Construction de l'espace euro-méditerranéen

VOLUME I

LE MAROC:

ENJEUX D'UNE LIBERALISATION DES ECHANGES AVEC L'UNION EUROPEENNE

Rapport de l'étude :

Les relations économiques et commerciales
de l'espace euro-méditerranéen
dans les domaines agricoles et agro-alimentaires :

Dynamique des échanges et projets communs de développement
- projet MAAPAR 03 G60101 -

Coordination: Florence Jacquet

Recherche ayant bénéficié d'une aide du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Direction des Politiques Economique et Internationale)

Ce rapport a été rédigé par Fatima EL HADAD et Charlotte EMLINGER.
Il a bénéficié des contributions de Akka AIT EL MEKKI (description du secteur agricole et agro-alimentaire marocains) et de Sonia TYOUSS (diagnostic de la filière tomate).
L'application de la méthode de consultation des experts (méthode Delphi) a été supervisée par Samir MILI (CSIC Madrid) et Wallace TYNER (Université de Purdue, USA).

Le contenu du présent document n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

Sommaire

Introduction	1
Chapitre 1 - Le secteur agricole et agroalimentaire au Maroc	3
I - Le secteur agricole	
I.1 L'agriculture dans l'économie marocaine	
I.2 Structures de production	3
I.3 Evolution des principales productions	
II - Le secteur agro-industriel	
II.1 Importance économique de l'industrie agroalimentaire	
II.2 Performances des sous-secteurs agro-industriels	
II.3 La filière fruits et légumes transformés	
III- Les échanges extérieurs	
III.1 Les échanges de produits agricoles et agro-alimentaires	
III.2 Les exportations de fruits et légumes Conclusion	
Chapitre 2 - Diagnostic de la filière tomate du Maroc	
I - Production mondiale de tomate et échanges internationaux	
II - Principales caractéristiques de la filière tomate du Maroc	
II.1 Composition de la production	
II.2 Utilisation de la production	
II.3 La tomate primeur destinée à l'exportation	
II.4 La tomate de saison : une production pour le marché intérieur du frais	
II.5 La tomate d'industrie III - La filière d'exportation de tomate primeur sur l'UE	
III.1 Organisation du secteur	
III.2 Les modes de commercialisation	
III.3 Les marchés de destination	
III.4 Comparaison du coût de mise en marché du Maroc et de l'Espagne	
III.5 Le marché de la tomate de l'Union Européenne	
III.6 Les conditions d'accès des exportations du Maroc sur le marché de l'UE	
III.7 Analyse du régime applicable aux exportations de tomates du Maroc	
Conclusion	39
Chapitre 3 - Diagnostic de la filière agrumes du Maroc	41
I - Production mondiale et échanges internationaux	41
II - Principales caractéristiques de la filière agrumes du Maroc	
II.1 Caractéristiques du verger	
II.2 La production	
II.3 Utilisation de la production	
III - Commercialisation	
III.1 Le marché intérieur	
III.2 L'industrie de la transformation	
III.3 Les exportations	53
Conclusion	6.1

Chapitre 4 - Le potentiel de production et d'exportation du Maroc	65
I - Méthodologie	
I.1 Définition et objectifs de la méthode Delphi	
I.2 Description de la méthode	
II- Organisation du Delphi au Maroc	
II.1 Le questionnaire	
II.2 Le panel d'experts	66
II.3 Déroulement de l'enquête	
III- Synthèse des résultats : un potentiel de production et d'exportation relativement fa	
III.1 Le cas de la tomate	
III.2 Le cas des agrumes	70
III.3 Les principales contraintes à l'augmentation du potentiel de production et	
d'exportation du Maroc	72
Conclusion	79
Chapitre 5 - Impacts de scénarios de libéralisation sur l'économie marocaine : ca	
tomate, des agrumes et du blé tendre	81
I - La Matrice de Comptabilité Sociale, un outil d'analyse et de simulation	81
I.1 Principe de construction	
I.2 Exemples de travaux	83
I.3 La MCS utilisée	83
II - Une analyse des filières tomates primeurs, agrumes et blé tendre à l'aide de la Ma	trice de
Comptabilité Sociale.	
II.1 Impacts d'un accroissement de demande sur la filière tomate	
II.2 Impacts d'une augmentation de demande sur la filière agrume	
II.3 Impacts des scénarios de libéralisation pour la filière Blé	
III - Une étude à priori des impacts de l'accord d'association, sur la base des négociat	
actuelles	
III.1 Elaboration des scénarios de modélisation	
III.2 Résultats des simulations	
IV - Compléments sur les exploitations marocaines produisant des céréales	
IV.1 Taille des exploitations : une majorité de petites exploitations	
IV.2 La production par tête : des exploitations qui produisent insuffisamment pour	
face à leurs besoins de consommation	
IV.3 La commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisation des céréales : une faible part de la production des céréales : une faible part de la production de la produc	
IV.4 Achats des ménages : de nombreuses exploitations acheteuses de blé	
Conclusion	103
Conclusion générale	105
Références bibliographiques	109
O 1 1	

Annexes

Liste des tableaux

Tableau 1 - Utilisation du sol en zone pluviale et en zone irriguée	4
Tableau 2 - Evolution des productions végétales au Maroc (1000 tonnes - 1998-2002)	6
Tableau 3 - Evolution des productions animales (1998-2002)	8
Tableau 4 - Evolution de la valeur ajoutée des secteurs de la transformation au Maroc	9
Tableau 5 - Caractéristiques de l'industrie agroalimentaire et de l'industrie de transforma du Maroc (1998-2001)	
Tableau 6 - Données des sous-secteurs de l'industrie agroalimentaire du Maroc	10
Tableau 7 - Evolution du sous-secteur des fruits et légumes transformés du Maroc	11
Tableau 8 - Balance commerciale du Maroc par groupe de produits (2002)	12
Tableau 9 - Importations de Produits agricoles et alimentaires	12
Tableau 10 - Exportations de Produits agricoles et alimentaires (2002)	13
Tableau 11 - Exportations de fruits et légumes du Maroc en 2001-2002	13
Tableau 12 - Production et superficie de tomate au Maroc (2001-2002)	17
Tableau 13 - Evolution des exportations de tomate du Maroc (tonnes)	22
Tableau 14 - Structure des exportations de tomate du Maroc par variétés (2001-2002)	23
Tableau 15 - Exportations mensuelles de tomates du Maroc (2000-2001)	23
Tableau 16 - Evolution de la superficie et de la production de tomate de saison au Ma (1992-1993/2001-2002)	aroc 24
Tableau 17 - Comparaison des superficies, de la production et des rendements de la tomate saison des ORMVA et des DPA au Maroc (2001-2002)	
Tableau 18 - Comparaison du coût total de mise en marché du Maroc et de l'Espagne (20	
Tableau 19 - Production de tomate de l'Union Européenne (tonnes)	30
Tableau 20 - Part de marché des fournisseurs de tomate de l'Union Européenne (2001)	32
Tableau 21 - Evolution du contingent préférentiel pour les exportations de tomates du Ma	
Tableau 22 - Utilisation du contingent préférentiel pour les exportations de tomates du Ma	
	57

Tableau 23 - Prix d'entrée OMC applicables aux importations de tomates de l'UE 37
Tableau 24 - Evolution de la superficie agrumicole du Maroc (1976-2001)
Tableau 25 - Evolution de la répartition régionale des superficies d'agrumes du Maroc 43
Tableau 26 - Répartition des vergers d'agrumes au Maroc par taille en 1996 (hectares) 44
Tableau 27 - Evolution de la production d'agrumes du Maroc
Tableau 28 - Comparaison des coûts de production Maroc-Espagne (1998)
Tableau 29 - Evolution des volumes d'agrumes destinés à la transformation au Maroc 48
Tableau 30 - Evolution des exportations d'oranges et de petits agrumes du Maroc
Tableau 31 - Exportations de jus de fruits du Maroc (tonnes et 1000 dirhams)
Tableau 32 - Exportations d'agrumes du Maroc par variétés (moyenne 1999-20000/2001-2002)
Tableau 33 - Exportations d'agrumes du Maroc par marchés (% et tonnes)
Tableau 34 - Principaux groupes exportateurs de fruits et légumes du Maroc en 1997-1998 (tonnes)
Tableau 35 - Régime préférentiel de l'accord de 1995 pour les exportations d'agrumes du Maroc
Tableau 36 - Valeur forfaitaire à l'importation des importations d'oranges et de clémentines du Maroc sur le marché de l'UE (2003)
Tableau 37 - Principaux fournisseurs d'oranges sur le marché de l'UE (moy 1999-2001) 61
Tableau 38 - Principaux fournisseurs de petits agrumes de l'UE (moy 1999-2001)
Tableau 39 - Composition du panel d'experts de l'enquête Delphi au Maroc
Tableau 40 - Schéma de Matrice de Comptabilité Sociale
Tableau 41 - Multiplicateurs MCS du compte tomate produit : impacts d'une variation exogène de la demande de tomate
Tableau 42 - Multiplicateurs MCS du compte agrume produit : impacts d'une variation exogène de la demande d'agrume
Tableau 43 - Multiplicateurs MCS impacts d'une variation exogène de la demande de blé en grain et de farines
Tableau 44 - Chocs de revenu des ménages consécutifs à la baisse du prix du blé simulés par la modélisation MCS

Tableau 45 - Scénarios de libéralisation des échanges de tomate entre le Maroc et l'Union Européenne sur la base des enquêtes DELPHI pour la simulation MCS91
Tableau 46 - Résultats des simulations de la baisse du prix du blé
Tableau 47 - Effets de la libéralisation partielle du blé sur le revenu des ménages
Tableau 48 - Résultats des simulations de libéralisations partielles ou totales de tomate 94
Tableau 49 - Effets globaux des libéralisations partielles ou totales de la tomate et du blé sur l'ensemble de l'économie en Milliards de Dirhams
Tableau 50 - Répartition de la superficie céréalière selon la classe taille
Tableau 51 - Répartition de la superficie de blé selon la classe taille
Tableau 52 - Evaluation de la production de céréales par tête en cas de bonne et de mauvaise campagne selon la classe taille
Tableau 53 - Répartition de la part de la production commercialisée et du nombre d'exploitation qui ont commercialisé des céréales en % selon la classe taille
Tableau 54 - La part de la production commercialisée en blé tendre et nombre de producteurs ayant commercialisé le blé tendre en % selon la classe taille
Tableau 55 - Dépense annuelle moyenne par personne, par nature du produit et par milieu de résidence en dh
Tableau 56 - Nombre de producteurs de céréales ayant acheté des produits à base de céréales en % du nombre de producteur par classe
Tableau 57 - Répartition des quantités de produits à base de céréales achetées par les producteurs de céréales en %
Tableau 58 - Taux d'autoconsommation par céréale en cas de bonne campagne en % 102

Liste des graphiques

Graphique 1 - Production mondiale de tomate (tonnes - moyenne 2000-2002)
Graphique 2 - Exportations mondiales de tomate (tonnes - moyenne 2000-2002)
Graphique 3 - Importations mondiales de tomates (tonnes - moyenne 2000-2002)
Graphique 4- Utilisation de la production de tomate du Maroc (2001-2002)
Graphique 5 - Répartition de la superficie totale de la tomate primeur sous serre et de plein champ au Maroc (1990-1991/2001-2002)
Graphique 6 - Evolution de la production de tomate primeur et répartition entre culture sousserre et culture de plein champ au Maroc (1990-1991/2000-2001)
Graphique 7 - Evolution du rendement de la tomate primeur sous-serre et de plein champ au Maroc (1990-1991/2001-2002)
Graphique 8 - Répartition régionale des superficies de tomate primeur sous-serre au Maroc (2001-2002)
Graphique 9 - Répartition régionale des superficies de tomate primeur de plein champ au Maroc (2001-2002)
Graphique 10 - Comparaison entre la superficie et la production de tomate de saison dans les ORMVA au Maroc (2001-2002)
Graphique 11 - Comparaison entre la production et les rendements de la tomate de saison dans les ORMVA au Maroc (2001-2002)
Graphique 12 - Marchés de destination des exportations de tomate du Maroc (2001-2002) 28
Graphique 13 - Importations de tomate de l'Union Européenne (2001)
Graphique 14 - Part de marché des principaux fournisseurs dans les importations extra- communautaires de tomate (2001)
Graphique 15 - Structure variétale du verger agrumicole du Maroc en 1995-1996 43
Graphique 16 - Evolution indiciaire de la production d'agrumes du Maroc par variétés (1975=base 100)
Graphique 17 - Evolution de l'utilisation de la production d'agrumes du Maroc (en %) 47
Graphique 18 - Evolution des exportations d'agrumes du Maroc (1976-1977 à 2001-2002) 49
Graphique 19 - Evolution des exportations d'agrumes par régions de production au Maroc 50
Graphique 20 - Exportations d'agrumes du Maroc sur l'UE par marchés (en %)
Graphique 21 - Exportations d'agrumes du Maroc hors UE par marchés (en %)55

1 1	- Part des groupes exportateurs dans les exportations d'agrumes au Maroc (
Graphique 23 -	Evolution des importations d'oranges du Maroc par l'UE (1000 t)	62
Graphique 24 -	Evolution des importations de petits agrumes du Maroc par l'UE (1 000 t)	63

Introduction

Le Maroc comme beaucoup de pays de la zone méditerranéenne présente un niveau élevé d'intégration commerciale avec l'Union Européenne. En 2002, 58 % de ses importations proviennent de l'UE et 68 % de ses exportations sont destinées à l'UE. On sait également que c'est un des pays de la région dont la spécialisation en produits agricoles est la plus forte, et une libéralisation des échanges agricoles avec l'UE représente pour le Maroc un enjeu stratégique en terme de croissance, d'emploi et de développement économique.

Les secteurs les plus concernés par une ouverture réciproque des frontières commerciales sont d'une part le secteur des fruits et légumes, secteur d'exportation en concurrence sur le marché européen avec les produits en provenance de l'UE et d'autres pays de la région, et d'autre part le secteur céréalier, qui au Maroc bénéficie encore d'une protection élevée.

Dans ce travail nous avons cherché à analyser les conséquences que pourraient avoir pour le Maroc une libéralisation partielle des échanges avec l'Union Européenne en nous attachant tout particulièrement à l'analyse du secteur des fruits et légumes.

La plupart des travaux de prospective qui analysent les impacts d'une libéralisation des échanges utilisent des modèles, soit d'équilibre général, pour l'ensemble de l'économie, soit d'équilibre partiel, au niveau du secteur agricole. Ces modèles donnent des résultats pertinents sur les produits de base, tels les céréales [Doukkali, 2003]. Mais les fruits et légumes se prêtent assez mal à une approche modélisée, d'une part parce que beaucoup de fruits sont issus de cultures pérennes qui sont généralement considérées comme fixes dans les modèles, et d'autre part parce que le secteur des fruits et légumes regroupe en fait une grande diversité de produits hétérogènes, dont on ne peut pas prédire l'évolution si on les considère globalement.

Nous avons pour cette raison, cherché dans ce travail à utiliser une approche de prospective qualitative. Le principe de la méthode que nous avons retenue, appelée méthode Delphi, consiste à utiliser la connaissance des experts en dégageant les convergences dans leurs opinions afin d'obtenir un consensus en terme de prévision [Godet, 2000]. Cette méthode comporte un travail préliminaire d'étude diagnostic approfondie des domaines étudiés, sur la base de laquelle sont élaborés les questionnaires, et suppose plusieurs « tours » d'interrogation des experts.

Les experts ont été invités à se prononcer sur les potentiels d'augmentation de la production et des exportations ainsi que sur les contraintes à cette croissance, et cela sous différents scénarios de diminution des protections européennes portant sur les barrières tarifaires et non tarifaires.

Dans un second temps, pour pouvoir étudier l'impact de cette croissance possible de la production des fruits et légumes d'exportation sur l'économie marocaine dans son ensemble, nous avons utilisé une approche de modélisation en équilibre général. Une réprésentation d'ensemble de l'économie, sous forme d'une Matrice de Comptabilité Sociale, nous a permis d'analyser les effets d'un accroissement de la production des produits d'exportation sur les différents secteurs d'activité et catégories de ménages. Nous avons appliqué ce modèle à l'analyse de la filière « agrumes » et « tomate », en utilisant les résultats de l'enquête

« Delphi » comme source d'estimation de la croissance de production. Nous avons également utilisé notre Matrice de Comptabilité Sociale, pour simuler l'impact d'une libéralisation des importations de blé, cette fois-ci à l'aide d'études disponibles sur le secteur céréalier marocain. L'analyse des effets conjugués de ses deux simulations nous a permis de mesurer les effets simultanés d'une libéralisation réciproque concernant le blé et la tomate.

Notre analyse a été effectuée en 2003 avant la signature de l'accord entre l'UE et le Maroc portant sur des concessions respectives sur ces deux produits. Nos scénarios se basent donc sur la situation qui existait avant la signature de cet accord.

Le document est organisé en cinq parties.

Dans une première partie, nous présentons les caractéristiques essentielles du secteur agricole et agroalimentaire du Maroc, ce qui nous permet d'une part de montrer l'importance de ces secteurs pour l'économie marocaine, et d'autre part de justifier le choix des produits sur les quels nous centrons notre analyse.

Dans une seconde et troisième partie, les filières « tomate » et « agrumes » font l'objet d'analyses descriptives, qui nous permettent déjà de repérer les atouts et les contraintes de ces secteurs face à une libéralisation des échanges avec l'UE. Ces études servent également de base pour la partie prospective.

La quatrième partie présente la méthode « Dephi » et les résultats de l'enquête auprès des experts. Enfin, la dernière partie contient l'analyse des effets d'entraînement des filières blé, tomate et agrumes sur l'économie marocaine, ainsi que les résultats de simulation des effets de la libéralisation des échanges de ces produits.

Chapitre 1 - Le secteur agricole et agroalimentaire au Maroc

I - Le secteur agricole

I.1 L'agriculture dans l'économie marocaine

Le secteur agricole et des pêches est une composante importante de l'économie marocaine. Durant la période 1998-2002, sa contribution au PIB se situe entre 15 % et 17 %, ce qui le place en deuxième position après le commerce et à rang égal avec l'industrie manufacturière. Les exportations agricoles représentent 25 % à 30 % des exportations totales en valeur. Socialement et politiquement l'agriculture marocaine joue également un rôle essentiel. Le secteur emploie 40 % de la population active.

Compte tenu de son importance socio-économique, l'Etat a toujours considéré l'agriculture comme un secteur prioritaire en matière d'investissements publics. La politique agricole s'est d'abord inscrite dans le cadre de la politique d'autosuffisance alimentaire pendant les décennies 1960 et 1970 puis dans la politique dite de « sécurité alimentaire » durant les décennies suivantes. De fait la politique agricole marocaine a toujours été orientée vers un soutien aux productions destinées à l'alimentation de base (céréales, sucre, huiles). Depuis le milieu des années 1990, une réforme progressive est en cours qui se manifeste par une réduction du soutien aux revenus des producteurs, une diminution des protections commerciales à l'importation, et une privatisation des entreprises publiques.

I.2 Structures de production

D'après les résultats du dernier recensement général de l'agriculture de 1996, la superficie des terres cultivées au Maroc s'élève à près de 8,7 millions d'hectares, soit près de 12,2 % de la superficie totale du pays. Elle se répartit en zone à agriculture pluviale (7,5 millions d'hectares) où les grandes cultures dominent et en zone irriguée (1,2 millions d'hectares) destinée essentiellement aux cultures maraîchères, à la production arboricole et aux cultures industrielles.

I.2.1 Structures foncières et statuts juridiques des terres

Le secteur agricole regroupe en 1996, 1 496 349 exploitations agricoles [Ministère de l'Agriculture, 1997]. Ce nombre a diminué de 22 % par rapport à l'année 1974. La baisse a principalement concerné les exploitations de superficie inférieure à 1 hectare. La micropropriété reste tout de même prédominante puisque 70 % des exploitations ont une superficie inférieure à 5 hectares et cultivent 24 % de la superficie agricole utile du pays. La proportion des exploitations de superficie moyenne (entre 5 et 20 ha) s'élève à 26 % et concentre 43 % de la SAU. Les exploitations de plus de 20 hectares représentent 4 % et cultivent 32 % de la SAU.

En ce qui concerne le statut juridique des terres, près de 75,8 % des terres sont exploitées en propriété. Les autres statuts concernent les terres collectives (17,7 %), les Guich (terres sous la tutelle de la Défense Nationale, 2,8 %), les Habous (Domaines de confréries religieuses, 0,6 %) et les Domaines de l'Etat (3,1 %). Ainsi près de 24 % de la SAU, soit une superficie

légèrement supérieure à 2 millions d'hectares est conduite en usufruit. Cette forme d'exploitation est souvent conflictuelle et décourage les investissements aussi bien pour les cultures annuelles que pérennes.

I.2.2 L'agriculture pluviale et l'agriculture en irrigué

La majeure partie du pays est en zone aride ou semi-aride. En effet, 85 % de la superficie du pays reçoit moins de 300 mm d'eau par an. Au-delà de cette faiblesse des précipitations, l'irrégularité inter et intra-annuelle est l'autre grande caractéristique du climat. Aussi, depuis longtemps, l'irrigation est un élément stratégique du développement agricole.

Le potentiel hydraulique du pays varie entre 20 et 30 milliards de m³ par année dont près de 5 milliards de m³ en eau souterraine. L'agriculture mobilise en moyenne 16 milliards de m³ d'eau par année.

La politique actuelle en matière hydraulique a pour objectif principal l'extension de l'irrigation sur 250 000 hectares et la réhabilitation des anciens périmètres irrigués sur 200 000 hectares. La superficie potentiellement irrigable est actuellement estimée à 1,65 millions d'hectares.

On distingue classiquement en matière d'agriculture irriguée au Maroc :

- les périmètres de grande hydraulique, qui concernent les zones alimentées à partir des ressources en eau régularisées par de grands ouvrages de mobilisation et faisant l'objet d'un aménagement hydro-agricole géré par les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole;
- les périmètres de petite et moyenne hydraulique, qui concernent l'ensemble des périmètres d'irrigation de taille faible ou moyenne, alimentés en général par des ressources en eau non régularisées, et gérés par des associations d'irrigants.

Sur les 1,2 millions irrigués actuellement, on compte 640 000 hectares irrigués dans les périmètres de grande hydraulique et 570 000 hectares dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique.

Tableau 1 - Utilisation du sol en zone pluviale et en zone irriguée

	Pluvial	PPI GH	PPI PMH
Céréales	65 %	32 %	29 %
Légumineuses	4 %	2 %	2 %
Cultures industrielles	1 %	14 %	3 %
Fourrages	2 %	11 %	9 %
Oliviers	4 %	15 %	11 %
Jachère	21 %		
Maraîchage		13 %	24 %
Agrumes		6 %	6 %
Autre arboriculture	2 %	8 %	14 %
Total	100 %	100 %	100 %
Total (en millions d'hectares)	8,2	0,64	0,57

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc (2000b)

Ce partage de l'agriculture marocaine entre les superficies irriguées, d'une part, et pluviales, d'autre part, se traduit par des différences de productivités et des contributions au revenu agricole. Ainsi, même si le secteur irrigué ne constitue que près de 14 % de la SAU totale, il contribue à hauteur de 45 % de la valeur ajoutée agricole et assure l'emploi de 33 % de la population active rurale [Ministère de l'Agriculture, 2000b]. Par ailleurs les exportations des productions des zones irriguées constituent près de 75 % des exportations agricoles totales. Ces zones jouent un rôle social d'une importance cruciale puisqu'elles abritent 35 % de la population totale et 82 % de la population rurale [Ministère de l'Aménagement du Territoire, 2002a].

I.3 Evolution des principales productions

I.3.1 Les productions végétales

Les **céréales** constituent de loin la principale culture végétale. Elles occupent annuellement près de 60 % de la SAU soit une superficie d'environ 5 millions d'hectares. Pendant les années de bonne pluviométrie, la production céréalière nationale peut utiliser jusqu'à 80 millions de journées de travail, soit 20 % du total des journées d'activités destinées à la production agricole. Il s'agit dans l'ensemble de cultures pratiquées dans les zones semi-arides ou arides, en association avec l'élevage extensif.

Les rendements en céréales, très variables selon les années, restent en deçà des efforts entrepris pour l'intensification de la production. Ils se situent en année moyenne autour de 10 quintaux par hectare permettant la récolte de 50 millions de quintaux (Tableau 2). Les données sur la production de céréales entre 1998 et 2002 montrent l'importance de la production de blé tendre avec une part évaluée en moyenne à 43 %, suivie par l'orge (30 %) et le blé dur (22 %).

Concernant la production de blé dur, le développement remarquable de l'industrie des semoules et des pâtes alimentaires est à l'origine du regain de cette production après une période de déclin pendant les années 1980. En 2002, la production de blé dur a atteint un peu plus d'un million de tonnes. La quantité de blé dur transformée par l'agro-industrie est estimée à près de 5 millions de quintaux dont plus de la moitié est importée.

Tableau 2 - Evolution des productions végétales au Maroc (1000 tonnes - 1998-2002)

Cultures	1998	1999	2000	2001	2002
Céréales	6619,5	3833,9	1986,3	4593	5276
Blé tendre	2834	1354	953,3	2277,6	2278
Blé dur	1544,4	799,5	427,4	1038,8	1031,5
Orge	1970	1474	466,8	1155,2	1669
Maïs	200,5	136,4	95	53,6	198
Autres	70,6	70	43,8	67,8	99,5
Légumineuses	244,8	129,3	79,9	161,7	236,5
Fève	107,7	55,5	32,6	82	88,8
Petit pois	21,8	10,7	6,1	12,8	21,6
Lentilles	24,8	13	2,7	12,9	41,7
Pois chiche	57,8	28,1	15,1	31,8	51,3
Autres	32,7	22	23,4	22,2	33,1
Productions sucrières	4107,8	4606,4	4202,3	4160,4	3936,5
Betterave	2822,7	3236,4	2824	2835,9	2987
Canne à sucre	1283,1	1369,4	1318,4	1324	949
Oléagineux	106,7	84,9	57,4	77,7	73,7
Tournesol	61,6	42,5	18,6	33,1	33,4
Autres	45,1	42,4	38,8	44,6	40,3
Cultures maraîchères	4615,3	4603,1	4261,1	4669,4	4680
Pomme de terre	1114,4	1140,8	1090,2	1154,6	1160
Tomate	959,1	853,9	765	648,3	720
Oignon	565,3	523,4	348,4	533,7	525
Autres	1976,5	2085	2057,5	2332,8	2275
Arboriculture	2947	3095	2830	2520	2865
Olivier	580	475,8	380	550	360
Rosacées à pépins	380	374	350	290	325
Rosacées à noyaux	238	226	225	237	240
Agrumes	1260	1303	1400	978,5	1256
Vigne	262	334	253	265	300
Palmier dattier	85	73	74	32	67
Autres	142	309,2	148	167,5	317

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc – Direction de la statistique (2003)

Le tournesol domine la production des **graines oléagineuses**. Les autres cultures (coton, colza, soja) sont d'importance secondaire. Depuis le début des années 1980, le secteur des oléagineux fait l'objet de programmes de recherche-développement mis en place conjointement par la Compagnie Marocaine des Produits Agricoles (COMAPRA) et les comités régionaux des oléagineux. L'objectif poursuivi est de promouvoir la production et de dynamiser la filière oléagineuse dans le cadre de la politique d'autosuffisance alimentaire. Malgré ces efforts, le pays reste fortement dépendant des importations à des taux variant entre 70 % et 80 % de ses besoins en huiles végétales.

En ce qui concerne les **productions sucrières**, les importants investissements publics mis en place dans le cadre de la politique des barrages sont à l'origine du développement de la production par l'introduction des cultures sucrières dans les assolements, en 1963 pour la betterave et en 1972 pour la canne à sucre. Les superficies respectives ont atteint

60 000 hectares et 14 000 hectares en 2002. Les rendements ont connu un accroissement notable et sont estimés pour la période 1998-2002 à près de 50 tonnes en moyenne pour la betterave et 68 tonnes pour la canne à sucre. La production totale des plantes sucrières connaît cependant une stagnation relative durant ces cinq dernières années en raison notamment du ralentissement des équipements hydro-agricoles dans les périmètres irrigués. Entre 1992 et 2002, la couverture des besoins en sucre a été assurée à un niveau variant en moyenne entre 57 % et 62 %.

Les cultures légumières occupent une superficie d'environ 250 000 hectares. La pomme de terre, l'oignon et la tomate constituent les principales espèces avec respectivement près de 62 000 hectares, 31 000 hectares et 12 500 hectares. La production maraîchère totale, variant selon les conditions climatiques, a atteint près de 4,7 millions de tonnes en 2002. Près de 85 % de cette production correspond aux cultures de saison alors que le reste concerne les cultures de primeurs (10 %) et les cultures destinées à l'agro-industrie (5 %). Les primeurs sont principalement représentés par la pomme de terre et la tomate (60 % de la superficie totale des primeurs évaluée à 24 000 ha). D'autres cultures sont en progression à savoir le haricot vert, le melon, le concombre et le fraisier. Ces produits sont essentiellement commercialisés à l'exportation. Les productions destinées à l'agro-industrie sont dominées par la tomate et le piment doux (Niora) qui contribuent pour un peu plus de 90 % de la production totale (tomate 84 %, Niora 6 %).

La superficie des **plantations fruitières** s'étend sur près de 970 000 hectares, soit un peu plus de 11 % de la SAU totale du pays. L'olivier est de loin l'espèce dominante puisqu'il couvre près de 57 % de la superficie arboricole (550 000 ha). La superficie occupée par l'amandier vient en seconde position avec 137 000 hectares suivie par celle des agrumes avec près de 76 000 hectares. Le secteur viticole de cuve et de table couvre près de 50 000 hectares alors que la superficie occupée par les rosacées à noyau (autres que l'amandier) et à pépins s'élève à 60 000 hectares.

Les productions fruitières varient d'une année à l'autre selon les conditions climatiques, les conduites techniques et leur sensibilité au phénomène de l'alternance. Entre 1998 et 2002, la production de l'olivier se situe en moyenne autour de 550 000 tonnes, soit un rendement d'une tonne à l'hectare. Celle de l'amandier atteint près de 60 000 tonnes et celle des agrumes s'élève à 1 200 000 tonnes. Les productions irriguées telles que les agrumes, les rosacées à pépins, le prunier et l'abricotier ont une production relativement régulière. En revanche l'olivier, l'amandier ainsi que la vigne qui sont des cultures principalement conduites en zones pluviales montrent une plus grande variabilité des niveaux de production.

Le **secteur des fruits et légumes** contribue pour une part importante à l'emploi et à la valeur de la production végétale. Il procure 90 millions de journées de travail soit 22 % de l'emploi crée par l'ensemble des activités agricoles. Les activités de conditionnement et de transformation quant à elles fournissent quelque 30 millions de journées de travail par an. La production des fruits et légumes qui contribue pour 28 % à la valeur de la production végétale totale constitue un sous-secteur essentiel en terme d'emploi et d'équilibre de la balance commerciale

I.3.2 Les productions animales

Le tableau 3 présente l'évolution des principales productions animales entre 1998 et 2002. Les productions de **viandes rouges** se chiffrent autour de 330 000 tonnes. La viande bovine représente en moyenne 47 % de la production. En 2002, les productions de viandes ovines et caprines ont atteint respectivement 110 000 tonnes et 15 000 tonnes, soit 37 % et 7 % de la production nationale de viandes rouges. La production en **viandes blanches** est en nette progression depuis le début des années 1980 en raison du développement rapide de l'élevage avicole industriel. Entre 1998 et 2002, cette production a augmenté de 37 % principalement dans les zones périurbaines proches des centres de consommation. On observe également une augmentation de la production d'œufs dont le nombre est passé de près de 250 millions d'unités en 1980 à près de 3,2 milliards actuellement. Toutefois, on remarque une certaine stabilité de la production en œufs depuis 1998 en raison de la saturation du marché.

Tableau 3 - Evolution des productions animales (1998-2002)

Produit	1998	1999	2000	2001	2002
Viandes rouges (1000 t)	310	310	357	334	344
Bovins	158	150	150	150	170
Ovins	120	125	130	125	110
caprins	22	30	30	20	15
Autres	10	5	47	39	49
Viandes blanches (1000 t)	230	230	250	280	315
Lait (millions litres)	1020	1130	1150	1150	1200
Œufs (millions unités)	3100	3200	3100	3000	3200

Source: Ministère de l'Agriculture, du Développement rural, des Eaux et Forêts, Direction de la Statistique (2003)

La **production laitière** est estimée actuellement à un peu plus de 1,2 milliards de litres. Les performances du secteur restent encore faibles malgré les efforts d'intensification de la production entrepris notamment dans le cadre du Plan Laitier lancé depuis 1975. Selon les résultats du recensement général de l'agriculture, l'élevage bovin est pratiqué par près de 50 % des exploitations agricoles et la taille moyenne du troupeau se situe autour de 3 bovins par éleveur [Ministère de l'Agriculture, 1997]. Le même recensement montre que les petites exploitations de moins de 5 ha représentent un peu plus de 54 % des effectifs. Par ailleurs, les races améliorées et les races pures ne constituent que 56 % du cheptel bovin. Le reste (44 %) est constitué d'animaux de race locale de faible productivité, ce qui souligne la nécessité de mettre en place une politique d'amélioration génétique du troupeau laitier notamment dans les zones à agriculture pluviale.

II - Le secteur agro-industriel

Durant les années 1998-2001, l'industrie agroalimentaire (IAA) se place entre le premier et le deuxième rang en ce qui concerne sa contribution au PIB industriel, ce qui confirme la vocation agricole du pays. En effet, la part des IAA dans la valeur ajoutée industrielle varie

entre 33 % et 34,5 % selon les années. Avec le secteur de la chimie et parachimie, elles totalisent annuellement les deux tiers de cette valeur ajoutée.

Tableau 4 - Evolution de la valeur ajoutée des secteurs de la transformation au Maroc (milliards de dirhams, 1998-2001)

Secteur	19	98	19	99	20	00	20	01
	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%
Industries agroalimentaires	17,7	32,9	17,3	32,0	18,7	34,3	18,5	33,2
Textiles et cuirs	10,3	19,0	10,1	18,6	9,5	17,5	10,2	18,2
Chimie et parachimie	18,5	34,3	18,6	34,4	18,5	33,9	18,7	33,4
Mécanique et métallurgie	5,5	10,2	5,9	10,9	5,6	10,2	5,9	10,6
Electrique et électronique	2,0	3,6	2,2	4,1	2,3	4,2	2,5	4,6
total	54,0	100,0	54,1	100,0	54,6	100,0	56,0	100,0

Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce du Maroc (2003)

Le secteur de l'industrie agroalimentaire est principalement orienté vers le marché intérieur qui absorbe 75 % à 80 % de la production totale. Les produits destinés au marché intérieur correspondent aux biens de substitution aux importations tels que les farines, les huiles de graines, le sucre et le lait alors que l'exportation concerne surtout les produits de la pêche et les conserves de fruits et légumes.

II.1 Importance économique de l'industrie agroalimentaire

Le secteur agro-industriel marocain compte actuellement près de 1 700 entreprises qui contribuent à hauteur de 5 % au PIB national en employant près de 90 000 personnes. Pour l'année 2001, les investissements sont estimés à près de 2,9 milliards de dirhams soit 25 % de l'investissement industriel total [Ministère de l'Industrie et du Commerce, 2003]. La production agro-industrielle permet de satisfaire les besoins du pays en produits alimentaires transformés à des taux variant entre 70 % et 100 %. La valeur des exportations de produits transformés atteint 20 % de celle des exportations industrielles.

Tableau 5 - Caractéristiques de l'industrie agroalimentaire et de l'industrie de transformation du Maroc (1998-2001)

	IAA/IT %	Evolution IAA (2001/1998) %	Evolution IT (2001/1998) %
Nombre d'entreprises	24	2,7	3,1
Effectif main d'œuvre	19	-14,2	-4,7
Investissement	25	32,6	18,5
Production	33	7,0	4,5
Exportation	20	35,3	12,3
Valeur ajoutée	33	4,5	3,6

Source : Ministère du Commerce et de l'Industrie du Maroc (2003)

La comparaison entre 1998 et 2001 met en évidence des performances relativement meilleures pour les IAA par rapport à l'industrie manufacturière dans son ensemble. En effet, les évolutions enregistrées par les IAA sont nettement plus favorables que celles des autres secteurs, en ce qui concerne les investissements et l'exportation. La production et la valeur ajoutée ont également augmenté plus fortement dans les IAA que dans l'ensemble des industries de transformation.

L'analyse de la structure des IAA, montre la part importante des petites et moyennes industries qui représentent jusqu'à 95 % du total des entreprises agroalimentaires mais qui ne réalisent que 28 % de la valeur ajoutée du secteur. Par ailleurs, il y a lieu de noter que les entreprises à capital étranger qui représentent seulement 8 % des entreprises, réalisent près de 40 % des exportations des IAA.

II.2 Performances des sous-secteurs agro-industriels

Le tableau 6 présente les caractéristiques des principaux sous-secteurs de l'industrie agroalimentaire. Les entreprises les plus nombreuses font partie du sous-secteur de transformation des farines (52 % de l'effectif total). Leur contribution à la valeur ajoutée des IAA reste cependant faible et ne dépasse pas 3,5 % pour l'année 2001. L'industrie du tabac dégage la plus grande part de la valeur ajoutée agroalimentaire avec près de 7,2 milliards de dirhams. L'industrie des boissons, l'industrie laitière, l'industrie du poisson et le travail du grain présentent une contribution à cette valeur ajoutée qui varie entre 8 % et 14 %. Les autres sous-secteurs tels que les corps gras, les fruits et légumes transformés, la transformation des farines et l'industrie des viandes montrent des parts moins importantes ne dépassant pas 5,5 %.

Tableau 6 - Données des sous-secteurs de l'industrie agroalimentaire du Maroc (2001)

a .			Investisser	nent	Exportati	ons	Valeur ajo	outée
Sous-secteurs	Entrep nombre	rises %	millions de dirhams	%	millions de dirhams	%	millions de dirhams	%
Viandes	36	2,2	43,8	1,5	45,9	0,5	64,3	0,3
Poisson	167	10,0	433,8	15,1	5894,6	64,2	1814,5	9,8
Fruits et légumes	99	5,9	166,7	5,8	1629,5	17,8	504,1	2,7
Corps gras	109	6,6	191,1	6,6	67,4	0,7	1029,2	5,5
Produits laitiers	53	3,2	299,1	10,4	490,1	5,3	1563,4	8,4
Travail du grain	209	12,6	445,2	15,5	315,1	3,4	1449,3	7,8
Tranformation farines	865	52,0	105,7	3,7	8,1	0,1	619,0	3,3
Boissons	34	2,0	524,0	18,2	130,8	1,4	2572,3	13,9
Tabac	1	0,1	186,8	6,5	0,0	0,0	7182,4	38,7
Autres industries	91	5,5	483,8	16,8	595,4	6,5	1750,3	9,4
Total	1664	100	2879,9	100	9177,1	100	18548,9	100

Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce du Maroc (2003)

En ce qui concerne les exportations, ce sont les industries du poisson et des fruits et légumes transformés qui constituent l'essentiel des revenus de la balance commerciale agroindustrielle. En effet, compte tenu de leur orientation prioritaire sur le marché mondial, ces deux sous-secteurs totalisent 82 % des exportations agroalimentaires. L'industrie du poisson constitue toutefois la branche la plus importante avec près de 64 % de ces exportations. Le caractère dominant des deux sous-secteurs devrait se renforcer au fur et mesure de l'ouverture de l'économie marocaine

II.3 La filière fruits et légumes transformés

En 2001, l'industrie des conserves de fruits et légumes, constituée de 99 entreprises et 107 établissements, a généré une valeur ajoutée évaluée à 0,5 milliards de dirhams, soit près de 2,7 % de la valeur ajoutée agroalimentaire. Un peu plus de 70 % des quantités produites ont été exportées en bénéficiant, pour la plupart des produits, de mesures avantageuses pour l'accès au marché européen. Les produits concernés sont les condiments y compris les olives et les cornichons en conserve, les conserves de légumes (haricots verts, concentrés de tomates, tomates pelées, champignons), les conserves de fruits (abricot surtout) et confitures, les jus de fruits (agrumes) et de légumes, les fruits et légumes surgelés ou congelés (fraise, artichaut) et les fruits et légumes séchés, déshydratés ou concassés (abricot, tomate, piment). Le tableau 7 montre l'évolution du sous-secteur des fruits et légumes transformés entre 1998 et 2001.

Tableau 7 - Evolution du sous-secteur des fruits et légumes transformés du Maroc (millions de dirhams, 1998-2001)

Indicateurs	1998	1999	2000	2001
N. 1 (11)	42-0	1000	44.50	40=0
Nombre établissements*	127,0	123,0	115,0	107,0
Production	3145,2	2669,7	2436,0	2328,0
Investissement	150,9	169,6	178,0	166,7
Exportation	2159,5	1819,5	1704,4	1629,5
Valeur ajoutée	811,8	843,0	560,9	504,1

^{*:} effectif des établissements et non pas des entreprises

Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce du Maroc (2003)

Pour la plupart des indicateurs, l'évolution est plutôt défavorable. Le nombre d'établissements a diminué de près de 16 % par rapport à l'année 1998. Cette baisse s'est accompagnée pour la même période d'une réduction de la production évaluée à -26 %. Le recul de la production est beaucoup plus perceptible pendant les années 2000 et 2001 caractérisées par un niveau de sécheresse important et par conséquent des problèmes d'approvisionnement. Les investissements réalisés se maintiennent à un niveau presque constant, mais la valeur ajoutée diminue sensiblement.

III- Les échanges extérieurs

III.1 Les échanges de produits agricoles et agro-alimentaires

En 2002, les importations du Maroc ont représenté 127,6 milliards de DH et les exportations 43,6 milliards de DH [BMCE, 2003]. La balance commerciale affiche un déficit de 43,1 milliards de DH soit l'équivalent de 11 % du PIB. Le taux de couverture des importations par les exportations se chiffre à 66,2 %. La structure de la balance commerciale montre que les exportations et les importations du groupe alimentation, boissons et tabacs représentent respectivement 20 % et 12 %.

Tableau 8 - Balance commerciale du Maroc par groupe de produits (2002)

Millions de DH	Importations	Exportations	Soldes
Alimentation, boissons et tabacs	15 131	16 729	1 598
Produits énergétiques et lubrifiants	19 745	2 309	-17 435
Produits bruts d'origine animale et végétale	6 590	1 655	- 4 935
Produits bruts d'origine minérale	2 400	6 040	3 640
Demi-produits	27 808	19 645	- 8163
Produits finis d'équipement	25 257	6 399	-18 858
Produits finis de consommation	30 492	31 467	975
Or industriel	223	292	70

Source: Offices des changes - Maroc, BMCE (2003)

Les principaux produits importés par le Maroc, sont des produits de base alimentaires pour lesquels une production intérieure existe mais ne suffit pas à faire face aux besoins de la population. Les principaux postes d'importations sont le blé, et les autres céréales, les huiles végétales (soja surtout) et le sucre.

Tableau 9 - Importations de Produits agricoles et alimentaires

Droduits	Produits 200		20	002
Trouunts	tonnes	1000 Dh	tonnes	1000 Dh
Dont:				_
Blé	3 359 588	6 164 114	3 369 318	5 891 503
Huiles végétales	360 892	1 452 319	353 605	1 738 536
Sucre	512 075	1 534 819	574 415	1 591 338
Maïs	971 031	1 317 301	1 068 918	482 022
Orge	769 749	1 101 496	626 274	771 461
Tabacs, cigarettes	10 368	737 160	10 513	696 931
Thé	37 685	671 271	43 716	639 084
Beurre	29 218	512 516	33 089	518 653
Lait	20 831	352 777	24 005	318 905
Café	33 298	268 562	37 108	266 563
total	6 583 482	15 348 361	6 631 550	15 130 556

Source: Office des changes – Maroc, BMCE (2003)

La structure des exportations agricoles et alimentaires montre que les agrumes sont le 3^{ème} produit d'exportation en valeur (13,8 %), derrière les crustacés, mollusques et coquillages et les poissons en conserves.

Tableau 10 - Exportations de Produits agricoles et alimentaires (2002)

•	Tonnes	1000 DH	%
Crustacés, mollusques et coquillages	113 098	5 231 885	31,3
Poissons en conserves	105 518	2 770 973	16,6
Agrumes	444 950	2 307 129	13,8
Poissons frais, salés séchés ou fumés	43 561	1 199 701	7,2
Conserves de légumes	73 937	1 051 763	6,3
Tomates fraîches	148 974	832 754	5,0
Légumes frais, congelés ou en saumure	73 975	716 928	4,3
Fruits frais, congelés ou en saumure	59 100	519 382	3,1
Pomme de terre sauf semences	51 669	225 963	1,4
Conserves de fruits et confitures	14 696	160 741	1,0
Farine et poudre de poissons	16 799	121 717	0,7
Vins, liqueurs, mousseux, etc.	14 923	92 138	0,6
Légumes et plantes potagères desséchées	2 352	78 362	0,5
Fruits secs divers	1 881	45 652	0,3
Légumes a cosse secs	3 659	21 897	0,1
Viande fraîche, congelée, etc.	11	276	0,0
Alpiste	0	0	0,0
Tourteaux et drèches	0	0	0,0
Autres produits alimentaires	198 145	1 212 143	7,2
Total	1 381 758	16 728 272	100,00

Source : Office des changes - Maroc, BMCE (2003)

III.2 Les exportations de fruits et légumes

Tableau 11 - Exportations de fruits et légumes du Maroc en 2001-2002

2001-2002	tonnes
Agrumes	430 029
Tomates	205 070
Haricots verts	41 659
Courgettes	13 550
Poivrons	11 442
Fraises	19 940
Melons	22 491
Total	805 448

Source : EACCE

L'examen de la structure des exportations de fruits et légumes montre la concentration des exportations sur un faible nombre de produits ; les agrumes et les tomates représentent ainsi 78 % des exportations totales de fruits et légumes. Néanmoins, l'on observe depuis le milieu des années 90, le développement des exportations d'autres produits. Par exemple, les exportations de haricots verts et de courgettes ont respectivement été multipliées par 10 et par 5 entre 1990 et 2000.

Conclusion

Les secteurs agricole et agroalimentaire jouent un rôle socio-économique déterminant pour le Maroc compte tenu de leur importance en matière d'emploi et de croissance économique. Toutefois, ces secteurs sont confrontés à des contraintes naturelles et structurelles qui fragilisent les efforts de développement entrepris par les pouvoirs publics et les opérateurs économiques. La dépendance du secteur agricole à l'égard des conditions climatiques maintient la vulnérabilité de la plupart des productions pratiquées dans les zones pluviales et dans une moindre mesure dans les zones irriguées. Le rôle de l'eau en tant que facteur limitant se trouve à la base des performances du secteur.

A côté de ces contraintes naturelles, le secteur agricole se caractérise par une dualité structurelle. D'un côté, l'agriculture traditionnelle est pratiquée dans les exploitations de superficie inférieure à 5 hectares qui constituent 70 % de l'effectif total des exploitations agricoles du pays. Le niveau d'intensification est très bas, ce qui conduit à de faibles niveaux de productivité qui se limitent en général à la couverture des besoins par l'autoconsommation. De l'autre côté, une agriculture moderne orientée vers l'exportation permet de générer l'essentiel des recettes à l'exportation avec des niveaux de productivité plus élevés. Cette dualité se retrouve également dans le secteur agro-industriel où les PMI constituent l'essentiel de l'effectif des entreprises sans toutefois jouer un rôle déterminant dans la création de la valeur ajoutée.

Le secteur des fruits et légumes frais et transformés tient une place particulièrement importante dans le développement agricole du Maroc. Près d'un quart du travail utilisé à la production agricole est destinée à la production de fruits et légumes. La contribution du secteur en terme d'emploi est également très importante dans les activités de conditionnement et de transformation. Il a également un rôle essentiel sur la balance commerciale, en étant le premier secteur agricole d'exportation, avec environ 6 milliards de dirhams pour l'année 2002. Les agrumes et la tomate sont les deux principaux produits exportés, leurs exportations représentent 78 % du total des exportations de fruits et légumes.

Chapitre 2 - Diagnostic de la filière tomate du Maroc

I - Production mondiale de tomate et échanges internationaux

Avec 107 millions de tonnes (moyenne 00-02), la tomate est la première production horticole au monde. Les principaux pays producteurs sont la Chine (24 Mt), les USA (11 Mt), la Turquie (9 Mt), l'Inde (7 Mt), l'Italie (6,7 Mt), l'Egypte (6,5 Mt), et l'Espagne (3,7 Mt). Ces pays représentent 68 % de la production mondiale. Le Maroc est le 14ème producteur avec 1 % de la production mondiale. Au niveau du bassin méditerranéen, il totalise 3 % de la production et 10 % des exportations de la zone.

Espagne

Russie

Chili

Russie

Chili

Chine

Espagne

Chili

Italia

Chine

Espagne

Chili

Chili

Marroc

Russie

Chili

France

Chili

France

Chili

France

Chili

France

Chili

France

France

Chili

France

France

France

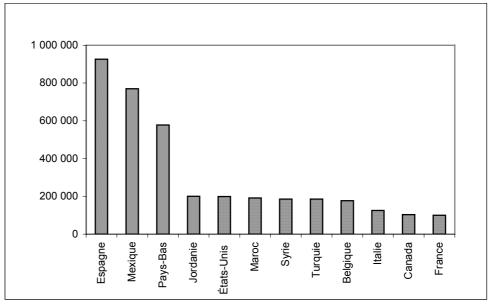
Graphique 1 - Production mondiale de tomate (tonnes - moyenne 2000-2002)

Source : Faostat

La part destinée à la transformation représente 30 % de la production mondiale. Les principaux pays producteurs sont les Etats-Unis (10,2 Mt), l'UE (8,4 Mt) et la Turquie (1,3 Mt) [Commission Européenne, 2003].

Les exportations mondiales de tomate fraîche concernent seulement 4 % de la production mondiale, pour une valeur de 3 milliards de dollars [FAO,2002]. L'Espagne est le premier exportateur mondial de tomates (926 539 tonnes), suivi du Mexique (769 933 tonnes) et des Pays-Bas (578 095 tonnes). Le Maroc (191 073 tonnes) est le 6ème exportateur mondial derrière les Etats-Unis (198 778 tonnes) et la Jordanie (200 678 tonnes) (graphique 2).

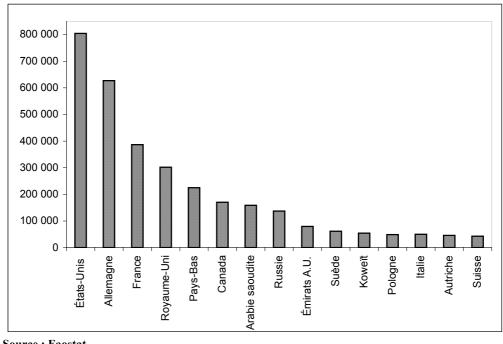
Graphique 2 - Exportations mondiales de tomate (tonnes - moyenne 2000-2002)



Source: Faostat

Avec 21 % des importations mondiales les Etats-Unis sont les premiers importateurs de tomate suivi de l'Allemagne (16 %), la France (10 %), le Royaume Uni (8 %) et les Pays-Bas (6 %). Ces 5 pays totalisent 60 % des importations mondiales. L'UE représente 48 % des importations mondiales.

Graphique 3 - Importations mondiales de tomates (tonnes - moyenne 2000-2002)



Source: Faostat

II - Principales caractéristiques de la filière tomate du Maroc

II.1 Composition de la production

La production de tomate au Maroc est d'1 million de tonnes en moyenne. Elle se répartit en trois types de production : la tomate primeur qui représente plus de la moitié de la production totale de tomate (56 %), la tomate de saison (24 %), et la tomate d'industrie (20 %).

Tableau 12 - Production et superficie de tomate au Maroc (2001-2002)

	superficie (ha)	production (tonnes)
Tomate primeur	5 910	565 000
sous-serre	3 820	475 300
plein champ	2 090	89 700
Tomate de saison (1)	8 750	240 390
Tomate d'industrie (2)	6 840	200 000
Total	21 500	1 005 390

(1) 1999-2000; (2) 2001

Source : Ministère de l'Agriculture du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc - Direction de la Production Végétale

La production de tomate primeur cultivée sous-serre représente 84 % de la production totale de tomate primeur. La superficie est de l'ordre de 5 500 hectares depuis le début des années 90. Les superficies de tomate de saison sont très variables car d'une part, elles sont dépendantes des conditions climatiques et d'autre part, elles sont très sensibles aux problèmes phytosanitaires.

La répartition géographique de la production (voir carte Annexe 4) se caractérise par une spécialisation par régions : la production de primeur se concentre dans le Sud (Souss-Massa) et la production de tomate industrielle dans le Nord. La production de tomate de saison est répartie dans tous le pays. Jusqu'au milieu des années 80, la zone côtière Atlantique (Casablanca-Safi) était la principale région de culture de la tomate. Au cours des dernières années, la production dans cette zone a connu une baisse importante. Cette baisse à été compensée par l'extension des superficies sous-serre dans le Souss.

¹ La tomate primeur, production de contre saison, est conduite de deux manières : sous-serre et en plein champ. La tomate sous-serre, qui consiste à utiliser des abris sous plastique est produite d'Octobre à Mai. La tomate de plein champ peut se décomposer en tomate d'automne (Octobre-Décembre) et en tomate d'hiver (Décembre à Mai). La tomate de saison est produite de juin à septembre.

II.2 Utilisation de la production

primeur saison industrielle

34 % 66 % 100 % 8 % 92 %

exportation marché intérieur frais transformation

Graphique 4- Utilisation de la production de tomate du Maroc (2001-2002)

Source : nos calculs d'après les statistiques du Ministère de l'Agriculture du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc

Le graphique 4 montre que seulement 34 % de la production de tomate primeur sont destinés à l'exportation. Le reste est absorbé par le marché intérieur. Celui-ci est également approvisionné par la production de tomate de saison et une partie de la production de tomate d'industrie.

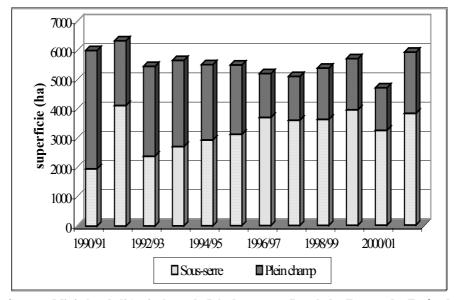
II.3 La tomate primeur destinée à l'exportation

La tomate primeur, production de contre saison, est conduite de deux manières : sous-serre et en plein champ.

II.3.1 Superficie, production, rendements

Les graphiques 5 et 6, montrent une augmentation de la superficie et de la production de tomate sous serre au détriment des cultures de plein champ dont les superficies ont diminué de 43 % depuis les années 90.

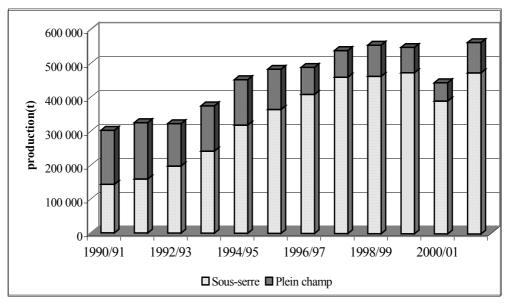
Graphique 5 - Répartition de la superficie totale de la tomate primeur sous serre et de plein champ au Maroc (1990-1991/2001-2002)



Source : Ministère de l'Agriculture du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc - Direction de la Production Végétale

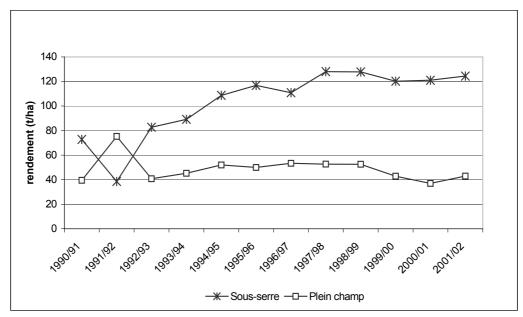
Cette évolution est due, aux conditions du marché et en particulier à la période d'exportation du Maroc sur le marché de l'UE qui a connu des changements depuis les années 70. Cette période pendant laquelle les tomates marocaines sont exportées sous un régime préférentiel s'étend actuellement d'octobre à Mai. Il y a lieu de noter que dans les années 70, le Maroc exportait de novembre à juin. Les mois de mai et de juin étaient les plus importants. Mais le développement des abris plastiques dans le Sud de la France et en Espagne ainsi que la politique de protection aux frontières de la CEE ont entraîné une régression des exportations marocaines. Face à cette situation le Maroc a tenté de diversifier ses débouchés mais cela n'a pas suffit a enrayer la situation. C'est pourquoi, le Maroc (avec la participation financière de la Banque Mondiale) a mis en œuvre un plan de développement du maraîchage en 1986. L'introduction des abris serres qui à été le phénomène majeur de ce plan, a permis aux producteurs-exportateurs de développer la production de contre-saison (automne et hiver) et ainsi de s'adapter aux nouvelles conditions de concurrence sur le marché de l'UE.

Graphique 6 - Evolution de la production de tomate primeur et répartition entre culture sous-serre et culture de plein champ au Maroc (1990-1991/2000-2001)



Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc – Direction de la Production Végétale

Graphique 7 - Evolution du rendement de la tomate primeur sous-serre et de plein champ au Maroc (1990-1991/2001-2002)

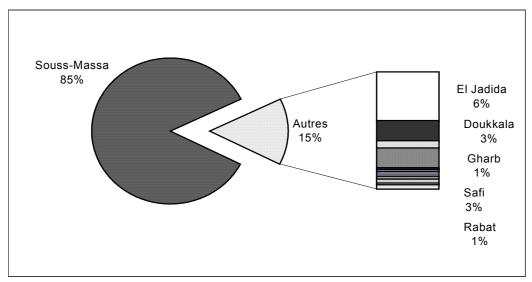


Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc - Direction de la Production Végétale

II. 3.2 Répartition régionale de la production

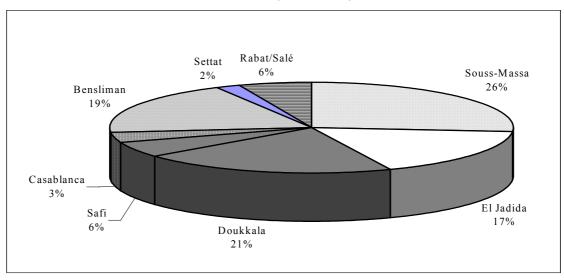
Les graphiques 8 et 9, illustrent la répartition géographique de la production de tomate primeur pour la campagne 2001-2002.

Graphique 8 - Répartition régionale des superficies de tomate primeur sous-serre au Maroc (2001-2002)



Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc - Direction de la Production Végétale

Graphique 9 - Répartition régionale des superficies de tomate primeur de plein champ au Maroc (2001-2002)



Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc - Direction de la Production Végétale

La région du Souss-Massa est la première région du point de vue des superficies cultivées. La tomate marocaine primeur est produite à 80 % dans cette région. En revanche, pour les superficies de plein champ le poids du Souss est aussi important que la zone côtière

Atlantique (El jadida-Casblanca-Safi) qui détient 26 % des superficies et la région de Doukkala (21 %).

L'expansion de la culture dans le Souss-Massa est liée au développement de la technique des abris serres, mais aussi à l'utilisation de variétés sélectionnées hautement productives, à la modernisation des pratiques de conduite culturale et à la capacité d'adaptation des producteurs de cette région. D'autres régions sont aussi productrices de tomate de contresaison, et ont recours à l'utilisation d'abri-serres, c'est le cas de deux autres régions traditionnellement productrices, la région d'El Jadida et de Oualidia. Mais le problème de la salinité de l'eau d'irrigation présente un handicap important dans ces régions.

II.3.3 Perspectives de développement de la production

Le développement des maladies et la diminution des ressources en eau sont des freins à l'accroissement de la production dans la région du Souss. Un développement de la production dans la région de Dakhla est actuellement envisagé par certains producteurs. Dans cette zone les ressources hydriques sont importantes, le climat est favorable, la qualité du sol convient à la culture de la tomate, et il n'y pas de maladies. La principale contrainte pour le développement de la production de tomate dans cette région est le coût logistique qui est élevé compte tenu de l'éloignement des marchés de consommation à l'exportation.

Par ailleurs, une extension des superficies dans le Nord (Loukkos) rencontrerait des contraintes du fait d'un climat plus froid et plus humide. Si le développement de la production dans ces conditions n'est pas à exclure, c'est avec des coûts de production supérieurs à ce qu'ils sont actuellement.

II.3.4 Exportation

Le Maroc a exporté 202 542 tonnes en moyenne les trois dernières années dont 84 % sur l'UE. Les exportations ont augmenté de 23 % depuis le début des années 90.

Tableau 13 - Evolution des exportations de tomate du Maroc (tonnes)

	UE	hors UE	Total
1991-1992	142 480	9 634	152 114
1992-1993	158 696	9 519	168 215
1993-1994	164 458	10 628	175 086
1994-1995	146 903	12 933	159 836
1995-1996	145 176	14 752	159 928
1996-1997	135 281	28 905	164 186
1997-1998	159 883	57 850	217 733
1998-1999	183 039	49 821	232 860
1999-2000	177 336	38 436	215 772
2000-2001	168 349	18 436	186 785
2001-2002	167 284	37 786	205 070
Moyenne 99-00/01-02	170 990	31 553	202 542

Source: Apefel

La variété de tomates rondes produites sous-serre représente l'essentiel des exportations. Les exportations de plein-champ (tomate d'automne et tomate d'hiver) sont négligeables (3 %). Au Maroc, la diversification de la gamme de tomate est récente, c'est pourquoi les variétés bio, cerise, cocktail, et kiwat sont faibles. Dans l'avenir les volumes de ces variétés devraient augmenter compte tenu des tendances de la demande à l'exportation.

Tableau 14 - Structure des exportations de tomate du Maroc par variétés (2001-2002)

	tonnes
Tomate sous-serre	179 240
Tomate grappe	12 870
Tomate d'automne*	4 590
Tomate Kiwat	3 812
Tomate bio	1 377
Tomate cerise	2 101
Tomate cocktail	350
Tomate d'hiver*	600
Tomate beef	27
Total	204 966

Source: EACCE – tableau de bord bilan 2001-2002 n°8

Le calendrier d'exportation du Maroc s'étend d'Octobre à Mai. Les mois de décembre, janvier, et février sont les plus importants.

Tableau 15 - Exportations mensuelles de tomates du Maroc (2000-2001)

	tonnes	% total
Septembre	16	ns
Octobre	5 095	2,7
Novembre	23 165	12,4
Décembre	32 504	17,4
Janvier	43 964	23,5
Février	35 990	19,7
Mars	29 187	15,6
Avril	13 173	7,0
Mai	3 121	1,7
Juin	646	0,3
Total	186 861	

Source : EACCE

II.4 La tomate de saison : une production pour le marché intérieur du frais

La production de tomate de saison est de 219 000 tonnes en moyenne sur les trois dernières années. Cette production, cultivée en plein champ, se caractérise d'une part, par de très importantes variations d'une année sur l'autre et, d'autre part, par une tendance à la baisse. Ceci s'explique par le fait que cette culture est très sensible à la sécheresse et aux maladies.

^{*} la tomate d'automne et d'hiver est une production de plein champ

Tableau 16 - Evolution de la superficie et de la production de tomate de saison au Maroc (1992-1993/2001-2002)

	Superficies (hectares)	Production (tonnes)
1992-93	13 980	353 200
1993-94	17 870	475 200
1994-95	8 248	170 580
1995-96	16 480	398 600
1996-97	13 300	317 300
1997-98	14 580	419 100
1998-99	12 235	301 410
1999-00	14 745	214 020
2000-01	7 800	202 280
2001-02	8 750	240 390

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc - Direction de la Production Végétale

Les statistiques régionales sur la répartition géographique de la production par ORMVA et par DPA² montre que le rendement réalisé dans les ORMVA est plus important du fait d'un niveau de technicité plus élevé et surtout de la présence de ressources hydriques plus abondantes dans ces zones.

Tableau 17 - Comparaison des superficies, de la production et des rendements de la tomate de saison des ORMVA et des DPA au Maroc (2001-2002)

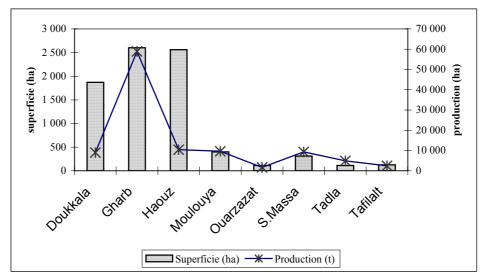
	total ORMVA	total DPA
Superficie (ha)	3 300	5 450
Production (t)	106 260	134 130
Rendement (t/ha)	32,2	24,6

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc - Direction de la production végétale

_

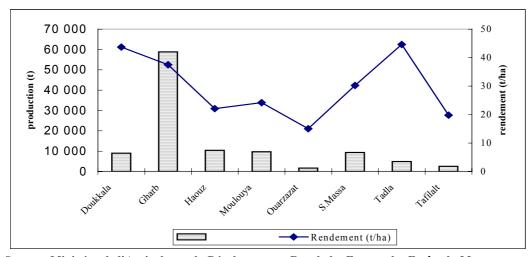
² Au niveau régional et provincial, on trouve respectivement les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) au nombre de 9, dont l'intervention se situe essentiellement sur les périmètres irrigués et certaines zones périphériques et les Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA) au nombre de 42 qui gèrent toutes les autres zones, c'est à dire la majorité du territoire rural. Les ORMVA ont une double mission : la mise en valeur par des travaux d'hydraulique et la vulgarisation. Les DPA ont un rôle de mise en application des politiques agricoles, de suivi de campagne, de contrôle et de vulgarisation.

Graphique 10 - Comparaison entre la superficie et la production de tomate de saison dans les ORMVA au Maroc (2001-2002)



Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc - Direction de la Production Végétale

Graphique 11 - Comparaison entre la production et les rendements de la tomate de saison dans les ORMVA au Maroc (2001-2002)



Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts du Maroc – Direction de la Production Végétale

Les graphiques 10 et 11, montrent la différence que l'on peut noter au niveau régional, dans les ORMVA. On peut remarquer que le rendement de la tomate de saison est le plus important pour les ORMVA de Doukkala et du Gharb, zones traditionnelles de production de la tomate de saison. L'Office de Tadla réalise également un rendement élevé mais sur une faible superficie.

II.5 La tomate d'industrie

La tomate d'industrie représente environ 70 % de la superficie totale consacrée aux cultures industrielles maraîchères, et plus de la moitié de la production industrielle³. En 2001, la production de tomate industrielle totalisait 200 000 tonnes sur une superficie de 6 840 hectares. La production industrielle de produits transformés (concentré de tomate et dérivés) est d'environ 150 000 tonnes [Amitom, 2002].

La production de tomate d'industrie est cultivée en plein champ et principalement dans la région du Loukkos et du Gharb. Les autres régions (Chaouia-Ouardigha, Tadla, Meknès, Centre-Ouest) comptent environ 200 hectares [Amitom, 2002].

Les producteurs utilisent principalement une variété non sélectionnée. Néanmoins des variétés hybrides sont introduites dans le but d'améliorer le rendement, qui est actuellement autour de 40 tonnes/ha. L'irrigation est principalement gravitaire, le système goutte à goutte et l'aspersion sont peu utilisés, compte tenu des coûts élevés. Des essais menés pour la conduite en système d'irrigation goutte à goutte dans la région de Meknès, donnent des résultats prometteurs avec un rendement de 92 tonnes/ha à 125 tonnes/ha contre un rendement de 20 à 40 tonnes/ha en gravitaire.

On dénombre 16 usines de transformation installées à Casablanca, Agadir, Marrakech, Meknès et Larache; ce sont des unités polyvalentes. Le secteur est dominé par 2 entreprises : la Compagnie Industrielle du Lukus (CIL), basée à Larache, qui transforme 60 à 70 000 tonnes de tomates en concentré, poudres et flocons de tomates, et les Conserves de Meknès, qui traite annuellement 30 à 40 000 tonnes, destinées à la production de concentré de tomate pour le marché intérieur. Ce dernier est depuis quelques années en progression régulière mais il reste marqué par une forte saisonnalité ; 70 % de la production de concentré de tomate sont consommées pendant la période du ramadan.

D'autres entreprises, de moindre importance, interviennent également dans l'industrie de la tomate : COVEM, MFP, PIKAROME, et DOHA qui se partagent les 50 à 70 000 tonnes restantes.

Afin d'assurer l'approvisionnement de leurs unités de transformation, les usines établissent des contrats d'approvisionnement avec les producteurs. Ainsi, 75 % de l'approvisionnement des usines se fait par contrat de culture. Les industriels fournissent les plants, les produits phytosanitaires et, dans certains cas, réalisent les investissements en matériel d'irrigation. Ces contrats permettent aux industriels d'améliorer la de leur approvisionnement (qualité, prix et volumes).

³ Les cultures maraîchères destinées à la transformation (tomate, niora, cornichon, etc.) représentent plus de 10 000 hectares au Maroc et génèrent une valeur d'environ 230 millions de DH.

III - La filière d'exportation de tomate primeur sur l'UE

III.1 Organisation du secteur

III.1.1 Les organisations professionnelles

Les principales organisations professionnelles qui ont un rôle actif dans la filière sont l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) et l'Association des Producteurs Exportateurs de Fruits et Légumes (APEFEL).

- L'EACCE est un organisme financièrement autonome et soumis à la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Après la libéralisation de la filière en 1986, cet organisme a eu pour mission d'assurer la régulation qualitative et quantitative des exportations sur les marchés de l'UE. Ces principales compétences sont :
 - Le contrôle de la qualité des produits. En 2002, l'EACCE a obtenu l'accréditation de l'UE pour le contrôle des produits agricoles et agroalimentaires destinés à ce marché. Cette mesure s'inscrit dans le programme de délocalisation du contrôle officiel dans les pays tiers mis en place par l'OMC. Le Maroc est le premier pays non européen à obtenir cet agrément. Une telle mesure a pour but de simplifier les procédures et les délais de contrôle à l'exportation;
 - La gestion du contingent préférentiel du Maroc en coordination avec les professionnels.
- L'APEFEL a pour mission de dialoguer avec les pouvoirs publics pour la défense des intérêts de ses membres. Cette association qui est très active dans le secteur des primeurs, participe aux négociations du volet agricole de l'accord Maroc-UE. Dans ce domaine, l'implication des professionnels du secteur est relativement récente car le plus souvent les négociations relevaient seulement de la compétence de l'administration marocaine. Par ailleurs, l'APEFEL a pour rôle d'informer les producteurs et exportateurs sur les principales évolutions de la filière en matière de réglementation, commercialisation et techniques de production.

III.1.2 Les groupes exportateurs

Le secteur exportateur est principalement constitué de neuf groupes. Cinq d'entre eux : ROSAFLORE, ARMONA, MARAISSA, AVRYL et GEDA sont des groupes intégrés, c'est à dire qu'ils sont producteurs-expéditeurs et qu'ils commercialisent eux-mêmes leur production. Les trois premiers groupes disposent de leurs propres structures de commercialisation à l'étranger.

Les quatre autres, à savoir : PRIM'ATLAS, AGRI-SOUSS, GPA et DELASSUS possèdent leur propre station de conditionnement à qui sont affiliées, des stations, des coopératives et quelques producteurs. Ces derniers, font appel à un groupe exportateur pour la logistique et la commercialisation de leur production en contrepartie du versement d'une commission.

III.2 Les modes de commercialisation

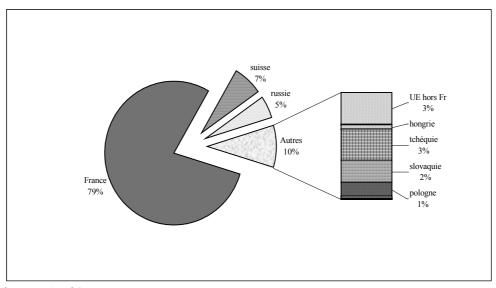
Les produits sont commercialisés à travers deux types de transaction : les ventes en consignation et les ventes directes aux centrales d'achats de la grande distribution.

- Les ventes en consignation. Ce mode de commercialisation est le plus important. En effet 80 % des ventes à l'exportation sont assurées par des importateurs commissionnaires [Redani, 2003]. Ces intermédiaires effectuent les transactions pour le compte des exportateurs.
- Les ventes directes auprès des centrales d'achats. Ce type de transaction est faible. Ce sont surtout les grands groupes exportateurs et en particulier ceux qui ont intégré la fonction de production et de commercialisation qui pratiquent ce mode de commercialisation.

III.3 Les marchés de destination

Le marché français est le principal débouché des exportations du Maroc avec 79 % des exportations. Les produits sont réceptionnés au Marché International de Saint-Charles (Perpignan). La concentration des flux d'exportation sur le marché français trouve son origine dans les liens historiques entre le Maroc et la France. Cependant, la France n'est pas toujours le lieu de destination finale. En effet, environ 20 % des exportations sont expédiés vers d'autres marchés.

Graphique 12 - Marchés de destination des exportations de tomate du Maroc (2001-2002)



Source: Apefel

III.4 Comparaison du coût de mise en marché du Maroc et de l'Espagne

L'analyse comparative des coûts de production et de commercialisation est basée sur le calcul du prix de revient d'un hectare de tomate en Espagne (Alméria) et au Maroc (Souss). Le coût total de mise en marché est un coût rendu Perpignan. Les conditions de production et d'exportation sont similaires pour les deux régions.

Les données présentées dans le tableau 18 sont issues d'une étude réalisée en 1997 par des organisations professionnelles marocaines (EACCE, APEFEL, ASPEM, SASMA) avec l'appui d'opérateurs espagnols. Ces données ont été actualisées pour l'année 2001 [Redani 2003].

Tableau 18 - Comparaison du coût total de mise en marché du Maroc et de l'Espagne (2001)

Dh/kg	Maroc	Espagne	écart en %
Coût de production	2,26	2,64	16,8 %
Coût de conditionnement	1,89	1,04	- 45 %
Coût de transport	2,12	0,36	- 83 %
Coût total	6,27	4,05	- 35,6 %

Source : EACCE et Redani

L'examen du tableau 18 montre que le coût de revient du kilo de tomate primeur sous-serre est plus cher au Maroc de 35,6 % et que la structure du coût total est différente entre les deux origines : pour le Maroc, le coût de production, de conditionnement et le coût du transport représentent respectivement 36,1 %, 30,1 % et 33,8 % alors que pour l'Espagne ils représentent 65,2 %, 25,8 % et 8,9 %.

Des remarques précédentes nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- l'avantage comparatif du Maroc résulte des coûts de production qui sont de 17 % plus faibles qu'en Espagne. Ce sont les frais de main d'œuvre qui représentent respectivement pour le Maroc et l'Espagne 21 % et 39 % du coût de production, qui expliquent cette différence,
- l'avantage de l'Espagne réside dans le faible coût du transport puisque ce coût est de 83 % inférieur au Maroc. Le transport Agadir-Perpignan⁴ coûte 2,12 DH/kg contre 0,36 DH/kg pour le trajet Almeria- Perpignan. Cet écart s'explique par la distance mais aussi par les redevances que les exportateurs versent à l'ODEP et à l'ONT (entreprises publiques de services logistiques) et les frais de transit qui viennent augmenter les coûts logistiques.
- Le coût du conditionnement au Maroc est plus cher de 45 % par rapport à l'Espagne. Ceci s'explique notamment par un coût plus élevé des emballages qui sont des produits d'importation.

_

⁴ 85 % des exportations de tomate sont expédiées par camion. Le transport par bateau a progressivement était délaissé malgré son faible coût (1DH /kg) car il s'adapte difficilement aux conditions actuelles de commercialisation, en particulier la rapidité, la flexibilité et la régularité des approvisionnements. Les exportateurs ont recours au transport bi-modal : une partie est effectuée par route au Maroc (Agadir-Tanger) puis ensuite par bateau (Tanger-Algesiras) et enfin par route d'Algesiras à Perpignan. Le trajet Agadir-Perpignan dure 2 à 3 jours.

III.5 Le marché de la tomate de l'Union Européenne

III.5.1 Production

Cultivée sur une superficie de 256 460 hectares (moyenne 00-02), la production de tomate de l'UE représente 27 % de la production totale de légumes⁵ de l'Union Européenne. L'Italie est le plus grand producteur de tomate de l'UE avec la moitié de la superficie, suivi de loin par l'Espagne qui totalise 24 % de la superficie.

Tableau 19 - Production de tomate de l'Union Européenne (tonnes)

	2000	2001	2002	Moyenne	% Total UE
Union Européenne (15)	16 176 097	15 178 291	14 213 573	15 189 320	100
Autriche	24 463	26 613	29 888	26 988	0,2
Belgique	216 280	233 200	234 400	227 960	1,5
Danemark	21 200	21 200	19 700	20 700	0,1
Finlande	35 349	34 193	35 000	34 847	0,2
France	848 170	859 333	810 813	839 439	5,5
Allemagne	49 969	46 236	50 000	48 735	0,3
Grèce	2 057 184	1 819 923	1 574 000	1 817 036	12,0
Irlande	7 800	9 000	9 000	8 600	0,1
Italie	7 538 100	6 528 656	5 747 700	6 604 819	43,5
Luxembourg	135 000	120 000	130 000	128 333	0,8
Pays-Bas	520 000	550 000	580 000	550 000	3,6
Portugal	1 009 682	1 072 237	994 372	1 025 430	6,8
Espagne	3 582 600	3 729 900	3 878 400	3 730 300	24,6
Suède	17 300	18 800	18 800	18 300	0,1
Royaume Uni	113 000	109 000	101 500	107 833	0,7

Source: Faostat

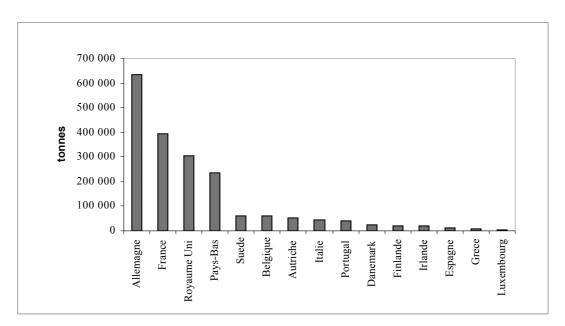
La production de l'Union Européenne est composée de deux types de cultures : la culture de plein champ et la culture sous serre. La culture de plein champ est localisée dans les pays du Sud (Italie, Grèce, Sud de la France, et le Portugal). La culture sous-serre est développée dans les pays du Nord en particulier les Pays-Bas, la Belgique et une partie de la France. Ces dernières années on assiste à une augmentation de la superficie réservée à la production de tomate sous-serre aux dépends de la culture de plein champ. Cette augmentation concerne essentiellement l'Espagne qui a quasiment abandonné la tomate de plein champ à l'instar de se qui se fait en Belgique et aux Pays-Bas [Commission des Communautés Européennes, 1996].

.

⁵ Y compris les melons

III.5.2 Principaux fournisseurs

L'Union Européenne a importé 1,9 millions de tonnes de tomates en 2001. Les principaux importateurs sont l'Allemagne (33 %) et la France (21 %) suivis du Royaume-Uni (16 %), et des Pays-Bas (12 %).



Graphique 13 - Importations de tomate de l'Union Européenne (2001)

Source: Faostat

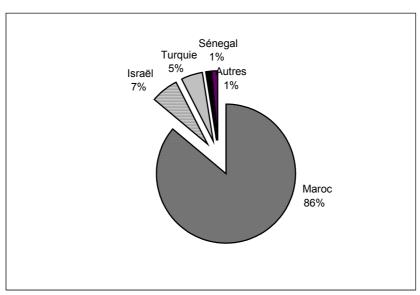
Le tableau 20 montre que l'Espagne est le premier fournisseur de tomate de l'Union Européenne avec une part de marché de 46 % suivie des Pays-Bas (26,8 %). Le Maroc est le troisième fournisseur (9,2 %) devant la Belgique (5,8 %), et l'Italie (5,4 %). Mais si l'on considère seulement les importations extra-communautaires (graphique 14), le Maroc est le principal fournisseur (86 %) suivi d'Israël (7 %) et de la Turquie (5 %).

Tableau 20 - Part de marché des fournisseurs de tomate de l'Union Européenne (2001)

	tonnes	PDM (%)
Intra-UE	1 713 583	89,2
France	55 744	2,9
Pays-Bas	514 504	26,8
Allemagne	31 713	1,7
Italie	104 020	5,4
Royaume Uni	7 397	0,4
Irlande	341	0,0
Danemark	1 302	0,1
Espagne	883 267	46,0
Belgique	110 854	5,8
Luxembourg	288	ns
Extra-UE	206 685	10,8
Turquie	10 293	0,5
Pologne	254	ns
An.R.You.Mac	609	ns
Maroc	175 993	9,2
Tunisie	1 941	0,1
Egypte	455	ns
Sénégal	2 304	0,1
Israël	13 429	0,7
Intra + Extra	1 920 268	100,0

Source : nos calculs d'après Eurostat

Graphique 14 - Part de marché des principaux fournisseurs dans les importations extracommunautaires de tomate (2001)



Source : nos calculs d'après Eurostat

III.6 Les conditions d'accès des exportations du Maroc sur le marché de l'UE

En 1969, le Maroc a signé un premier accord d'association avec la CEE. Dans le cadre de cet accord, principalement commercial, le Maroc bénéficiait d'un libre accès (franchise totale des droits de douane et sans restrictions quantitatives) au marché communautaire pour ses exportations de produits industriels. Pour les exportations agricoles, les concessions consistaient en des réductions tarifaires du Tarif Douanier Commun (TDC); 80 % pour les agrumes, 50 % pour les conserves végétales. Les exportations de tomates étaient exclues de l'accord.

En 1976, cet accord fut renouvelé et élargi en accord de coopération. L'accès préférentiel à été accordé à d'autres produits tels que les vins et les primeurs. En 1988, le protocole additionnel d'adaptation de l'accord de 1976 a eu comme objectif le « maintien des courants d'échanges traditionnels » du Maroc face à la perspective d'adhésion de l'Espagne.

Le troisième renouvellement des accords, dans le cadre du processus de Barcelone (ou partenariat euro-méditérranéen⁶), a abouti en 1995 à l'accord euro-méditerranéen entre le Maroc et l'UE (signé le 26 février 1996 et entré en vigueur le 1^{er} mars 2000). Cet accord s'articule autour de 3 volets : le renforcement du dialogue politique et de la sécurité, la coopération économique et financière, et l'approfondissement du dialogue social, culturel, humain. Dans le domaine commercial, l'accord établit des concessions commerciales réciproques et prévoit l'instauration d'une Zone de Libre Echange Euro-Méditerranéenne (ZLEEM) sur une période de 12 ans. La ZLEEM ne concerne pas les produits agricoles et de la pêche. En effet, pour ces produits l'accord fixe un objectif de « mise en place progressive d'une plus grande libéralisation des échanges » et prévoit une renégociation du volet agricole à partir du 1^{er} janvier 2000⁷.

Les négociations du volet agricole qui ont débuté en janvier 2002 (avec deux ans de retard par rapport à ce qui était prévu dans l'accord) sont basées sur la réciprocité des concessions. Les principaux enjeux des négociations se situent au niveau de l'accès des exportations de tomate du Maroc sur le marché de l'UE et l'accès préférentiel du blé européen sur le marché marocain.

III.6.1 Historique des accords Maroc-UE et évolutions du régime préférentiel

L'analyse de l'évolution du régime préférentiel accordé aux exportateurs marocains depuis 1969 comporte deux éléments : la protection tarifaire (droits de douane) et la protection non tarifaire (le prix d'entrée).

_

⁶ Initié par l'UE, la Conférence de Barcelone qui a réuni en novembre 1995 les 15 pays de l'UE et les 12 pays partenaires méditerranéens, a abouti à la Déclaration de Barcelone. Cet engagement politique vise le renforcement de la politique méditerranéenne de l'UE avec comme objectif de participer sur un plan bilatéral et régional au développement de cette région.

⁷ Sur le plan institutionnel, les négociations se déroulent dans le cadre du Conseil d'association (au niveau ministériel) et du Comité d'association (hauts fonctionnaires). Lors de la 3^{ème} réunion du Conseil d'association qui s'est tenu le 24 février 2003 à Bruxelles, l'UE et le Maroc ont décidé de créer six sous-comités stratégiques : Agriculture et pêche, Marché intérieur, Industrie, Commerce et services, Transport, environnement et énergie, Recherche et innovation, Justice et sécurité.

III.6.1.1 La protection tarifaire

Accords	Droit de douane ad valorem (%)		Droit de douane spécifique	Contingent	Protocole 1/7
1969	11 18	1er nov - 14 mai 15 mai - 31 oct	-		120 000 tonnes sur la France à DD nuls toute l'année
1976	4.4 11 11 18	15 nov - 30 avril 1 ^{er} mai - 14 mai 1 ^{er} nov - 14 nov 15 mai - 31 oct	-		120 000 tonnes sur la France à DD nuls toute l'année
1988	0 11 11 18	15 nov - 30 avril 1 ^{er} mars - 14 mai 1 ^{er} nov - 14 nov 15 mai - 31 oct	-	contingent de 86 000 tonnes dont 15 000 tonnes au mois d'Avril	120 000 tonnes sur la France à DD nuls toute l'année
1995	0	toute l'année	équivalent tarifaire	sous contingents mensuels contingent global de 150 676 tonnes	supprimé le 1 ^{er} mars 2000

- Dans l'accord de 1969: les concessions (réductions du TDC) ne s'appliquaient pas à la tomate. Les exportations de tomate ont continué à bénéficier du régime préférentiel accordé par la France au Maroc, dans le cadre du protocole 1/7 du traité de Rome. Ce régime préférentiel consistait en un contingent de 120 000 tonnes à droits de douane nuls à partir du 20 Octobre.
- L'accord de 1976 : a élargi les concessions aux primeurs. Les exportations de tomate bénéficiaient entre le 15 novembre et le 30 avril d'une réduction de 60 % du TDC (droit de douane ad valorem de 4.4 %).
- Le protocole de 1988 a abouti à des changements importants du régime à l'importation de la CEE et ceci dans la perspective de l'adhésion de l'Espagne. En effet, le dispositif a renforcé la préférence communautaire. L'acte d'adhésion prévoyait pour l'Espagne un dégrèvement tarifaire jusqu'à la franchise totale et ceci sans limites quantitatives. En revanche, le Maroc a bénéficié des mêmes concessions tarifaires mais dans le cadre de contingents (86 000 tonnes avec une augmentation de 3 % par an à partir de 1992) et de calendriers (du 15 novembre au 30 Avril).
- L'accord de 1995, s'est traduit par le renforcement de la protection tarifaire avec l'application d'un droit spécifique; l'équivalent tarifaire. Par ailleurs, d'une part, le protocole 1/7 (contingent de 120 000 tonnes sur la France à droits nuls) a été supprimé et d'autre part, il a été mis en place un système de sous-contingents mensuels.

III.6.1.2 La protection non tarifaire : le système du prix d'entrée

Le système du prix d'entrée constitue le cœur du dispositif de la protection extérieure prévue par l'OCM fruits et légumes (règlement 2200/96 qui s'est substitué au règlement 1035/72 suite à la réforme de 1996). Ce système fonctionne comme un prix minimum à l'importation.

Son principal objectif consiste à éviter des perturbations du marché par des importations en provenance des pays tiers à des niveaux de prix bas. La CEE avait mis en place un système de

prix minimum à l'importation appelé « prix de référence » en 1972⁸. Les importations de tomates marocaines réalisées en dessous de ce prix étaient taxées (taxe compensatoire).

Dans l'accord de 1995, le prix de référence a été remplacé par le prix d'entrée et la taxe compensatoire par l'équivalent tarifaire. Contrairement au prix de référence, ce système s'applique toute l'année. En revanche, seul le lot concerné (et non pas toute l'origine Maroc) est taxé.

Ces changements du régime à l'importation de l'UE ont été négociés dans le cadre de l'Uruguay Round en 1994. L'Uruguay Round à imposé le principe de tarification ce qui a obligé l'UE à supprimer le prix de référence dans la mesure où il était considéré comme une barrière non tarifaire. Il s'agissait donc pour l'UE de trouver un compromis qui permettait à la fois de respecter ses engagements au GATT, de maintenir les préférences commerciales des pays partenaires méditerranéens, tout en préservant une protection efficace des producteurs européens.

III.7 Analyse du régime applicable aux exportations de tomates du Maroc

III.7.1. Contenu de l'accord et portée des concessions

III.7.1.1 Le contingent préférentiel

Dans l'accord de 1995 le Maroc avait obtenu un contingent préférentiel (exonération des droits de douane et à prix d'entrée conventionnel) de 150 676 tonnes. En Octobre 2003, ce contingent à été renégocié conformément à la clause de rendez vous de l'accord⁹.pour atteindre actuellement 190 000 tonnes¹⁰.

Ce contingent global se répartit en deux éléments : un contingent de base fixe de 175 000 tonnes fixe réparties mensuellement d'Octobre à Mai et un contingent additionnel de 15 000 tonnes de Novembre à Mai (tableau 21).

⁹ « A partir de janvier 2000, la Communauté et le Maroc examineront la situation en vue de fixer les mesures de libéralisation à appliquer par la Communauté et le Maroc à partir du 1^{er} janvier 2001 conformément à l'objectif inscrit à l'article 16 ».

Article 16 : « La Communauté et le Maroc mettent en œuvre de manière progressive une plus grande libéralisation de leurs échanges réciproques de produits agricoles et de produits de la pêche ».

⁸ Le prix de référence s'appliquait du 1^{er} Avril au 20 Décembre.

Protocole n°1 relatif au régime applicable à l'importation dans la Communauté des produits agricoles originaires du Maroc. Journal Officiel de l'Union Européenne du 31/12/2002. L 345/121.

Tableau 21 - Evolution du contingent préférentiel pour les exportations de tomates du Maroc

	accord 1995	accord 2000*	accord 2003
Octobre	5 000	5 000	10 000
Novembre	18 601	22 601	26 000
Décembre	36 170	38 170	30 000
Janvier	30 749	30 749	30 000
Février	33 091	33 091	30 000
Mars	27 065	27 065	30 000
Avril	0	7 500	15 000
Mai	0	4 581	4 000
Total contingent de base	150 676	168 757	175 000
Contingent additionnel	-	-	15 000
Total contingent global	150 676	168 757	190 000

^{*}accord transitoire signé pour la campagne 2000-2001

L'accord de 2003, prévoit une augmentation du contingent additionnel de 10 000 tonnes pour chaque campagne, pour atteindre 45 000 tonnes en 2006-2007, soit un contingent global de 235 000 tonnes.

Toutefois, si le Maroc ne respecte pas le contingent global (190 000 tonnes) avec une tolérance maximale de 1 % de la somme du contingent de base et additionnel, le contingent additionnel serait diminué de 20 000 tonnes la campagne suivante. Par ailleurs, le contingent additionnel peut être utilisé durant un mois donné dans la limite de 30 % maximum. Ainsi pour la campagne 2003/2004, le tonnage maximum pouvant être utilisé à partir de novembre est de 4 500 tonnes durant un mois déterminé dans la limite des 15 000 tonnes prévues de novembre à mai. Ce nouveau système de gestion des contingents remplace le système de flexibilité de 20 % qui s'appliquait pendant la période de Novembre à Mars dans l'accord de 1995.

Sur la base du principe de réciprocité, l'UE a obtenu des concessions pour ses exportations de céréales. Les négociations dans ce domaine intéressent particulièrement la France, important fournisseur du Maroc. L'UE a négocié un contingent de 1,060 millions de tonnes pour ses exportations de blé tendre avec une réduction tarifaire de 38 %. Toutefois, quand la production du Maroc dépassera 2,1 millions de tonnes le contingent sera réduit de manière linéaire jusqu'à un minimum de 400 000 tonnes quand la production marocaine sera égale ou supérieure à 3 millions de tonnes.

III.7.1.2.Le Prix d'Entrée Conventionnel

En 1995, le Maroc a négocié un prix d'entrée plus faible (appelé prix d'entrée conventionnel ou préférentiel) que les prix d'entrée fixés dans le cadre de l'Accord de Marrakech (Prix d'entrée OMC). Le prix d'entrée conventionnel (PEC) qui est de 46,10 Euros/100kg est applicable dans la limite du contingent préférentiel et dans le cadre d'un calendrier (du 1^{er} octobre au 31 mai).

Dans l'accord il est prévu une baisse de ce prix dans les mêmes proportions et au même rythme que les prix d'entrée consolidés dans le cadre de l'OMC. La réduction a été effective dès 1995 date à laquelle le PEC était fixé à 500 Ecus/tonne.

Si l'on considère l'écart entre le prix d'entrée conventionnel appliqué au Maroc et le prix d'entrée OMC la concession obtenue est importante. Néanmoins, cet avantage doit être relativisé car les exportateurs marocains doivent payer l'Equivalent Tarifaire Maximum (ETM) si la différence entre le prix à l'importation (la Valeur Forfaitaire à l'Importation¹¹) et le prix d'entrée conventionnel est inférieure de 8 %.

III.7.1.3 Gestion des concessions

Tableau 22 - Utilisation du contingent préférentiel pour les exportations de tomates du Maroc

Mois	Contingent	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001
Octobre	5 000	2 394	2 888	4 900	7 224	14 478	4 660
Novembre	18 601	21 354	17 729	22 347	23 179	35 519	15 940
Décembre	36 170	31 266	27 920	29 356	32 874	32 045	34 565
Janvier	30 749	28 201	28 018	33 996	48 021	26 887	34 915
Février	33 091	23 603	22 155	33 891	31 593	28 029	33 208
Mars	27 065	26 296	26 134	19 986	21 519	23 347	31 500
Total	150 676	133 114	124 844	144 476	164 410	160 305	154 788

Source : EACCE

Pour les campagnes de 1995-1996 à 1997-1998, , les exportateurs marocains n'ont pas utilisé la totalité du contingent du fait d'un potentiel à l'exportation faible. En revanche, pour les campagnes suivantes, le Maroc a dépassé le contingent. En effet, une fois le contingent épuisé, le Maroc a exporté sous régime OMC, c'est à dire en respectant le prix d'entrée OMC (tableau 23), lorsque les VFI étaient supérieures ou égales à ce prix et en bénéficiant d'une réduction des droits de douane de 60 %.

Tableau 23 - Prix d'entrée OMC applicables aux importations de tomates de l'UE

période	Prix d'entrée OMC (Euro/100 kg)
01-10 au 20-12	62,60
21-12 au 30-12	67,60
01-01 au 31-03	84,60
01-06 au 30-09	52,60

Source : EACCE

L'interprétation restrictive des accords par l'UE (toute quantité supérieure au contingent ne peut être exportée sous le régime OMC même si juridiquement dans le cadre de l'OMC cela est permis aux exportateurs marocains) s'est traduite par la décision de l'UE le 1^{er} janvier 2000 d'appliquer la procédure des certificats d'importation¹². Mais face aux protestations des négociateurs marocains, cette procédure a été suspendue (le 21/01/00).

¹¹ La VFI est calculée quotidiennement par la Commission par produit et par origine sur la base du prix pondéré moyen des marchés représentatifs de l'importation de gros.

¹² Le certificat d'importation est une autorisation délivrée aux importateurs européens sous réserve d'une garantie financière. Ce système permet à l'UE de contrôler le volume des importations. Pour les exportateurs et

Afin de régler cette situation de crise et dans l'attente de la renégociation de l'accord signé en 1995, un accord transitoire avait été conclu pour la campagne 2000-2001¹³. Le Maroc avait obtenu un contingent supplémentaire de 18 081 tonnes (+15 % qui étaient prévu dans l'accord de 1995) soit un contingent global de 168 757 tonnes. Cet accord comportait deux éléments :

- 1' augmentation du contingent de 6 000 tonnes pour la période d'Octobre à Mars, répartie entre les mois de novembre (4 000 tonnes) et de décembre (2 000 tonnes),
- l'attribution d'un contingent supplémentaire de 12 081 tonnes pour les mois d'Avril (7 500 tonnes) et de Mai (4 581 tonnes). Avant cet accord le Maroc ne bénéficiait pas de contingents pour ces mois. Toutefois, ce contingent n'était autorisé que si le Maroc respectait le contingent de la période d'Octobre à Mars (150 676 tonnes).

Cet accord avait été critiqué par une partie de la profession marocaine, en particulier sur les aspects relatifs à l'élargissement du contingent aux mois d'avril et de mai.

D'une part, certains exportateurs jugent que la tomate marocaine d'exportation doit rester une production de contre-saison complémentaire et non pas concurrente des productions européennes. D'autre part, le maintien d'un standard de qualité élevé est important pour l'image des produits, lequel standard est plus difficile à obtenir à la fin du calendrier de production. Pour ces opérateurs, il aurait été préférable de négocier plus de volume les autres mois et d'obtenir l'autorisation d'exporter sous le régime du prix d'entrée OMC.

Ce prix qui est relativement élevé constitue un obstacle important qui rend les exportations marocaines inoffensives pour le marché européen. En définitive ce que souhaitent ces opérateurs, c'est une augmentation du contingent sur la période traditionnelle d'exportation et d'exporter sous le régime OMC toute l'année. L'accord de 2003 répond en partie à ces attentes. Le contingent du mois d'Octobre a été augmenté et désormais le Maroc peut exporter au delà du contingent global préférentiel au prix d'entrée OMC.

les importateurs, le certificat d'importation entraîne des complications administratives incompatibles avec les exigences commerciales.

¹³ Cet accord ne devait s'appliquer que pour la campagne 2001-2002 mais les nouvelles négociations de l'accord de 1995 n'ayant débuté que le 23-01-02 l'accord a été reconduit pour la campagne 2002-2003.

Conclusion

Le secteur de la tomate ces dernières années a connu une évolution remarquable. Les efforts des producteurs entrepris en matière d'intensification des cultures, de modernisation des structures et des techniques de production ont permis l'augmentation des exportations et en même temps un meilleur approvisionnement du marché intérieur.

Néanmoins, les perspectives d'évolution de ce secteur en tant que filière d'exportation sont à considérer essentiellement à travers deux facteurs :

- le maintien de l'avantage comparatif du Maroc. Le principal avantage du Maroc au niveau des coûts de production réside dans le faible coût de la main d'œuvre. Mais ce facteur devient de moins en moins décisif et cela pour deux raisons principales :
- les techniques de production sont à fort contenu technologique ce qui entraîne une augmentation des coûts de production en particulier au niveau des intrants (semences, plants, ...) et des infrastructures de production (serres),
- les coûts logistiques sont un élément déterminant du coût de mise en marché, dans ce domaine les exportateurs marocains sont pénalisés face à leur principal concurrent l'Espagne.
- les évolutions de la politique commerciale de l'Union Européenne relative aux exportations de fruits et légumes des pays tiers. Cette politique constitue dans une certaine mesure une limitation des exportations pour le Maroc et influence les stratégies des exportateurs. Néanmoins, une plus grande libéralisation du marché de l'UE ne pourra se traduire par une augmentation des exportations que si les contraintes évoquées précédemment sont levées.

Chapitre 3 - Diagnostic de la filière agrumes du Maroc

I - Production mondiale et échanges internationaux

D'après les statistiques de la FAO, la production mondiale d'agrumes avec 91 millions de tonnes¹⁴ est la première production fruitière devant les bananes, les raisins et les pommes. Les oranges (60 Mt) représentent la plus grande part de la production, devant les petits agrumes (16 Mt), les citrons et limes (9,5 Mt) et les pamplemousses (5,5 Mt).

Les principaux producteurs mondiaux sont : le Brésil (19 Mt), les Etats-Unis (14,7 Mt), la Chine (9,8 Mt), l'Espagne (5,6 Mt), le Mexique (5 Mt) et l'Inde (3,9 Mt). Le Bassin Méditerranéen représente 20 % de la production mondiale. Le Maroc, 5^{ème} producteur, représente 8 % de la production méditerranéenne et 10 % des exportations de la région.

La part de la production destinée à la transformation est de 34 %. Le Brésil et les Etats-Unis sont les deux plus grands producteurs mondiaux d'agrumes transformés. Ils produisent environ 85 % des jus d'agrumes. En revanche, la production du Bassin Méditerranéen (dont 18 % sont transformés) est destinée au marché du frais.

Le taux d'internationalisation des agrumes est de 10 %. Toutefois, ce taux est plus important pour les petits agrumes (17 %) que pour les oranges (7 %). Les échanges d'agrumes représentaient environ un tiers des échanges globaux de fruits dans les années 70, en 2000 ils passent à un quart [Imbert, 2002]. Les exportations mondiales s'élèvent à 9,4 millions de tonnes pour une valeur de 5 milliards de dollars. Les oranges (4,6 Mt) représentent la moitié des échanges et les petits agrumes le quart.

La dynamique des échanges se caractérise par le renforcement de la part des petits agrumes et une croissance faible pour les oranges. Les exportations de petits agrumes ont connu une croissance spectaculaire, passant de 878 000 tonnes en moyenne dans les années 70 à 2,3 millions de tonnes [Imbert, 2002]. En revanche, les volumes échangés pour l'orange ont faiblement progressé ils s'élevaient à 4 millions de tonnes dans les années 70.

Les principaux pays importateurs sont : l'Allemagne (1 142 000 t), la France (992 000 t), les Pays-Bas (745 000 t), l'Angleterre (689 000 t), la Communauté des Etats Indépendants (646 000 t), la Russie (464 000 t), le Japon (451 000 t), et la Pologne (369 000t). L'Union Européenne représente 50 % des importations mondiales.

-

¹⁴ Moyenne triennale campagne agricole 97-98/99-00

II - Principales caractéristiques de la filière agrumes du Maroc

II.1 Caractéristiques du verger

II.1.1 La superficie agrumicole

Avec 74 060 hectares, les superficies d'agrumes localisées en majorité dans les périmètres irrigués, représentent 9,5 % de la superficie fruitière. Malgré un accroissement significatif des superficies entre 1986 et 1991, on peut considérer que le verger marocain est stable.

Tableau 24 - Evolution de la superficie agrumicole du Maroc (1976-2001)

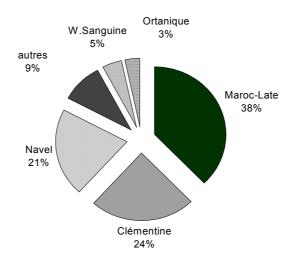
Recensements	Superficies (ha)	Variation %
1976 - 1977	71 445	
1980 - 1981	71 400	- 0.06
1985 - 1986	69 600	- 2.60
1990 - 1991	72 680	4.42
1995 - 1996	74 500	2.50
2000 - 2001	74 060	2.20

Source : ASPAM – Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et Forêts du Maroc

II.1.2 La structure variétale : oranges et clémentines dominent

Le verger marocain est principalement constitué d'oranges (65 %) et de clémentines (24 %). La structure variétale est peu diversifiée. Trois variétés dominent : la Maroc-Late (orange tardive), la clémentine et la Navel (orange précoce), elles représentaient 83 % de la superficie agrumicole en 1995-1996 (graphique 15).

Graphique 15 - Structure variétale du verger agrumicole du Maroc en 1995-1996



Source : nos calculs d'après les statistiques de l'ASPAM

Cependant des efforts notables sont en cours pour diversifier et élargir la gamme variétale des petits agrumes afin de mieux répondre aux exigences des marchés d'exportation.

II.1.3 Répartition régionale des superficies

Le Souss-Massa est la première région agrumicole, avec 35 % de la superficie agrumicole totale; c'est la région qui a connu le plus fort accroissement (34 %) depuis 1976. Le Gharb (27 %), berceau de l'agrumiculture marocaine, est la deuxième région suivie de la région Moulouya (15,3 %) (voir carte Annexe 18).

Tableau 25 - Evolution de la répartition régionale des superficies d'agrumes du Maroc

Régions	1976-1977		1995-19	996	2000-2001	
	hectares	%	hectares	%	hectares	% 0
Souss-Massa	19 597	27.4	26 920	36.1	26 205	35.4
Gharb	20 998	29.4	18 190	24.4	20 020	27.0
Moulouya	8 452	11.8	10 900	14.6	11 325	15.3
Tadla	9 102	12.8	9 520	12.8	10 015	13.5
Haouz	5 151	7.2	4 270	5.7	39 70	5.4
Autres	8 145	11.4	4 700	6.3	2 525	3.4
Total	71 445	100	74 500	100	74 060	100

Source : ASPAM et Ministère de l'Agriculture, du Développement rural, des Eaux et Forêts du Maroc-Conseil Général du Développement Agricole

Selon les régions, on observe une spécialisation plus ou moins importante :

- la région de Moulouya est à dominante clémentine, avec 50 % de la superficie,
- dans le Souss, les superficies d'oranges totalisent 61 % de la superficie, la clémentine 32 %,
- le Gharb, produit essentiellement des oranges avec 87 % des superficies.

II.1.4 Situation du verger agrumicole

Le patrimoine agrumicole marocain se caractérise par le vieillissement des plantations et un mauvais état sanitaire [ASPAM, 1998]. Les jeunes plantations (moins de 10 ans) ne représentent que 23 % de la superficie totale, la part des plantations en début de vieillissement (âge supérieur à 35 ans) 24 %, et le verger en pleine production (10-34 ans) est de l'ordre de 53 %.

Le vieillissement des plantations a des effets dommageables d'une part, sur la qualité des fruits (calibre, aspect extérieur) et, d'autre part, sur la productivité des vergers. Cependant, ce constat doit être nuancé selon les différentes régions de production. Ainsi, la Moulouya et le Souss-Massa sont les régions dont l'état du verger est le plus satisfaisant.

II.1.5 La dimension des vergers

Le nombre de vergers a pratiquement doublé de 1986 à 1996, passant de 7 828 à 13 268 [ASPAM, 1998].

Parallèlement, la superficie moyenne des vergers a diminué, passant de 8,5 hectares à 5,5 hectares. Il y a environ 8 000 producteurs. Un rapide examen du tableau 26 nous permet d'observer un morcellement de la production :

les vergers de 5 hectares et moins représentent 80,5 % des vergers,

les grands vergers (50 hectares et plus) représentent près de 40 % de la superficie totale mais seulement 2,3 % du nombre total des vergers.

Tableau 26 - Répartition des vergers d'agrumes au Maroc par taille en 1996 (hectares)

taille	nombre	% / total	superficie totale	% / total
z 1	5 500	41.6	2 400	2.2
< 1	5 522	41,6	2 409	3,2
1 à 5	5 290	38,9	11 853	15,9
5 à 30	1 935	14,6	21 563	29,0
30 à 50	214	1,6	8 910	12,0
50 à 100	212	1,6	15 090	20,3
> 100 et +	95	0,7	14 535	19,5
total	13 268	100,0	74 360	100,0

Source : ASPAM

II.2 La production

II.2.1 Evolution de la production

Le Maroc est le 5^{ème} pays producteur du Bassin Méditerranéen après l'Espagne (5,6 Mt), l'Egypte (2,6 Mt), l'Italie (3 Mt), la Turquie (1,7 Mt) et la Grèce (1,3 Mt).

Pour la période 99-00/01-02, la production du Maroc a atteint une moyenne de 1,2 millions de tonnes avec un accroissement de 35 % depuis le milieu des années 70. Les oranges ont représenté 64,5 % de la production totale, et les petits agrumes 32,8 %.

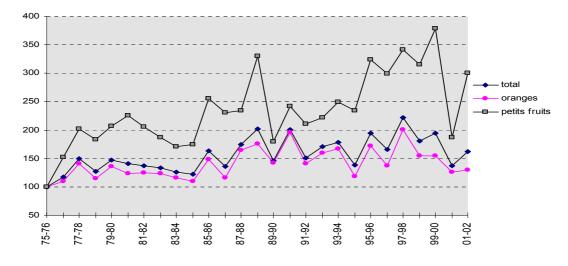
Tableau 27 - Evolution de la production d'agrumes du Maroc

	oranges		petits agi	petits agrumes		citrons et pomelos	
	1 000 t	%	1 000 t	%	1 000 t	%	1 000 t
75-76/77-78	654	74.2	204	23.1	23	2.6	881
85-86/87-88	798	70.2	324	28.5	14	1.2	1 136
95-96/97-98	948	68.0	434	31.1	13	0.9	1 395
99-00/01-02	765	64.5	390	32.8	31	2.7	1 186

Source : nos calculs d'après les statistiques du Comité de Liaison de l'Agrumiculture Méditerranéenne (CLAM)

La production a augmenté avec un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 4,06 % pendant les années 80 et de 4,72 % pour la décennie 90 (graphique 16). Les productions d'oranges et de clémentines ont évolué au même rythme pendant les années 80. En revanche, pendant les années 90, la production de petits agrumes a augmenté plus vite avec un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 7,42 %. Cette évolution se traduit par le recul de la part des oranges dans la production totale.

Graphique 16 - Evolution indiciaire de la production d'agrumes du Maroc par variétés (1975=base 100)



Source : nos calculs d'après les statistiques du CLAM

La région du Souss représente plus de 50 % de la production suivie de la région du Centre (Gharb-Tadla-Haouz) 34 % et de la région Moulouya (14 %). Sur une période de plus de dix ans, le Centre a vu sa production baisser de 30 %, tandis que le Souss et l'Oriental ont multiplié leur production par 1,5.

II.2.2 Les rendements

Au niveau national le rendement des vergers a atteint en moyenne 1991-95 16,6 T/Ha et 16,4 T/Ha, respectivement pour les oranges et les petits fruits [Medagri, 2000]. Ce rendement est relativement faible comparé à d'autres pays producteurs méditerranéens tels que l'Espagne qui atteint des rendements de 20,4 T/Ha et 21,9 T/Ha respectivement pour les oranges et les petits fruits. Au niveau régional, la moyenne est de 19 T/Ha dans le Souss, 16,5 T/Ha dans le Centre et 13 T/Ha dans l'Oriental. Les méthodes culturales, les densités de plantations et les conditions agro-climatiques expliquent ces différences.

II.2.3 Comparaison des coûts de production du Maroc et de l'Espagne

Les coûts de production au Maroc sont deux fois inférieurs à l'Espagne. Le faible coût de la main-d'œuvre explique cette différence.

Tableau 28 - Comparaison des coûts de production Maroc-Espagne (1998)

FF/kg	oran	ges	clémentines		
	Maroc	Maroc Espagne		Espagne	
rendements T/ha	25,4	30,0	22,6	26,5	
coût unitaire de production	0,49	0,94	0,69	1,16	
dont main-d'œuvre	0,12	0,29	0,15	0,33	
coût de récolte	0,06	0,29	0,11	0,44	
total	0,55	1,23	0,80	1,60	

Source : Instituto Valenciano de Investigaciones Agrarias

II.2.4 Les contraintes structurelles de la production

Au niveau de la production, le secteur agrumicole est confronté à d'importantes contraintes qui pèsent sur le potentiel de la production. Les plus importantes sont : le vieillissement du verger, la gestion des ressources hydriques et l'approvisionnement en plants de qualité.

- Le vieillissement du verger : est un problème évoqué par la profession depuis plus d'une décennie sans que de réelles mesures d'envergure soient prises pour encourager son renouvellement. Certes, quelques producteurs ont consenti d'importants investissements pour renouveler leur verger, introduire de nouvelles variétés, mais force est de constater que ces initiatives isolées s'avèrent insuffisantes pour relancer la mise à niveau du verger marocain.
- Les ressources hydriques : malgré les efforts consentis en matière d'investissements hydrauliques, la production agrumicole reste tributaire des conditions climatiques. La

sécheresse qui sévit depuis plus d'une décennie, au point de devenir une donnée structurelle, entraîne la baisse des nappes phréatiques et la salinité des eaux. La majorité des exploitations n'utilise pas de techniques d'irrigation modernes économes en eau. En effet, l'irrigation des plantations se caractérise par la prédominance du système gravitaire qui couvre plus de 80 % de la superficie agrumicole. Par ailleurs, la rareté de l'eau pose le problème de l'augmentation des coûts de production et dans certains cas celui de la survie des exploitations. Les acteurs de la filière semblent être mobilisés pour trouver des solutions au problème récurrent de l'eau. Par ailleurs, il semblerait que certains opérateurs, s'orientent vers un mouvement inverse à celui effectué ces dix dernières années en relançant les plantations dans le Nord et l'Oriental au détriment du Sud.

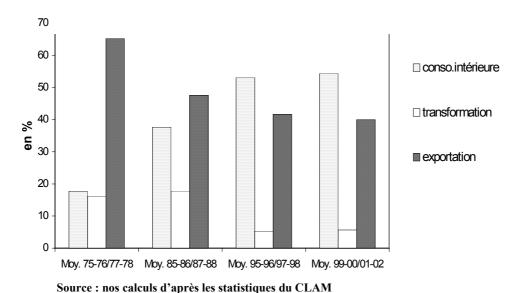
L'approvisionnement en matériel végétal de qualité. La disponibilité en plants d'agrumes de qualité et certifiés adaptés aux conditions agro-climatiques de chaque région de production, reste une autre contrainte majeure pour le développement de la production.

II.3 Utilisation de la production

En moyenne 99-00/01-02, l'exportation a représenté 40 % (474 000 t) de la production, le marché intérieur 54,4 % (645 000 t), et l'industrie de la transformation 5,6 % (67 000 t).

L'évolution, sur deux décennies des débouchés de la production, se caractérise par un recul des volumes exportés et une augmentation des quantités destinées au marché intérieur du frais. La transformation est en très forte baisse. Pendant les décennies 70, la production était principalement destinée à l'exportation avec une part de l'ordre de 65 à 70 %.

Graphique 17 - Evolution de l'utilisation de la production d'agrumes du Maroc (en %)



II.3.1 Le marché intérieur : un développement soutenu

Le marché intérieur du frais, qui absorbait à la fin des années 70 des tonnages situés entre 150 000 et 200 000 tonnes, a connu à partir du milieu des années 80 un développement important avec un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 12 %. Depuis le milieu des années 70, la

consommation intérieure a été multipliée par 6. La croissance du marché intérieur est le résultat de plusieurs facteurs notamment : l'accroissement de la consommation, la consommation d'oranges par habitant est passée de 11 kg/an/pers en 1971 à 22 kg /an/pers en 1997 [Medagri, 2000], et la croissance démographique¹⁵.

II.3.2 La transformation : absence d'une stratégie industrielle

Tableau 29 - Evolution des volumes d'agrumes destinés à la transformation au Maroc

	96/97	97/98	98/99	99/00
Oranges	6 127	118 000	85 420	130 372
Maroc-late	5 124	95 000	65 375	98 275
Navels	19	3 000	715	2 085
Autres oranges	984	20 000	19 330	30 011
Clémentines	0	10 000	1 935	9 635
total	6 127	128 000	87 355	140 007

Source : Frumat

L'approvisionnement des usines de transformation est constitué principalement par les écarts de triage qui n'ont pas été absorbés par le marché du frais. Il n'existe pas de contrats d'approvisionnement entre les usines de transformation et les producteurs et de plantations spécifiques pour la transformation, de nature à garantir un approvisionnement régulier dans le temps et en volume.

L'irrégularité de l'approvisionnement a pour origine d'une part, les variations de la production et, d'autre part, l'arbitrage entre le marché du frais et la transformation effectué par les producteurs. Les producteurs livrent les usines de transformation lorsque l'offre sur le marché intérieur est excédentaire (baisse des prix). Autrement dit, la transformation est un débouché de dernier recours, il n'y a pas de stratégie industrielle pour ce secteur. L'irrégularité et la baisse des volumes des approvisionnements sont devenus plus importants après la libéralisation de la filière en 1986, car l'O.C.E. (Office d'Exportation et de Commercialisation) n'était plus en mesure d'assurer un approvisionnement minimum aux usines de la Frumat principale entreprise du secteur.

Depuis les années 90, la Frumat doit faire face à une situation financière très critique qui remet en cause la pérennité de l'industrie de la transformation.

II.3.3 L'exportation : un débouché en recul

Globalement, l'évolution des exportations sur plus de deux décennies (graphique 18) se caractérise par l'irrégularité des volumes et une tendance à la baisse.

48

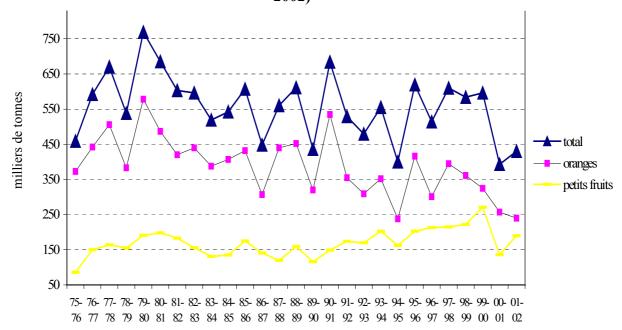
¹⁵ La population marocaine croît au rythme de 2 % par an et selon les projections de l'O.N.U. elle devrait atteindre plus de 40 millions d'habitants à l'horizon 2025, contre environ 29 millions actuellement.

Tableau 30 - Evolution des exportations d'oranges et de petits agrumes du Maroc

	or	anges	petits	agrumes		total
moyenne	1 000 t	variation	1 000 t	variation	1 000 t	variation (%)
		(%)		(%)		
75-76/ 77-78	440		135		574	
85-86/87-88	393	-10,7	145	+7,40	538	-6,2
95-96/97-98	371	-6,0	210	+44,80	581	-7,9
99-00/01-02	274	-26,0	199	-0,05	473	-18,5

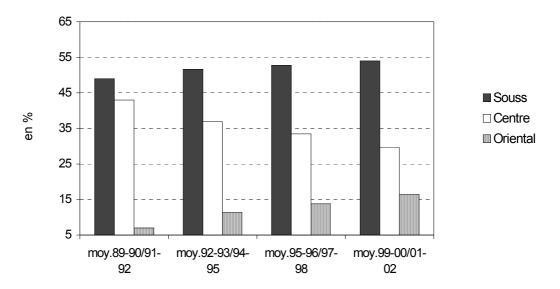
Source : nos calculs d'après les statistiques du CLAM

Graphique 18 - Evolution des exportations d'agrumes du Maroc (1976-1977 à 2001-2002)



La région du Souss est la première région d'exportation avec 54 % des volumes exportés en moyenne 99-00/01-02 (graphique 19).

Graphique 19 - Evolution des exportations d'agrumes par régions de production au Maroc



Source : nos calculs d'après les statistiques de l'EACCE

Le Centre (29,6 %) avec comme principale zone de production le Gharb, voit sa participation diminuer. En revanche, la région de Moulouya (16,6 %) affiche une progression soutenue.

II.3.4 Potentiel de la production et de l'exportation

Les professionnels avec l'aide de l'Etat ont mis en place un programme de plantation et de renouvellement des vieilles plantations qui concerne 34 200 hectares pour la période 1998-2005. En supposant que la productivité connaîtra une amélioration au cours des prochaines années ce plan d'action agrumicole établit les projections suivantes pour 2010 :

- La production devrait atteindre 1,6 millions de tonnes
- les perspectives d'exportation se situeraient aux environs de 850 000 tonnes soit 53 % de la production, dont 325 000 tonnes de petits fruits et 525 000 tonnes d'oranges.

Concernant la réalisation de ce plan agrumicole, les superficies plantées en 1999-2000 sont évaluées à 1 149 hectares et pour 2000-2001, à 1 855 hectares. Cette faible réalisation s'explique notamment par : une succession de conditions climatiques défavorables, une conjoncture commerciale difficile, des prix de cession des plants certifiés jugés élevés par la profession et une insuffisance de l'encadrement technique des exploitations [MADREF-CGDA, 2003].

III - Commercialisation

III.1 Le marché intérieur

III.1.1 Les circuits de distribution

Le marché intérieur est approvisionné directement par la production et par les écarts de triage (produits de qualité non exportable) des stations de conditionnement, lesquelles traitent exclusivement les produits à l'exportation. Les fruits sont commercialisés à l'état brut et en vrac. En d'autres termes, ce ne sont pas des produits normalisés.

La commercialisation sur le marché intérieur se caractérise par une faible organisation des circuits de distribution et l'intervention de nombreux intermédiaires dont la justification économique n'est pas toujours assurée. Ceci se traduit par des prix généralement peu rémunérateurs pour le producteur.

Pour simplifier, on peut dire que la mise en marché dans la filière domestique est effectuée dans deux types de circuits : des circuits directs producteur-consommateur et des circuits longs qui font intervenir le producteur, le ramasseur, le grossiste, le mandataire et le détaillant. Ces derniers se caractérisent par des ventes sur pied importantes. Le maintien de ces structures traditionnelles révèle des « résistances » qui empêchent la modernisation des circuits de distribution.

Le commerce de détail traditionnel (souks et petits commerce de proximité) est dominant. A côté de ce secteur traditionnel, la grande distribution se développe depuis une dizaine d'années dans les grands centres urbains.

III.1.2 La formation des prix

L'absence d'une normalisation des produits conduit à l'impossibilité de construire des prix de deuxième mise en marché¹⁶.

- Dans le premier cas (approvisionnement direct de la production), le plus souvent les transactions portent sur l'ensemble de la production, ce qui permet aux intermédiaires de tirer profit de l'hétérogénéité des fruits (différence de calibre, degré de maturité, etc.) pour obtenir des niveaux de prix à la production les plus bas possibles. Face aux grossistes, les producteurs détiennent un faible pouvoir de marché. Cette position résulte en partie de l'absence de formes d'organisation collective des producteurs (coopératives).
- En ce qui concerne les écarts de triage, les ventes sont réalisées par les stations de conditionnement auprès des grossistes, ce sont des ventes de gré à gré. Les prix dépendent de l'équilibre entre l'offre et la demande au niveau du marché intérieur.

¹⁶ La deuxième mise en marché désigne la vente de produits agréés.

Les prix payés aux producteurs sont relativement faibles : de 1,2Dh/kg à 1,5 Dh/kg pour la clémentine et 1 à 1,2 Dh/kg pour l'orange.

Concernant les prix de détail, bien que les marges soient réglementées par arrêté gouvernemental et que les marges maximales autorisées soient de 30 % pour les fruits, l'opacité des opérations au niveau des marchés de gros et la nature des structures dominantes de commercialisation en aval (les souks) favorisent les dysfonctionnements.

III.2 L'industrie de la transformation

L'industrie de la transformation de fruits et légumes au Maroc est principalement orientée vers l'exportation. En effet, le marché marocain est peu consommateur de produits transformés (excepté les conserves d'olives et le concentré de tomate). Le niveau du pouvoir d'achat des consommateurs, ainsi que les habitudes de consommation qui privilégient la consommation des produits frais, expliquent cette situation.

La production de l'industrie de transformation des agrumes est constituée de concentré de jus d'orange et de pur jus d'orange. Plus de 80 % de la production de jus est exportée, essentiellement vers l'UE (France, Angleterre, Allemagne). Sur ce marché, le Maroc bénéficie d'une exonération des droits de douane dans la limite d'un contingent de 33 607 tonnes¹⁷. Depuis le début des années 80, les produits marocains sont devenus moins compétitifs, notamment sur le marché des concentrés qui se caractérise par la baisse du cours international.

Tableau 31 - Exportations de jus de fruits du Maroc (tonnes et 1000 dirhams)

produits	moy. 99-00/01-02		
	volume	valeur	
Jus d'orange	5 458	32 103	
Concentré de jus d'orange	4 905	64 471	
Autre jus d'agrumes	173	1 289	
Autres	523	2 675	

Source : nos calculs d'après les statistiques EACCE

Avec 80 à 85 % de la production de jus au Maroc, Frumat¹⁸ est le plus important opérateur sur le marché des jus à l'exportation et sur le marché intérieur.

Cette entreprise a été créée en 1976 par l'O.C.E. afin d'absorber les excédents de la production qui pouvaient déstabiliser le marché intérieur et valoriser les écarts de triage à l'exportation. Actuellement des producteurs détiennent 50 % du capital, la Société de Développement Agricole (S.O.D.E.A.) entreprise publique, 26 % et l'O.C.E. 10 %.

52

¹⁷ Au-delà de ce contingent un droit de douane de 70 % doit être acquitté.

¹⁸ La commercialisation à l'exportation est assurée par une filiale de Frumat, la Frusuma Europe.

III.3 Les exportations

III.3.1 Les principales variétés exportées

Les exportations d'oranges restent prépondérantes avec 58 % des volumes exportés. Les petits agrumes représentent 42 %.

Tableau 32 - Exportations d'agrumes du Maroc par variétés (moyenne 1999-2000/2001-2002)

	tonnes	%
Petits agrumes	198 682	100
Clémentines	136 517	68,7
Nour	30 952	15,6
Ortanique	15 983	8,1
Afourer	5 612	2,8
Nova	5 592	2,8
Fortuna	1 108	0,6
Divers	2 918	1,4
Oranges	274 312	100,0
Maroc-Late	180 836	65,9
Sanguines	27 518	10,0
Navel	37 521	13,7
Salustiana	28 437	10,4

Source : nos calculs d'après les statistiques de l'EACCE

En ce qui concerne le groupe des oranges, deux variétés dominent : la Maroc Late (variété tardive) et la Navel (variété de demi-saison). Elles totalisent 80 % des exportations d'oranges.

Pour le groupe des petits agrumes, la clémentine est le premier produit exporté avec 69 % des volumes, suivie de la Nour (16 %). Le reste est composé de divers hybrides de petits agrumes qui connaissent un succès sur les marchés. Ces variétés connaissent un important développement depuis le début de la décennie 1990. Cette diversification encore marginale, a un double objectif : mieux tirer profit de la complémentarité des calendriers de commercialisation par rapport à l'offre de l'Espagne et répondre à la demande des marchés. Les clémentines et le groupe des hybrides séduisent les consommateurs, en particulier les jeunes.

Néanmoins, le Maroc affiche une faible évolution de la structure variétale de ses exportations par rapport à l'Espagne, origine qui mène à la fois une stratégie de précocité et de tardivité (en particulier pour les oranges).

III.3.2 Les marchés de destination

Tableau 33 - Exportations d'agrumes du Maroc par marchés (% et tonnes)

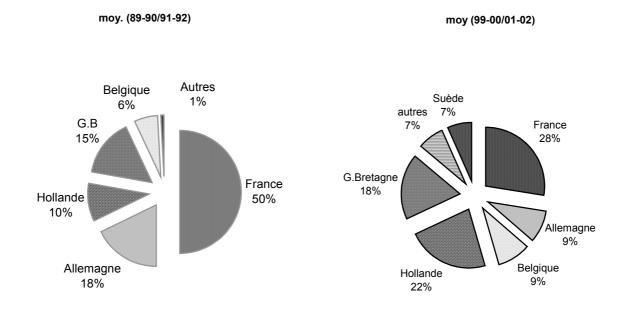
	moyen 89-90/91-		moyen 96-97/98		moyer 99-00/0	
	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%
Union Européenne	415 677	72,3	358 249	62,9	261 966	55,3
France	206 980	36,0	115 047	20,2	71 690	15,1
Allemagne	73 685	12,8	66 886	11,8	23 545	5,1
Grande Bretagne	63 725	11,1	55 448	9,7	46 919	9,9
Hollande	41 743	7,3	47 917	8,4	58 854	12,4
Belgique	25 847	4,5	28 509	5,0	24 379	5,1
Suède	30 945	5,4	24 212	4,3	17 426	3,7
Finlande	29 617	5,2	16 838	3,0	10 852	2,3
autres	3 698	0,6	3 392	0,6	8 301	1,7
Hors Union Européenne	158 944	27,7	210 956	37,1	211269	44,6
Russie	0	0,0	133 930	23,5	150 399	31,2
Canada	29 524	5,1	34 400	6,0	32 823	6,9
Pologne	2 313	0,4	15 428	2,7	8 329	1,8
Arabie Saoudite	23 595	4,1	8 838	1,6	9 247	1,9
Norvège	21 497	3,7	11 048	1,9	4 954	1,0
U.S.A	5173	0,9	2 165	0,4	2 299	0,5
autres	16 282	2,8	5 148	0,9	3 217	0,7
total	574 621	100,0	569 205	100,0	473 235	100,0

Source : nos calculs d'après les statistiques de l'EACCE - (1) pour cette période, dans le total U.E. non compris la Suède et la Finlande

L'analyse des exportations d'agrumes par destinations nous permet de constater un recul significatif des marchés de l'UE. Ils ont réceptionné 55 % des exportations totales du Maroc en moyenne 99-00/01-02. Le développement des exportations hors UE s'est accéléré au milieu des années 90. Ainsi, le marché russe (31 %) est devenu le premier importateur d'agrumes du Maroc. Sur ce marché les exportateurs bénéficient d'une subvention à l'exportation (0,20Dh/kg) depuis 2001.

L'analyse des exportations par marchés au sein de l'UE (graphique 20) montre que le marché français reste le premier importateur des agrumes marocains (28 %), malgré une baisse drastique des exportations sur ce marché depuis le début des années 90. La Hollande arrive en deuxième position (22 %) suivie de la Grande-Bretagne (18 %).

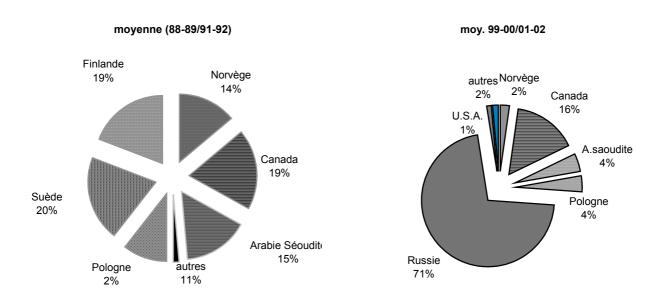
Graphique 20 - Exportations d'agrumes du Maroc sur l'UE par marchés (en %)



Source : nos calculs d'après les statistiques de l'EACCE

L'analyse des exportations sur les marchés hors de l'UE (graphique 21), montre la suprématie de la Russie qui représente 71 % des exportations totales du Maroc sur les destinations hors UE.

Graphique 21 - Exportations d'agrumes du Maroc hors UE par marchés (en %)



Les exportations sur ce marché se sont développées très rapidement à partir de 1993-94, date de reprise des exportations du Maroc qui avait été interrompues en 1985-1986¹⁹. On note également, la croissance du marché polonais à partir du début des années 90. En revanche, les débouchés traditionnels du Maroc hors UE (Canada, Norvège, Arabie Saoudite) connaissent un fléchissement. La diminution des expéditions est particulièrement importante sur l'Arabie Saoudite (concurrence de l'Egypte) et la Norvège.

III.3.3 Les entreprises

III.3.3.1 Les entreprises d'expédition et les groupes exportateurs

L'exportation est organisée autour des stations de conditionnement qui sont « affiliées » à un exportateur. Ces entreprises d'expédition rassemblent les producteurs voulant exporter mais qui ne disposent pas d'une structure de conditionnement et de commercialisation. La commercialisation est assurée le plus souvent par un producteur-exportateur ayant des moyens financiers suffisamment importants pour prendre en charge les frais de commercialisation à l'exportation (conditionnement, transport,...). Ces opérateurs, dans le cadre de leur fonction commerciale sont en relation avec des importateurs (système de vente à la commission).

- L'expédition: est assurée par 61 stations de conditionnement. Elles réceptionnent environ 70 % de la production totale, soit 1 million de tonnes par an. La capacité de conditionnement permet le traitement d'environ 800 000 tonnes d'agrumes par an. Ces entreprises n'ont pas d'activité sur le marché intérieur dans la mesure où les produits sont commercialisés en vrac et sans transformation. L'organisation des stations de conditionnement est la suivante [ASPAM, 1998]:
 - près de 20 % des entreprises sont intégrées, c'est à dire qu'elles appartiennent à des producteurs-exportateurs qui ne conditionnent que leur production (propre ou achats sur pied),
 - la moitié des expéditeurs sont des prestataires de services,
 - les stations de conditionnement organisées sous forme de coopératives de producteurs représentent près de 30 %.
- Les groupes exportateurs. Le secteur exportateur de fruits et légumes du Maroc, s'est constitué dès la libéralisation de la filière en 1986, autour d'un « noyau » formé par les plus importants producteurs. Disposant d'importantes ressources financières, ils ont intégré la fonction de commercialisation. Ainsi, les stratégies de ces acteurs agissent sur le fonctionnement de la filière et déterminent ses performances à l'exportation [El Hadad, 2001]. Les exportations d'agrumes sont réalisées essentiellement par une dizaine de groupes exportateurs (tableau 34).

_

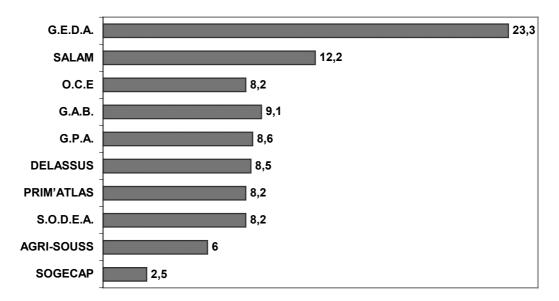
¹⁹ Avec des volumes de l'ordre de 200 000 tonnes, le marché russe était un important débouché pour les exportations marocaines pendant la période du monopole de l'O.C.E.

Tableau 34 - Principaux groupes exportateurs de fruits et légumes du Maroc en 1997-1998 (tonnes)

	agrumes	fruits et légumes	total
G.E.D.A	133 036	38 725	171 761
SALAM	69 424	46 285	115 708
O.C.E.	46 569	45 076	91 646
AGRI-SOUSS	34 156	52 562	86 718
DELASSUS	48 496	28 958	77 453
G.P.A.	49 085	10 757	59 842
G.A.B.	51 588	-	51 589
PRIM'ATLAS	46 704	4 036	50 741
S.O.D.E.A.	46 887	1 958	48 845
SOGECAP	14 289	4 313	18 602
sous total	540 234	232 671	772 905
MARAISSA	_	24 055	24 055
LUKUS	7 814	1 205	9 019
AGRISUN	-	6 467	6 467
NECTARPRIM	-	1 376	1 376
DIVERS	21 802	123 867	145 669
total général	569 850	389 641	959 491

Les 10 premiers groupes ont réalisé 80 % des exportations de fruits et légumes et 95 % des exportations d'agrumes. Les cinq premiers exportateurs représentent 58 % des exportations (graphique 22). On note donc une relative concentration des opérateurs au niveau de l'exportation. Cette concentration n'est pas relayée en amont compte tenu de l'atomisation de l'offre et de la faible organisation des producteurs.

Graphique 22 - Part des groupes exportateurs dans les exportations d'agrumes au Maroc (% en 1998-1999)



La majorité des groupes exportateurs marocains présentent un portefeuille de produits peu diversifié; deux produits dominent : les agrumes et les tomates et pour chaque produit la segmentation variétale est peu développée. Les agrumes représentent plus de 50 % des volumes commercialisés pour quasiment tous les groupes. Néanmoins, on constate que certains exportateurs en particulier les moins importants (par exemple AGRI-SOUSS et G.P.A.) mènent depuis quelques années une stratégie de diversification vers les légumes.

III.3.3.2 Le mode d'organisation des groupes exportateurs

Les groupes exportateurs peuvent être classés en trois types : intégrés, semi-intégrés et exclusivement prestataires de services.

- Le groupe intégré : se caractérise par une intégration de la production à la commercialisation ; il possède des exploitations et des structures d'expédition. Ce type d'opérateur commercialise uniquement sa production. Un seul groupe exportateur présente une telle organisation : la SODEA. C'est un cas particulier car c'est une entreprise publique chargée de gérer les exploitations appartenant à l'Etat²⁰.
- Le groupe prestataire de service : ne dispose pas de production propre; il se charge exclusivement de la commercialisation pour le compte des producteurs. Là aussi un seul groupe public, l'O.C.E. répond à cette définition.
- Le groupe semi-intégré : est à la fois producteur et prestataire de services. Il prend en charge la commercialisation de sa propre production, ainsi que celles de producteurs

-

²⁰ La restructuration de cette entreprise est en cours. Les plantations agrumicoles seraient cédées à l'O.C.E., à Frumat et à des opérateurs privés. La SODEA se recentrerait alors sur ses activités de recherche et de production de plants. Mais ce projet se heurte à un arbitrage qui doit tenir compte des conséquences au niveau social car la S.O.D.E.A. est également un important employeur avec près de 30 000 emplois.

regroupés en coopératives d'expédition (producteurs-expéditeurs) et/ou de producteurs qui font appel à des entreprises d'expédition indépendantes.

Ce mode d'organisation semi-intégré est dominant. Toutefois, il semblerait que la production propre des groupes soit faible (20 à 30 %). Autrement dit, la filière est faiblement intégrée verticalement, les producteurs non organisés, qui représentent l'essentiel de la production et de l'exportation, n'ont pas réussi à constituer des entités communes leur permettant de commercialiser eux-mêmes leur production ou de s'impliquer plus en aval de la filière [El Hadad, 2001].

III.3.3.3 L' organisation de la logistique maritime

Les agrumes marocains sont exportés par bateau (environ 10 % sont expédiés par camion). Les principaux ports de réception en Europe sont Brême (Allemagne), Portsmouth (Angleterre), et Dieppe (France).

De 1986 à 1998, les groupes exportateurs étaient regroupés au sein d'une structure l'A.F.B. (Atlas Fruit Board). Cette structure avait deux missions : la prise en charge de l'organisation logistique maritime (affrêtement des bateaux) et la commercialisation (monopole à l'exportation) sur les marchés appelés « à contrats »²¹. Cette structure à été remise en cause pour deux raisons essentielles : le désaccord entre les exportateurs sur la stratégie commerciale de l'A.F.B. et l'insuffisance de la qualité des prestations logistiques.

A partir de 1998, deux structures ont été constituées : MFB (Maroc Fruit Board) qui regroupe la majorité des exportateurs et FF (Fresh Fruit) composée de trois groupes exportateurs (GPA, AGRISOUSS, et SOGECAP).

III.3.4 Les conditions d'accès des exportations sur le marché de l'UE

Le régime préférentiel prévu par l'accord d'association Maroc-UE de 1995 pour les exportations d'agrumes du Maroc est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 35 - Régime préférentiel de l'accord de 1995 pour les exportations d'agrumes du Maroc

	Contingen	ts à droits nuls	Prix d'entrée	E.T.M.	
	tonnes	calendrier	Euro/100kg	Euro/100 kg	
Oranges	300 000 80 800	01/12 au 31/05 toute l'année	26,4 (PEC) 35,4 (prix OMC)	7,1	
Clémentines	110 000 58 000	01/11 au 28/02 toute l'année	48,4 (PEC) 64,9 (prix OMC)	10,6	

Source : Chambre Syndicale des Importateurs de Fruits et Légumes

_

²¹ Canada, Pologne, Russie, Arabie Saoudite, Norvège, Suède, Finlande, Autriche

Dans le cas d'un dépassement des contingents, le Maroc doit payer un droit de douane de 4 % (accord de coopération de 1976 qui octroie au Maroc une réduction de 80 %) et respecter le prix d'entrée non préférentiel (prix d'entrée OMC).

Pour le Maroc, le prix d'entrée n'est pas une contrainte. En effet les Valeurs Forfaitaires à l'Importation (VFI) sont nettement au dessus du prix d'entrée conventionnel et du prix d'entrée OMC (tableau 36).

Tableau 36 - Valeur forfaitaire à l'importation des importations d'oranges et de clémentines du Maroc sur le marché de l'UE (2003)

Euros/100kg	Oranges 01/12/02 au 29/01/03	Clémentines 01/11/02 au 31/01/03
Moyenne mensuelle V.F.I	54,6	74,0
PEC	26,4	48,4
Prix OMC	35,4	64,9

Source : EACCE

Concernant les contingents attribués au Maroc, ils sont sous-utilisés aussi bien pour les oranges que pour les clémentines. Les producteurs-exportateurs n'ont pas su tirer profit des conditions préférentielles d'accès au marché de l'UE dont ils bénéficient dans le cadre de l'accord d'association de 1995. Dans le cadre des négociations du volet agricole de l'accord conclu en Octobre 2003, le Maroc a obtenu un contingent préférentiel de 130 000 tonnes pour les petits agrumes. Pour les oranges le contingent préférentiel n'a pas été augmenté.

III.3.5 Analyse du marché des agrumes de l'UE : le poids du Maroc

D'après les statistiques Eurostat, en moyenne 1999-2001, les importations d'agrumes de l'UE premier importateur mondial, ont atteint 4,7 millions de tonnes. Les oranges représentent 49 % et les petits agrumes 27 % des importations totales. Le reste est réparti entre les citrons et limes (13 %) et les pamplemousses (11 %).

- Les importations d'oranges augmentent faiblement, les volumes dépassent péniblement les 2 millions de tonnes depuis la fin des années 80. L'orange est concurrencée par les jus et d'autres fruits (pomme, banane, kiwi). D'après les statistiques de la FAO, la consommation d'oranges fraîches dans l'UE est passée de 12,6 kg/hab/an (1987-1989) à 9,5 kg/hab/an (1997-1999), en revanche, la consommation d'oranges transformées a plus que doublé (28 kg/hab/an en équivalent fruits frais) [FAO, 2003].
- Les importations de petits agrumes sont en croissance, avec un taux d'accroissement de 3.8 % pendant les années 90. Ces fruits résistent au phénomène de banalisation car ils ne sont que faiblement concurrencés par les jus et sont plus adaptés aux attentes des consommateurs (faciles à peler, sans pépins, diversité des variétés). La consommation de petits agrumes est de 4,9 kg/pers/an [FAO, 2003].

Les principaux pays importateurs de l'UE sont : l'Allemagne (23,3 %), la France 20 %, les Pays-Bas (15,5 %), et l'Angleterre (14 %).

Le marché des agrumes se décompose en deux saisons : les agrumes d'hiver (Bassin méditerranéen de septembre à juin) et les agrumes de contre-saison (Afrique du Sud, Argentine, Brésil..). Le marché de contre saison représente environ 20 % du marché.

III.3.5.1 Le marché des oranges

Le marché des oranges est approvisionné pour 65 % par des flux intra-communautaires. L'Espagne est le principal fournisseur.

Le Maroc est le premier fournisseur extra-communautaire (hors hémisphère Sud) avec la moitié des importations extra-communautaires.

Tableau 37 - Principaux fournisseurs d'oranges sur le marché de l'UE (moy 1999-2001)

	,
	tonnes
Intra-UE	1 520 301
Dont	
Espagne	1 065 827
Extra-UE	831 478
Dont	
Maroc	173 742
Israël	59 825
Tunisie	22 186
Turquie	10 695
Afrique du Sud	282 407
Brésil	83 893
Argentine	55 499
Uruguay	41 874
Zimbabwe	30 672
Cuba	20 359
Swaziland	5 423
Extra-UE hors hémisphère Sud	311 350

Source : Eurostat

Le graphique 23 présente l'évolution des importations de l'UE en provenance du Maroc.

Graphique 23 - Evolution des importations d'oranges du Maroc par l'UE (1000 t)

Elles ont baissé de 40 % par rapport à la moyenne (90-92). Cette évolution s'explique d'une part, par l'environnement concurrentiel qui se caractérise par la faible dynamique du marché des oranges et la pression concurrentielle de l'Espagne et, d'autre part, par la stratégie des exportateurs qui consiste à donner la priorité au marché russe.

III.3.5.2 Le marché des petits agrumes

Source: Eurostat

Les clémentines représentent environ 70 % des importations totales de petits agrumes de l'Union Européenne.

Le commerce intra-communautaire représente 78 % du marché. Ces flux sont assurés majoritairement par l'Espagne (87 %) qui représente 68 % du marché. Le Maroc est le premier fournisseur extra-communautaire (hors hémisphère Sud) avec la moitié des importations extra-communautaires.

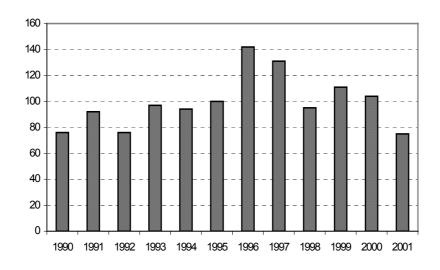
Tableau 38 - Principaux fournisseurs de petits agrumes de l'UE (moy 1999-2001)

	tonnes
Intra-UE	1 002 821
Dont:	
Espagne	871 605
France	20 191
Extra - UE	284 648
Dont:	
Maroc	96 581
Israël	23 185
Chypre	13 695
Turquie	55 484
Afrique du Sud	45 744
Uruguay	19 260
Argentine	18 450
Chili	3 968
Brésil	2 284
Pérou	1 582
Extra-UE hors Hémisphère Sud	194 111

Source : Eurostat

Après une période de croissance jusqu'au milieu des années 90, les importations de petits agrumes en provenance du Maroc affichent une baisse.

Graphique 24 - Evolution des importations de petits agrumes du Maroc par l'UE (1 000 t)



Source : Eurostat

Conclusion

Les exportateurs marocains sont désavantagés par une offre de faible qualité, peu diversifiée qui reste relativement concentrée sur les oranges, segment de marché peu dynamique comparé aux petits agrumes. Ceci explique que le Maroc ne tire pas profit des concessions accordées par l'UE dans le cadre de l'accord de 1995.

La baisse des exportations du Maroc sur le marché de l'Union Européenne est en partie compensée par l'augmentation de la consommation intérieure, ce qui indique que le marché intérieur est un marché semi-résiduel. Par ailleurs, la diversification géographique des exportations sur le marché russe et la Pologne a constitué « une soupape de sécurité ». Néanmoins, l'avenir de la filière marocaine reste conditionné par ses performances sur le marché de l'UE, marché solvable et à haut pouvoir d'achat.

Chapitre 4 - Le potentiel de production et d'exportation du Maroc

Dans cette partie nous avons cherché à analyser les conséquences que pourraient avoir pour le Maroc une libéralisation partielle des échanges de tomates et d'agrumes avec l'Union Européenne.

La plupart des travaux de prospective qui analysent les impacts d'une libéralisation des échanges utilisent des modèles, soit d'équilibre général, pour l'ensemble de l'économie, soit d'équilibre partiel, au niveau du secteur agricole. Ces modèles donnent des résultats pertinents sur les produits de base, tels les céréales. Mais les fruits et légumes se prêtent assez mal à une approche modélisée, d'une part parce que beaucoup de fruits sont issus de cultures pérennes qui sont généralement considérées comme fixes dans les modèles, et d'autre part parce que le secteur des fruits et légumes regroupe en fait une grande diversité de produits hétérogènes, dont on ne peut pas prédire l'évolution si on les considère globalement.

Nous avons pour cette raison, utilisé une approche de prospective qualitative. Le principe de la méthode que nous avons retenue, appelée méthode Delphi, consiste à recenser les prévisions des spécialistes concernant d'une part, les potentiels d'augmentation de la production et des exportations et, d'autre part, les contraintes à cette croissance, et cela sous différents scénarios de diminution des protections européennes.

I - Méthodologie

I.1 Définition et objectifs de la méthode Delphi

La méthode Delphi est une méthode de prospective alternative et/ou complémentaire à l'approche quantitative (lorsque les données sont insuffisantes ou de nature qualitatives) pour mesurer des changements importants dans un domaine d'investigation [Linstone, Turrof, 2002].

Cette méthode a pour but de mettre en évidence des convergences d'opinion et de dégager un consensus grâce à l'interrogation d'experts [Godet, 2001]. La consultation des experts s'effectue à l'aide de questionnaires successifs. Les réponses sont anonymes et tous les experts ont connaissance des réponses des autres experts (processus itératif). Le principe est simple mais en pratique la méthode Delphi se révèle plus complexe en particulier lorsqu'il s'agit de définir le panel d'experts ou de choisir les méthodes statistiques de traitement des questionnaires.

I.2 Description de la méthode

L'enquête Delphi repose principalement sur 3 étapes : la formulation du problème (qui donnera lieu à l'élaboration du questionnaire), la sélection des experts et l'analyse des résultats [Godet, 1991]. Les questionnaires successifs conservent en général la même structure, mais les questions sont fermées.

• Première étape : la formulation du problème et l'élaboration du questionnaire. C'est une étape fondamentale car il s'agit de définir le domaine d'investigation et les principales

variables qui seront étudiés. Le questionnaire est organisé sur la base de questions ouvertes ou semi-ouvertes qui sont indépendantes les unes des autres.

- Deuxième étape : la sélection du panel d'experts. Le nombre des experts est généralement compris entre 15 et 50. Le panel doit être représentatif du secteur étudié (entreprises, institutions, milieu associatif et milieu académique). Les experts sont choisis sur la base de leur niveau de connaissances dans le domaine d'investigation.
- Troisième étape : l'analyse des résultats du questionnaire. L'analyse statistique s'effectue sur la base du calcul de la valeur centrale du groupe (médiane) et du degré de dispersion. Des questionnaires successifs sont envoyés aux experts afin de diminuer la dispersion des opinions et de préciser l'opinion consensuelle médiane. En principe 2 à 3 tours sont nécessaires. Au-delà, les gains marginaux de précision diminuent et le risque d'une pression « artificielle » vers le consensus augmente.

II- Organisation du Delphi au Maroc

II.1 Le questionnaire

Le diagnostic des filières agrumes et tomates nous a permis de délimiter notre champ d'investigation et de construire les questionnaires. Afin de s'assurer de la compréhension et de la pertinence des questions, le questionnaire a été testé auprès de spécialistes du secteur avant de l'adresser au panel d'experts.

Le questionnaire comprend deux groupes de questions : des questions quantitatives et des questions qualitatives.

- Les questions quantitatives ont un double objectif : connaître les prévisions des experts relatives aux potentiels de la production, de l'exportation, du marché intérieur et de la transformation et mesurer l'impact de scénarios de libéralisation du marché de l'UE.
- Les questions qualitatives ont pour principal but de connaître l'opinion des experts concernant d'une part, les principales contraintes du secteur et les mesures à mettre en œuvre pour lever ces contraintes et, d'autre part, les faiblesses des entreprises et de l'État relatives aux stratégies commerciales.

II.2 Le panel d'experts

Le panel d'experts est constitué de la façon suivante (tableau 39) :

- filière frais : le panel est composé de 29 experts (14 experts filière tomate et 15 experts filière agrumes). Certains membres du panel sont à la fois experts de la filière tomate et experts de la filière agrumes.
- filière transformation : pour la filière d'industrie des agrumes nous avons interrogé les membres du panel « filière frais » car l'approvisionnement de cette industrie provient principalement des écarts de triage, ainsi que 4 entreprises de transformation (dont Frumat qui représente 80 % de la production de jus) et une organisation professionnelle.

Concernant l'industrie de la tomate, ce secteur est très concentré, 3 entreprises totalisent environ 70 % de la production. Compte tenu de la faiblesse du nombre d'experts nous avons décidé de ne pas poursuivre le Delphi sur le secteur de la tomate d'industrie.

Tableau 39 - Composition du panel d'experts de l'enquête Delphi au Maroc

	Tomate	Agrume	
		Frais	Industrie
Nombre d'experts sélectionnés	18	18	23
Nombre de questionnaires retournés pour le 1 ^{er} tour	14	15	17
Nombre de questionnaires retournés pour le 2 ^{ème} tour	12	13	14

II.3 Déroulement de l'enquête

Le diagnostic des filières tomate et agrumes et l'élaboration des questionnaires ont été effectués entre mars et septembre 2003.

Le premier questionnaire et une note descriptive de la méthode Delphi ont été envoyés au mois de septembre par mail aux experts avec un délai de réponse de 15 jours. Les relances téléphoniques n'ont pas abouti au respect des délais. Les principales raisons sont le manque de disponibilité des experts (période de campagne agricole) et leur motivation mitigée.

Compte tenu de ces difficultés, il a été décidé d'organiser une mission au Maroc en novembre 2003. Cette mission avait pour but de connaître l'avis des experts sur leurs difficultés à répondre aux questionnaires.

Les principaux commentaires des experts rencontrés sont : la complexité du questionnaire et le temps nécessaire à y consacrer, et un délai de réponse trop court. Dans leur majorité, ils auraient préféré des entretiens. Par ailleurs, le premier tour du Delphi a été lancé pendant les négociations du volet agricole de l'accord euro-méditerranéen entre le Maroc et l'UE (conclu le 25 octobre 2003). Ceci s'est traduit par une certaine réticence des experts à répondre aux questionnaires avant la fin des négociations. La leçon que nous pouvons tirer est que dans le domaine d'investigation de notre étude et dans la perspective d'une poursuite de l'étude, il pourrait être intéressant d'envisager la possibilité d'utiliser une application en temps réel de la méthode Delphi. Dans cette variante appelée « mini-Delphi » les experts sont réunis et débattent ensemble des questions avant d'y répondre.

III- Synthèse des résultats : un potentiel de production et d'exportation relativement faible

Nous présentons ici les principaux résultats de l'analyse statistique (voir Annexe 26) des réponses aux questionnaires envoyés aux experts.

Pour les questions quantitatives, l'objectif de l'analyse a consisté à mesurer l'opinion centrale du panel (médiane). Dans le deuxième tour *(voir les questionnaires Annexe 27 et 28)*, il a été demandé aux experts de se prononcer par rapport à la position centrale du premier tour.

Pour les questions qualitatives nous avons classé par rang moyen les variables citées par les experts dans le premier tour. Dans le deuxième questionnaire, il a été demandé aux experts de préciser leur degré d'accord pour le classement proposé suivant une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord; 2 = assez en désaccord; 3 = ni en désaccord, ni d'accord; 4 = assez d'accord; 5 = totalement d'accord).

III.1 Le cas de la tomate

III.1.1 Le potentiel de production

■ Dans 10 ans et en l'absence de contraintes de commercialisation, le pourcentage d'accroissement de la production de tomate primeur au Maroc est estimé à 15 %. La production de tomate sous-serre qui représente plus de 80 % de la production de primeur connaîtrait une augmentation de 20 % avec un accroissement de 15 % des superficies. C'est dans la région du Souss-Massa qui totalise 85 % de la superficie totale de tomate sous-serre que l'accroissement serait le plus significatif (17 %). Les autres régions de production connaîtraient une progression relativement plus faible. La production primeur de tomate de plein champ resterait stable (5 % d'accroissement de la production et des superficies).

Le potentiel de production de la tomate de saison et de la tomate industrielle augmenterait de 15 %.

De l'avis des experts, l'augmentation du potentiel de production est fortement limité par les disponibilités des ressources hydriques et dans une moindre mesure des problèmes de financement auxquels sont confrontés les producteurs face à l'augmentation des coûts de production. Les problèmes phytosanitaires et les structures foncières sont également soulignés par les experts.

Les prévisions d'accroissement des rendements sont de 20 %.

Concernant la tomate primeur (sous-serre et plein champ) les estimations des experts sont de 15 %. C'est dans la région du Souss et de Dakhla que l'augmentation serait la plus significative (15 %). Pour la production sous-serre les prévisions sont de 17 %. Dans le cas de la production de plein champ, les avis des experts sont divergents et varient entre 12,50 % et 30 %. Pour la tomate de saison et la tomate industrielle les prévisions sont respectivement de 13 % et 10 %.

III.1.2 Le potentiel du marché intérieur

Le marché intérieur devrait absorber 60 % de la production ce qui correspond à une légère baisse par rapport au pourcentage actuel (66 %). Les experts ont souligné le problème crucial de l'organisation du marché intérieur qui ne permet pas pour le moment d'envisager une augmentation significative des volumes commercialisés sur le marché intérieur et ceci malgré un potentiel important de la consommation de fruits et légumes.

III.1.3 Le potentiel à l'exportation

■ Les prévisions d'accroissement du potentiel à l'exportation sur le marché de l'UE et hors de l'UE dans 5 ans et 10 ans, pour les 3 scénarios proposés sont les suivantes :

scénario 1 : contingent de 250 000 tonnes et prix d'entrée conventionnel actuel

	En % d'augmentation des exportations			
	Médiane 1 ^{er} 3 ^{ème} quartile quartile			
Marché UE 5 ans	10,00	10,00	10,00	
Marché UE 10 ans	15,00	11,00	20,00	
Marché hors UE 5 ans	10,00	6,25	13,75	
Marché hors UE 10 ans	12,50	9,50	15,00	

scénario 2 : contingent de 250 000 tonnes et baisse de 20 % du prix d'entrée conventionnel

	En % d'augmentation des exportations			
	Médiane 1 ^{er} 3 ^{ème} quartile quartile			
Marché UE 5 ans	15,00	10,00	17,50	
Marché UE 10 ans	19,00	15,00	25,00	
Marché hors UE 5 ans	10,00	10,00	15,00	
Marché hors UE 10 ans	12,00	9,00	15,00	

scénario 3 : libéralisation totale (supression du contingent et du prix d'entrée)

	En % d'augmentation des exportations				
	Médiane 1 ^{er} 3 ^{ème} quartile quartile				
Marché UE 5 ans	20,00	18,00	25,00		
Marché UE 10 ans	25,00	20,00	30,00		
Marché hors UE 5 ans	10,00	8,00	15,00		
Marché hors UE 10 ans	15,00	11,00	15,00		

Dans le cas d'un scénario de libéralisation totale du marché de l'UE, les exportations de tomate du Maroc augmenteraient de 20 % et 25 % respectivement dans 5 ans et dans 10

ans. Les prévisions des experts relatives à l'accroissement des exportations sur les marchés hors de l'UE n'ont pas abouti au consensus, les opinions varient entre 6 % et 15 %.

Concernant l'évolution attendue des débouchés sur les marchés de l'UE, la France resterait le premier destinataire des exportations du Maroc suivie de l'Allemagne, de la Grande Bretagne, du Benelux et de la Grande Bretagne. Les prévisions relatives aux nouveaux membres de l'UE, montrent que les experts n'ont pas de visibilité quand au développement futur de ces marchés. Sur les marchés hors UE les experts envisagent un développement des exportations sur la Russie et la Suisse.

De l'avis des experts les principales contraintes du régime à l'importation sur le marché de l'UE sont les contingents mensuels pour les mois d'Octobre et d'Avril. C'est le mois d'octobre qui est le plus limitatif pour le développement des exportations car le contingent mensuel est insuffisant par rapport à la capacité d'exportation du Maroc. Le prix d'entrée ne semble pas constituer un véritable frein aux exportations. Pour certains experts, la politique commerciale de l'UE n'apparaît pas comme une contrainte majeure. En effet, les opinions exprimées soulignent que c'est un moyen de régulation du marché dans la mesure où les contingents mensuels et le système du prix d'entrée obligent les exportateurs à une certaine discipline du marché (volume et prix). Autrement dit une libéralisation entraînerait une offre plus importante qui ne répondrait pas à une demande supplémentaire ce qui conduirait à une baisse des prix préjudiciable au producteur. On constate que cette position est plutôt celle des entreprises qui mènent une stratégie de segmentation de l'offre basée sur la qualité et des marques.

Par ailleurs, il apparaît que le potentiel d'exportation du Maroc serait limité par des contraintes internes : le manque d'organisation de la filière, des coûts logistiques élevés et la difficulté des exportateurs à proposer une offre qui répondent aux exigences des marchés. Les principales faiblesses des entreprises soulignées par le panel sont : le système de commercialisation (vente en consignation), la stratégie commerciale, le faible recours aux outils du marketing et la faible diversification des produits et des marchés.

III.2 Le cas des agrumes

III.2.1 Le potentiel de production

■ Dans 10 ans et en l'absence de contraintes de commercialisation, le potentiel de production d'agrumes est estimé 24,5 %. Les estimations par groupe de variétés sont de 25 % pour les petits agrumes et de 16 % pour les oranges.

Pour les petits agrumes l'augmentation résulterait de l'accroissement des productions de clémentine, de la Nour et de l'Afourer. L'Ortanique n'augmenterait que faiblement. Il convient de souligner que dans le cas de l'Ortanique et de l'Afourer les opinions des experts sont hérérogènes. En ce qui concerne l'Ortanique, pour certains elle n'a pas d'avenir sur les marchés extérieurs alors que pour d'autres elle présenterait un potentiel très important dans l'avenir. De même pour la variété Afourer (ou Nadorcott) les estimations des experts ne convergent pas. Cette variété connaît un développement important dans la plupart des pays producteurs d'agrumes (Espagne, Afrique du Sud, etc.) alors qu'au Maroc son développement sur quelques centaines d'hectares reste insuffisant et paradoxal. C'est pourquoi certains

experts prévoient un accroissement de 1500 % à condition que les exportateurs marocains puissent bénéficier de licences d'exploitation de cette variété.

Pour les oranges cette augmentation bénéficierait à la variété Maroc-Late, principale variété d'oranges exportée par le Maroc et dans une moindre mesure à la Navel (7 %) destinée au marché intérieur. La production de Salustiana et de Sanguines augmenterait de 5 %.

■ Les prévisions d'accroissement des superficies sont de 10 %. L'augmentation concernerait surtout les superficies de petits agrumes avec des prévisions de 20 % contre 5 % pour les oranges. Les ressources hydriques étant une contrainte majeure, l'extension des superficies est envisagée pour les variétés les plus rentables (nouveaux clones de clémentines et nouvelles mandarines) grâce aux disponibilités en eau qui seraient libérées dans les périmètres irrigués par les cultures non compétitives (blé, maïs, légumineuses, fourrages, etc.) dans un contexte de libéralisation des échanges.

Au niveau régional, les superficies dans la région du Gharb et de la Moulouya connaîtraient la plus forte augmentation soit respectivement 17,5 % et 12 %, suivies de la région du Tadla (10 %). Les superficies dans la région du Souss ne connaîtraient pas d'augmentation significative (5 %). Par conséquent, dans les prochaines années il est possible que l'on assiste à un déplacement de la production d'agrumes vers les régions du Nord du Maroc en particulier le Gharb.

■ Les prévisions d'accroissement des rendements sont de 10 % pour les oranges et de 15 % pour les petits agrumes.

L'accroissement des rendements est fortement tributaire du renouvellement des vergers, de l'utilisation de matériel végétal certifié et de l'amélioration des techniques culturales.

III.2.2 Le potentiel du marché intérieur

La part de la production destinée au marché intérieur du frais diminuerait (- 4 points) par rapport à la période 99-02 pour s'établir à 50 %. En revanche, la part de la production destinée au secteur de la transformation augmenterait (+4 points) pour atteindre 10 %.

III.2.3 Le potentiel à l'exportation

■ Dans le cas des conditions actuelles de commercialisation sur le marché de l'UE, la part de la production destinée à l'exportation resterait stable soit 40 %. En revanche dans le scénario de libéralisation totale du marché de l'UE, cette part augmenterait légèrement pour s'établir 48,50 %. La part de l'industrie resterait stable et le marché intérieur du frais n'absorberait plus que 45 % de la production contre 54 % actuellement. Actuellement, la politique commerciale de l'Union Européenne ne constitue pas une contrainte pour le développement des exportations puisque le Maroc n'utilise pas les contingents préférentiels qui lui sont accordés. Les principales contraintes sont d'ordre internes : faible organisation de la filière, stratégie de commercialisation inadaptée, faible compétitivité face à l'Espagne et organisation logistique maritime peu performante.

Il apparaît donc que les prévisions des experts reposent sur l'hypothèse d'une mise à niveau du secteur.

■ Les débouchés à l'exportation ne connaîtraient pas d'évolution significative sur le marché de l'UE. La France resterait en tête suivie de la Grande Bretagne et des Pays-Bas. La principale évolution attendue est le recul de l'Allemagne au profit de la Suède, de la Finlande et de la Pologne. Hors UE, le premier marché de destination resterait la Russie, le Canada, la Norvège et le Moyen-Orient.

III.2.4 L'industrie de la transformation

- Les prévisions d'accroissement de la production de jus d'orange et de concentré de jus sont de 10 %.
- Les principales contraintes à l'augmentation de la production de ces produits sont l'approvisionnement en matières premières, le manque d'intérêt des producteurs, la taxation des produits, le coût de l'énergie, et la concurrence internationale. Pour lever ces contraintes les mesures proposées par les experts sont : l'implication des producteurs dans la gestion de Frumat, la définition d'une stratégie de valorisation de l'industrie et le développement de vergers industriels. Ces actions devraient permettre une amélioration de la compétitivité du secteur.
- Le potentiel du marché intérieur et à l'exportation. Dans le cadre de l'augmentation de la production envisagée par les experts, la part de la production de jus d'orange destinée au marché intérieur connaîtrait une augmentation pour représenter 46,5 % contre 39 % pour la période 99-02. Pour le concentré, le marché intérieur absorberait 20 % contre 9 % actuellement. Parallèlement au développement du marché intérieur, la part exportée baisserait (-10 points pour le jus d'orange, 9 points pour le concentré). Partant de ces résultats, il apparaît que le marché intérieur constitue un potentiel important pour le développement de la consommation de jus et concentré.

III.3 Les principales contraintes à l'augmentation du potentiel de production et d'exportation du Maroc

Dans le secteur de la tomate, comme dans celui des agrumes, les principales contraintes à l'accroissement du potentiel à l'exportation identifiées par les experts marocains peuvent être classées en deux groupes. D'une part, celles relatives aux conditions de production et, d'autre part, celles relatives aux stratégies commerciales. L'examen de ces contraintes et des solutions proposées par les experts pour lever ces contraintes permet d'identifier les principaux défis auxquels devront faire face les acteurs de la filière fruits et légumes afin de tirer profit d'une libéralisation des échanges.

III.3.1 Des ressources hydriques limitées : contrainte majeure du développement du potentiel de production

L'eau, facteur essentiel de production constitue la première contrainte pour l'accroissement de la production et des exportations et cela a été souligné aussi bien pour la tomate que les agrumes. Les ressources hydriques sont de plus en plus rares en particulier dans la principale région de production et d'exportation de fruits et légumes, le Souss-Massa. Les changements climatiques (déficit pluviométrique) et l'augmentation de la demande

(croissance démographique et urbanisation grandissante) exercent une pression croissante sur les disponibilités en eau. Face à ce constat, se pose une double question pour les acteurs :

Comment améliorer de gestion des ressources en eau et optimiser l'utilisation de la ressource ? Les réponses à cette question proposées par les experts passent notamment par la mise en œuvre d'une politique d'économie de l'eau dont les actions prioritaires sont la diminution du gaspillage et la réforme de la tarification.

La diminution du gaspillage de la ressource. Le problème du gaspillage des ressources évalué à un milliard de m3 par an se pose avec acuité dans le secteur agricole. Les raisons de ces pertes sont multiples : aux cultures très consommatrices d'eau s'ajoutent le recours aux techniques d'irrigation obsolètes et le sous-équipement des zones agricoles dominées par les barrages. La modernisation des infrastructures et des réseaux de distribution et la mise en oeuvre d'incitations à l'utilisation de techniques d'irrigation économes en eau pour optimiser l'efficience de la ressource sont les principales mesures préconisées par les experts.

La réforme de la tarification de l'eau. L'objectif de cette politique, qui consiste à appliquer un prix économique, est d'inciter les utilisateurs à arbitrer entre le coût de la ressource et la rentabilité de la culture pratiquée. Il est aussi d'inciter à l'adoption de techniques permettant des économies d'eau.

Parallèlement à cette politique de gestion de l'eau, de l'avis de certains experts, le développement d'autres zones de production et la reconversion des cultures non compétitives et consommatrices d'eau pourraient constituer une véritable « soupape » pour le secteur des fruits et légumes. Ainsi, pour la filière tomate le développement de nouveaux bassins de production (El Jadida et Dakhla) et la reconversion des plantations de bananes (5 000 hectares situées principalement dans la région du Souss-Massa) permettraient d'obtenir un potentiel d'accroissement de la production du Maroc entre 30 à 40 %.

III.3.2 Les risques sanitaires dans le secteur de la tomate sous-serre : la nécessité d'adopter des méthodes alternatives de production

L'intensification de la production induit l'apparition et le développement de maladies qui peuvent provoquer des dégâts considérables. Au Maroc, la culture de la tomate est touchée par différents problèmes phytosanitaires en particulier les maladies induites par des virus. Cette situation sanitaire exige une plus grande maîtrise de la culture avec des paramètres techniques de plus en plus contraignants. En même temps, elle génère une contrainte économique par l'augmentation des coûts de production : rénovation des serres, coûts supplémentaires en culture pour remplacer les plantations, coûts des plants greffés et des variétés résistantes et manque à gagner compte tenu des baisses de rendements. Les conséquences économiques directes et indirectes peuvent être difficilement soutenables pour certains producteurs.

Ainsi le développement de la culture de la tomate dépendra de plus en plus de la maîtrise phytosanitaire. L'utilisation intensive des pesticides se heurte à un double obstacle :

- la réglementation de l'UE relative à l'utilisation de ces produits qui est de plus en plus exigeante,

- les normes privées des acheteurs (en particulier les cahiers des charges des firmes de la grande distribution) qui s'impliquent de plus en plus dans la définition et le contrôle des processus de production.

C'est pourquoi les producteurs sont amenés à utiliser des solutions alternatives : lutte chimique de plus en plus raisonnée et lutte intégrée qui couple l'utilisation des auxiliaires naturels à une lutte chimique ciblée. Ces démarches complexes impliquent un soutien technique et une formation adaptée des producteurs et ne sauraient être efficaces sans un réseau d'information et d'échange de connaissances. Une attitude préventive renforcée et le choix de méthodes de culture nouvelles sont un passage obligatoire pour l'avenir de la tomate marocaine.

III.3.3 Les structures agraires : morcellement des exploitations, diversité des statuts fonciers et coût élevé des terres agricoles

Les structures agraires actuelles sont un frein à la modernisation des exploitations. Le morcellement des exploitations rend les investissements non rentables et les statuts fonciers actuels constituent une véritable « insécurité » économique. Dans ce contexte, les possibilités d'accroissement de la production et de la productivité sont limitées. Une politique foncière, qui apporte des solutions aux limites des systèmes fonciers : réforme de la législation, accélération du rythme des régularisations, remembrement, constituent une condition nécessaire de mise à niveau du secteur agricole.

Par ailleurs, les terres agricoles au Maroc sont onéreuses car le foncier est avant tout une fonction de réserve de valeur. Elles sont en moyenne 5 fois plus chères qu'en Espagne, 7 fois plus que dans le Sud-Ouest de la France.

III.3.4 Changements technologiques et mise à niveau de l'outil de production

Le secteur doit faire face à d'importants changements concernant les techniques de production. Dans le cas de la tomate, le développement de la production a pour origine l'introduction des abris-serre dans les années 70, qui s'est accompagnée de nouvelles techniques de production. Depuis, les producteurs-exportateurs marocains n'ont cessé de faire preuve d'une formidable capacité d'adaptation aux évolutions. Actuellement et probablement dans l'avenir, les producteurs sont conscients, que s'ils veulent continuer d'exporter, ils seront dans l'obligation de consentir à des efforts supplémentaires car les techniques de production évoluent très rapidement : nouvelles semences (résistance aux maladies, rendements, qualités gustatives), nouveaux équipements, nouvelles techniques d'irrigation et de fertigation, etc. Cette dynamique est amorcée et ceci grâce notamment à la présence importante d'investisseurs étrangers (français et espagnols). En effet, les investissements directs étrangers, qui s'accompagnent d'un transfert de technologie, contribuent de manière significative à la modernisation du secteur des primeurs.

Dans le secteur des agrumes, le défi majeur pour les producteurs-exportateurs est le renouvellement du verger et l'innovation variétale. En effet, l'état actuel de l'outil de production révèle un retard très important du Maroc et se traduit par une situation préoccupante quant au devenir de la filière en tant que secteur à l'exportation. L'accroissement du potentiel de production basé sur le renouvellement des vergers prévu dans différents plans d'actions élaborés par les pouvoirs publics et la profession s'est heurté à la faible implication des acteurs. Le vieillissement normal (âge) ou prématuré (à cause des

maladies et/ou de l'insuffisance de l'entretien) contribue à la régression quantitative et qualitative de la production. Le retard du Maroc par rapport aux pays agrumicoles concurrents en matière de recherche, de structure de services ainsi que de l'encadrement des petits et moyens producteurs constitue un obstacle à la mise à niveau des exploitations face aux exigences des marchés. Les experts s'accordent sur l'insuffisance des progrès dans les domaines de la diversification variétale (recherche, sélection, introduction et vulgarisation de nouvelles variétés) qui aboutit à l'inadaptation du profil variétal aux demandes des marchés. La création de pépinières de plants certifiés et d'organismes de recherche développement (nouvelles variétés et porte-greffes), le renforcement de l'encadrement des producteurs et de la formation des techniciens constituent les principales actions à mettre en œuvre pour la mise à niveau du secteur.

En conclusion, il apparaît que la plupart des unités de production auront dans l'obligation pour rester compétitives d'adopter des innovations propres au secteur. Dans ce contexte, l'une des questions qui se pose est celle de la diffusion des technologies auprès des producteurs qui sont les moins formés et informés. Au Maroc, l'organisation de l'encadrement, de la recherche développement et des dispositifs de financement ne peut pas dans son état actuel, assurer cette diffusion.

III.3.5 Un soutien financier institutionnel insuffisant face à des coûts d'investissements amenés à augmenter

L'accès à des sources de financement préoccupe les acteurs. En effet, cette contrainte constitue un frein pour la mise en œuvre des investissements et se traduit par une vulnérabilité économique (surendettement chronique) des petits et moyens producteurs. Ces derniers, doivent faire face à d'interminables problèmes de financement des campagnes sans visibilité stratégique et ceci dans une logique de minimisation des risques. Cette situation est particulièrement problématique à un moment où les besoins en investissements sont importants.

Compte tenu de ces éléments la mise en place de dispositifs de financements novateurs, ciblés et adaptés (prise en compte des spécificités des petites et moyennes exploitations) constitue l'un des axes prioritaires des politiques de mise à niveau du secteur.

III.3.6 Une organisation professionnelle et institutionnelle insuffisante

Le contexte actuel d'internationalisation s'accompagne d'une restructuration inévitable des filières. Cette restructuration devrait être réussie si elle est opérée en tenant compte de l'interdépendance des acteurs le long des filières. Or au Maroc, l'organisation professionnelle n'est pas encore institutionnalisée et les relations entre les acteurs restent le plus souvent caractérisées par des conflits d'intérêts individuels. La responsabilité des opérateurs et des pouvoirs publics consiste à influer cette dynamique notamment à travers l'émergence de véritables organisations professionnelles dotées de moyens financiers, de compétences clairement identifiées, et qui font appel à des mécanismes de gouvernance transparents. L'objectif est de mettre en place des mécanismes de coordination et d'intégration efficace au sein des filières. Ces mesures suggérées par les experts, peuvent être rapprochées d'autres analyses.

Ainsi le Conseil Général du Développement Agricole [CGDA 2003] a mené une réflexion dans le cadre d'un séminaire institutionnel sur l'organisation des filières et en particulier sur

le rôle des pouvoirs publics. En conclusion de cette réflexion il est suggéré d'identifier l'ensemble des acteurs de la filière et de réunir les décideurs de la filière pour identifier les objectifs d'intérêt commun et les actions collectives permettant de les réaliser. Les objectifs et les actions ayant obtenu l'adhésion des décideurs de la filière pourrait ainsi constituer la stratégie ou plate-forme de développement de la filière. Par ailleurs, des actions pouvant être entreprises par l'Etat sont suggérées :

- appuyer les acteurs et les inciter à se constituer en organisations professionnelles et en filière.
- piloter pendant une période limitée, l'élaboration de la stratégie de développement avec les décideurs et assurer avec les représentants de ces derniers, le suivi des actions collectives inscrites dans la plate-forme de développement de la filière,
- s'assurer que les actions envisagées cadrent avec l'intérêt de la filière et évaluer les actions entreprises,
- faciliter les rencontres et les dialogues entre les acteurs et arbitrer au besoin les cas de divergences.

Compte tenu de ces considérations, cet important enjeu de l'organisation des filières incite à réfléchir à l'ensemble des moyens juridiques, institutionnels et financiers pouvant conduire à l'émergence d'une organisation interprofessionnelle de la filière fruits et légumes.

III.3.7 Faible compétitivité internationale et système de commercialisation inadapté

Il est courant de dire que l'avantage comparatif du Maroc réside dans le faible coût de la main d'œuvre. Néanmoins, les experts semblent penser que dans les conditions actuelles de concurrence internationale, cet avantage n'est pas décisif. Il doit notamment être relativisé compte tenu de la productivité du travail qui dépend en grande partie des conditions de travail (niveau des salaires et législation du travail) de la motivation et du niveau de qualification du personnel.

L'amélioration de la compétitivité des produits marocains devrait s'appuyer notamment sur la baisse des coûts logistiques (accélération de la libéralisation du secteur des transports, création de plate-formes logistiques) et la réduction des coûts de transaction. Ces économies de coûts ne peuvent être réalisées sans la mise en place dans les entreprises de nouvelles méthodes d'organisation du travail, de gestion et de commercialisation. Partant de ces considérations, c'est le coût total de mise en marché et pas seulement le coût de production qui doit être considéré.

Au cœur de cette stratégie, est cité notamment l'abandon du système de vente en consignation qui n'est plus adapté sur des marchés très concurrentiels. En effet, ce système de commercialisation constitue une contrainte majeure pour l'adaptation des producteurs-exportateurs car il se traduit par la baisse des prix, la faible rémunération des producteurs et l'absence d'incitations à la qualité. Par conséquent, les opérateurs pour assurer leur maintien sur le marché devraient mettre en place des stratégies de commercialisation basées sur des relations commerciales durables dans le cadre de partenariats avec des partenaires privilégiés.

III.3.8 La nécessité d'une stratégie de regroupement de l'offre qui est indissociable de stratégies d'alliances

Le développement de relations commerciales de partenariat touche une autre question essentielle à savoir la maîtrise de la mise en marché par les producteurs. Pour cela la mise en œuvre de stratégies de regroupement de l'offre basées sur des alliances horizontales (ou stratégiques) apparaît comme une action prioritaire de l'avis des experts. Rappelons que l'alliance se définit comme une association entre plusieurs entreprises quelle que soit leur nature juridique, concurrentes à l'origine, qui choisissent de mener à bien un projet commun (par exemple la mise en marché) en coordonnant leurs compétences et leurs moyens.

Schématiquement, la construction d'une alliance doit respecter certaines règles de fonctionnement :

- mise en œuvre d'une analyse stratégique qui consiste à identifier les objectifs recherchés par les partenaires et les gains potentiels,
- création de cahiers des charges prenant en compte les différents niveaux de la filière,
- mise en place d'un système d'informations sur les prix réalisés, les quantités, les clients, etc. A partir de ces informations il est possible d'effectuer des analyses par marchés, produits, clients et ainsi mettre à disposition des producteurs des informations stratégiques.

Les principaux avantages des alliances le plus souvent mise en avant sont :

- l'adaptation au marché grâce à des volumes plus importants et aux moyens mis en œuvre (étude de marchés, recherche développement, marketing),
- l'exploitation de synergies (achat d'emballages, mise en place d'une marque commerciale commune ou d'un label, logistique, etc.),
- l'optimisation des coûts et services tout au long de la filière qui se traduit par d'importantes réductions de coûts,
- la diminution de la concurrence entre les producteurs-exportateurs qui se fait surtout au niveau des prix ce qui contribue à la pression effectuée par les acheteurs.

Les stratégies d'alliances apparaissent comme une condition de restructuration des filières. Leur réussite repose sur des relations de confiance et des règles de fonctionnement transparentes qui nécessitent un changement de comportement de la part des acteurs.

III.3.9 Faible diversification des produits, des marchés et absence d'une politique marketing

Les capacités commerciales ont un effet discriminant sur des marchés concurrentiels. La filière marocaine possède des atouts mais souffre globalement de faiblesses importantes dans le domaine de la commercialisation des produits.

La faible diversification des débouchés à l'exportation et des produits constitue l'une des principales faiblesses des entreprises. La diversification géographique des marchés se heurte à des contraintes importantes : les coûts logistiques (en particulier le fret maritime), l'absence d'une politique promotionnelle pour accompagner le développement des nouveaux marchés, et la concurrence des pays concurrents européens qui bénéficient pour certains produits de subventions à l'exportation sur les marchés hors Union Européenne.

La diversification de l'offre repose sur la capacité des entreprises à répondre à des demandes spécifiques sur un marché et ceci dans un contexte concurrentiel qui se caractérise par une segmentation croissante. Or à côté des difficultés d'adaptation de l'offre aux conditions de la demande (volume, normalisation, logistique), la faible diversification de l'offre constitue actuellement un handicap pour les opérateurs marocains. Ces derniers s'accordent sur la nécessité de développer une stratégie agressive dans ce domaine conforme aux tendances des marchés. Cette stratégie comporte trois axes :

- le développement des produits de 4^{ème} gamme dans le secteur des primeurs,
- la recherche d'opportunités d'exportation pour de nouveaux produits (asperges, avocats, artichauts, pêches, etc.),
- le développement de produits de qualité spécifique (produits labellisés) dans le cadre de démarches collectives.

Compte tenu de ces éléments, les entreprises seront amenées à aborder de façon créative le positionnement sur les marchés en développant des démarches porteuses de valeur ajoutée. Ces démarches devront être renforcées par une politique marketing et des structures commerciales fortes qui actuellement font défaut. La nécessité de promouvoir de telles stratégies en développant un savoir-faire sur une gamme de produits diversifiés dans une logique de complémentarité avec les productions européennes trouve sa raison d'être dans le renforcement de la position concurrentielle du Maroc dans la perspective d'une plus grande libéralisation des échanges.

Conclusion

L'augmentation des exportations marocaines en cas de baisse des barrières à l'entrée de l'Union Européenne apparaît relativement faible. Pour la tomate l'augmentation des exportations a été estimée, dans le scénario de libéralisation totale, à 20 % dans 5 ans et 25 % dans 10 ans. En ce qui concerne les agrumes, le régime à l'importation de l'UE n'est pas une contrainte actuellement.

Nos résultats montrent que le potentiel de production et d'exportation du Maroc est en fait fortement limité par des contraintes internes. Celles ci concernent d'une part les conditions de production et d'autre part, les stratégies commerciales. La principale contrainte qui limite l'extension de la production est celle de la ressource hydrique, face à laquelle peu de solutions sont évoquées, hormis le développement de techniques d'irrigation plus économes en eau, ou le déplacement de la production vers d'autres zones ou enfin, la substitution à d'autres cultures. Mais sont également signalées parmi les contraintes importantes, la nécessité et les difficultés de mettre en place des techniques alternatives à la lutte chimique, face à des problèmes phytosanitaires de plus en plus sévères. Enfin, les faiblesses des politiques foncières actuellement en vigueur et les conditions d'accès aux financements sont les autres problèmes auxquels sont confrontés les producteurs marocains, limitant sérieusement leur possibilités de développement.

L'autre grande question considérée comme source d'obstacles au développement de la production marocaine concerne l'organisation des filières, et la capacité des firmes à mettre en place des stratégies commerciales, principalement dans le domaine de la différenciation des produits et du positionnement sur les marchés internationaux.

Sur ces aspects les experts interrogés relèvent tout d'abord la nécessité pour la filière de se doter de véritables organisations professionnelles disposant de moyens financiers, de compétences clairement identifiées, et de mécanismes de gouvernance transparents.

En ce qui concerne les stratégies commerciales et les systèmes de commercialisation, des baisses de coûts logistiques et une réduction des coûts de transaction semblent être indispensables pour permettre une amélioration de la compétitivité des produits marocains. Sur cet aspect comme sur celui de la maîtrise de l'offre et du positionnement sur les marchés, le développement d'alliance inter entreprises semble être perçu par les experts comme une action prioritaire.

Chapitre 5 - Impacts de scénarios de libéralisation sur l'économie marocaine : cas de la tomate, des agrumes et du blé tendre

L'implication du Maroc dans les négociations de libéralisation des échanges, que ce soit au sein de l'OMC ou dans un cadre bilatéral avec le Maroc et l'U.E., laisse penser que les économistes et décideurs de ce pays sont convaincus que cette libéralisation des échanges serait favorable à son développement. Nous pouvons cependant nous demander si une ouverture réciproque des frontières, qui favoriserait les exportations et les importations, aurait véritablement des répercussions positives sur l'économie marocaine.

C'est cette question que nous allons traiter dans la partie qui va suivre, sur le cas de l'accord entre l'Union Européenne et le Maroc. L'objectif est de déterminer les conséquences économiques du processus de libéralisation en cours sur les différents secteurs et ménages du pays.

Une approche de simulation par modélisation a été retenue afin d'étudier les effets ex ante d'une libéralisation partielle. L'objectif d'étudier les effets au niveau de toute l'économie nous a amené à choisir une approche multi-sectorielle, considérant non seulement le secteur agricole mais également les autres secteurs économiques et les différentes catégories de ménages. Le modèle utilisé est une Matrice de Comptabilité Sociale, qui permet de simuler des chocs de demande ou de revenu pour un pays. Nous l'utiliserons pour simuler des scénarios de libéralisation des échanges entre le Maroc et l'Union Européenne.

I - La Matrice de Comptabilité Sociale, un outil d'analyse et de simulation

L'objet de notre étude est d'analyser la modification des protections aux frontières entre le Maroc et l'Union Européenne, pour les produits sensibles que sont le blé, les agrumes et la tomate.

Nous limitons notre travail aux impacts de ces libéralisations partielles sur le Maroc, mais cherchons à les appréhender au niveau de toute l'économie de ce pays. Il est ainsi nécessaire d'avoir recours à un modèle multi-sectoriel prenant en compte tous les agents et tous les domaines de l'économie marocaine. Une approche en terme d'Equilibre Général semblait appropriée pour ce travail. Toutefois, la construction d'un Modèle Calculable d'Equilibre Général suppose des hypothèses très spécifiques sur le comportement des agents économiques, ce que nous n'avons pas souhaité faire ici. Nous avons choisi de baser notre travail sur la Matrice de Comptabilité Sociale, qui sert de point de départ aux modèles d'Equilibre Général mais qui seule permet également de réaliser des études et des modélisations prenant en compte l'ensemble de l'économie. La MCS est actuellement employée pour des travaux divers comme l'analyse de réformes de politiques économiques, d'impacts de chocs extérieurs ou de changements dans la structure sociale et économique d'un pays.

I.1 Principe de construction

Une matrice de comptabilité sociale est un système comptable qui permet de décrire l'ensemble des transactions réalisées dans une économie au cours d'une période donnée, c'est à dire les flux financiers entre les secteurs, les facteurs et les institutions. Elle peut servir d'outil pour une étude plus ou moins détaillée de la structure de l'économie d'un pays, par l'analyse des flux de revenus entre les marchés de produits, les facteurs de production et les agents. Elle peut être également utilisée pour analyser les impacts d'un changement exogène sur le reste de l'économie, par le biais de multiplicateurs. Les multiplicateurs permettent de mesurer les effets induits et de simuler l'impact de chocs exogènes. Enfin, les MCS sont également la base de construction et de calibrage de modèles plus complexes d'Equilibre Général Calculable (EGC).

Tableau 40 - Schéma de Matrice de Comptabilité Sociale

	Activités	Marché des produits	Marché des facteurs	Ménages	Gouv.	Epargne - Inv.	Reste du monde
Activités		Ventes					
Marché des produits	Conso. Intermédiaire			Conso. Privée	Dépenses gouv.	Demande d'inv.	Exportations
Marché des facteurs	Coût des facteurs						
Ménages			Salaires et rentes		Transfert s		
Gouv				Taxes			
Epargne- Inv				Epargne des ménages	Epargne du gouv.		Epargne étrangère
Reste du monde		Importations					

Le calcul de multiplicateurs à partir de cette matrice permet d'appréhender les effets induits ou « linkage », existant entre les différents agents et secteurs de l'économie, ainsi que de simuler des chocs de revenus dans un secteur de l'économie afin d'analyser leurs effets sur le reste de l'économie (Decaluwe, Martens et al. 2002).

Chaque multiplicateur représente le changement dans le compte en ligne induit par une injection unitaire de revenu dans le compte colonne. Ainsi, l'amplitude du multiplicateur est elle significative de l'intensité des liens intersectoriels dans l'économie. Les effets observés sont de deux sortes : il s'agit des effets directs, dus au processus classique de production (travail, accumulation), et des effets indirects issus du transfert des premiers effets dans les autres secteurs (De Janvry Sadoulet, Pyatt, G et J. Round).

La MCS peut également être utilisée comme modèle permettant de simuler l'impact de changements de politiques sur l'ensemble de l'économie. Toutefois, pour considérer la MCS comme un modèle, il convient de faire plusieurs hypothèses (Sadoulet and De Janvry 1995). Nous supposons tout d'abord l'existence d'une capacité excédentaire de production, ce qui signifie qu'une augmentation de production est toujours possible et que celle ci n'est pas limitée par les approvisionnements ou la technique. Nous faisons également l'hypothèse que les prix sont exogènes et ceci quelles que soient les hypothèses de modélisation posées par la

suite. Enfin, nous considérons que les relations fonctionnelles décrites dans la matrice sont linéaires, c'est à dire par exemple qu'une augmentation de la production d'un bien augmentera la production de ses inputs de façon linéaire selon les relations décrites dans la matrice. Une fois supposées ses affirmations, la MCS permet d'appréhender les effets induits d'une variation de revenu exogène sur les outputs, les facteurs et les ménages de l'économie.

I.2 Exemples de travaux

Les exemples de travaux basés sur des modèles MCS sont nombreux. Cette méthode est utilisée dans de nombreux objectifs, que ce soit l'étude d'impacts de politiques publiques, l'analyse générale d'une économie particulière ou d'impact de chocs extérieurs. Nous pouvons citer les travaux de Ardnt (Ardnt, Cruz et al. 1998) sur le Mozambique et de Bautista sur le Vietnam (Bautista 1999) comme exemples d'utilisation de MCS pour analyser l'économie d'un pays. Dans ces travaux, les multiplicateurs MCS servent essentiellement à des analyses globales des effets induits entre les différents secteurs d'une économie. En revanche, nous avons trouvé peu d'exemples de travaux de modélisation, utilisant la MCS pour faire des simulations. Par ailleurs les MCS sont utilisées dans les modèles d'Equilibre Général Calculable. Citons pour le Maroc, les travaux de Löfgren (Löfgren, El Saïd et al. 1999) et de Doukhali (Doukkali 2003).

I.3 La MCS utilisée

La MCS que nous avons utilisée pour le travail de modélisation a été construite par Rachid Doukkali. Utilisée notamment pour modéliser des scénarios de libéralisation de la filière blé par un modèle d'Equilibre général Calculable (Doukkali 2003), elle est construite à partir d'informations provenant de la direction de la statistique, du ministère de l'agriculture ou des différentes organisations professionnelles, ainsi qu'à partir d'enquêtes sur les ménages.

Construite dans le but d'analyser les impacts de changements dans les politiques agricoles, la MCS Maroc 1997 est particulièrement désagrégée au niveau de l'agriculture. 16 productions agricoles végétales, 3 productions animales et 13 filières agro-industrielles sont représentées, tandis que le reste des activités est divisé en 6 secteurs. Compte tenu de l'importance de l'accès à l'eau dans l'agriculture marocaine, la matrice distingue les cultures irriguées des cultures pluviales ainsi que les différentes modalités d'irrigation.

La MCS Maroc 97 fait la distinction entre les comptes des activités et les comptes de produits. Les comptes « activités » correspondent à la production des biens et services dans l'économie, qui nécessite la consommation de produits intermédiaires (par exemple pour l'agriculture, semences et engrais, mais aussi essence pour les machines agricoles...) et l'utilisation de facteurs de production (terre, travail, capital...). Les recettes des activités proviennent quant à elles intégralement de la vente de ces biens et services au compte « produit ». Les comptes « produits » quant à eux représentent la demande pour ces biens et services. Ces comptes achètent les biens aux comptes d'activité ou au reste du monde quand il s'agit d'importations. Ils vendent ensuite les produits à différents clients. Ainsi, leurs ressources émanent de la revente des produits aux comptes d'activité pour la consommation intermédiaire, aux ménages pour leur consommation privée, au gouvernement pour les dépenses publiques ou au reste du monde pour les exportations.

Les facteurs et les ménages sont également très désagrégés au niveau de l'agriculture. La MCS distingue travail et capital agricoles et non agricoles. Les ménages se divisent en ménages urbains et en trois ménages agricoles : « petites exploitations et travailleurs agricoles », « moyennes exploitations » et « grandes exploitations ». Malgré ce niveau de désagrégation, certaines catégories de ménages, comme celle des urbains ou celle des « petites exploitations et travailleurs agricoles » restent très hétérogènes.

II - Une analyse des filières tomates primeurs, agrumes et blé tendre à l'aide de la Matrice de Comptabilité Sociale.

Un premier travail a consisté en une analyse des filières qui nous intéressent, soit les filières tomate, agrume et blé tendre, en nous attachant plus particulièrement à leurs liens avec les différents secteurs de l'économie, et les effets induits qu'une augmentation de la demande de leurs produits pourrait entraîner. Les multiplicateurs MCS ont été calculés à partir de la MCS afin d'étudier l'importance relative de ces filières dans l'économie nationale. La tomate primeur, que nous analysons ici, est décrite dans notre MCS comme une filière spécifique, distincte de la tomate de saison qui se trouve dans le compte maraîchage de saison.

II.1 Impacts d'un accroissement de demande sur la filière tomate

L'analyse des multiplicateurs MCS permet d'analyser les impacts d'une variation exogène de la demande de tomate primeur. Les résultats du tableau ci-après donnent les multiplicateurs pour les activités, les produits, les facteurs et les ménages à un niveau agrégé dans le cas d'un « choc » de demande sur la tomate (les résultats plus détaillés sont présentés en annexe). Chaque multiplicateur traduit de combien augmenterait le compte considéré si l'augmentation de la demande en tomate augmentait d'une unité (ici un milliard de dirhams).

Tableau 41 - Multiplicateurs MCS du compte tomate produit : impacts d'une variation exogène de la demande de tomate

Activités totales	2,90
activités agricoles	1,07
activités agro-industrielles	0,38
Autres	1,45
Produits	3,37
activités agricoles	1,57
activités agro-industrielles	0,52
Autres	1,28
Facteurs	1,58
Terre	0,05
Eau d'irrigation	0,46
Capital agricole	0,10
Autre capital non agricole	0,62
Travail agricole	0,09
Travail non-agricole	0,27
Ménages	1,50
Ménages des travailleurs agricoles et petites exploitations	0,29
agricoles	0,29
Ménages des exploitations agricoles moyennes	0,27
Ménages des grandes exploitations agricoles	0,22
Ménages urbains	0,73
Total	9,35

Source : nos calculs d'après la Matrice de Comptabilité Sociale du Maroc Doukkali 1997

La tomate se situe dans le groupe de produits dont les effets induits dans l'économie sont les plus importants. En effet, une augmentation de sa demande induit un effet global sur l'ensemble des agents de l'économie (multiplicateur de 9,35) plus important que pour la plupart des autres produits (voir annexe 30).

On observe dans le tableau 41 que les activités non agricoles sont les plus touchées par le choc de demande (1,45 alors que les activités agricoles n'ont qu'un multiplicateur de 1,07). L'effet au niveau des produits non agricoles est également important (1,28). Nous pouvons également remarquer que les effets sur le domaine agro-industriel sont relativement faibles, ce qui montre la faiblesse des liens la filière tomate et le secteur agro-industriel.

Au niveau des facteurs, nous pouvons voir que la filière tomate utilise beaucoup d'eau, puisque nous observons un multiplicateur de 0,45, mais aussi du capital et du travail non agricole (respectivement 0,62 et 0,27). Là aussi, les liens avec le secteur non agricole apparaissent plus importants qu'avec le secteur agricole.

Par ailleurs, la filière tomate primeur utilise fortement les secteurs non agricoles, en particulier les services (voir annexe 29). Ceci est du au transport, au conditionnement et à la commercialisation, dont les coûts sont importants à l'exportation. Cet état de fait explique également pourquoi ce choc de demande a beaucoup plus d'effet sur le revenu des ménages urbains (0,73) que sur celui des ruraux (de 0,22 à 0,29).

Le secteur tomate primeur a ainsi des effets induits importants au niveau de toute l'économie marocaine, que ce soit sur les revenus des autres activités, de ceux des facteurs ou de ceux des ménages. Ces observations expliquent l'intérêt pour le Maroc d'une augmentation des exportations de ce produit, et met en lumière un des enjeux des négociations avec l'UE à ce sujet.

II.2 Impacts d'une augmentation de demande sur la filière agrume

De la même manière que pour la tomate, le calcul des multiplicateurs MCS pour la filière agrume permet d'appréhender les effets induits par une augmentation de demande pour ce produit dans le reste de l'économie.

Tableau 42 - Multiplicateurs MCS du compte agrume produit : impacts d'une variation exogène de la demande d'agrume

Activités totales	2,98
Activités agricoles	1,31
Activités agro-industrielles	0,42
Autres	1,24
Produits	3,45
Activités agricoles	1,64
Activités agro-industrielles	0,58
Autres	1,23
Facteurs	1,75
Terre	0,07
Eau d'irrigation	0,68
Capital agricole	0,13
Autre capital non agricole	0,55
Travail agricole	0,09
Travail non-agricole	0,23
Ménages	1,67
Ménages des travailleurs agricoles et petites exploitations agricoles	0,36
Ménages des exploitations agricoles moyennes	0,37
Ménages des grandes exploitations agricoles	0,30
Ménages urbains	0,64
Total	9,85

Source : nos calculs d'après la Matrice de Comptabilité Sociale du Maroc Doukkali 1997

Les observations sont sensiblement les mêmes que celles de la filière tomate. Les effets globaux sont assez importants, et même légèrement supérieurs que dans le cas de la tomate (multiplicateur de 9,85). Au niveau des activités, les effets sur le secteur non alimentaire sont également non négligeables (1,24) mais ceux sur le secteur agricole leur sont légèrement supérieurs (1,31). Les effets induits sur le secteur agro-industriel sont les plus faibles comme dans le cas de la tomate (0,42). Les impacts sur les comptes « produits » vont dans le même sens.

L'eau est le facteur de production le plus utilisé par la filière agrume (multiplicateur de 0,68), suivi par les facteurs capital et travail non agricole. Au niveau des ménages, les ménages urbains constituent la catégorie la plus touchée par un changement dans la demande d'agrume

(multiplicateur de 0,64) mais l'ensemble des ménages agricoles a un multiplicateur plus important que pour le secteur tomate.

Les conclusions à propos des effets induits par une augmentation de la demande d'agrume sont les mêmes que dans le cas de la tomate primeur. L'étude des multiplicateurs montre en effet l'importance du secteur agrume pour l'économie marocaine, ce qui souligne les intérêts pour le Maroc d'un développement de cette production.

II.3 Impacts des scénarios de libéralisation pour la filière Blé

Comme nous l'avons fait précédemment pour la tomate et les agrumes, le tableau des multiplicateurs nous permet d'appréhender plus précisément les effets d'un choc de demande de blé tendre, sous ses différentes formes, sur l'ensemble de l'économie du pays, et donc de voir les liens de ce secteur avec le reste de l'économie.

Les ventes de blé tendre au Maroc se font sous trois formes. Une partie de la production est vendue sous forme de grains, n'ayant subit aucune transformation. Le reste est transformé et est vendu sous forme de farine. Malgré la libéralisation partielle dont la filière céréale a fait l'objet depuis 1996, une part de ces farines est encore subventionnée. Ce sont les Farines Nationales de Blé Tendre. Les farines sont donc vendues soit sous cette forme, soit sans subventions, ce sont les farines dites « de luxe ».

En effet, avant 1996, le secteur des céréales était complètement administré par l'Etat. L'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL) bénéficiait d'un monopole d'importation et gérait toute la filière, de la production à la vente. Suite aux libéralisations partielles, cet organisme a vu ses missions évoluer. Le monopole d'importation a disparu et la filière est partiellement libéralisée. Certaines subventions à la consommation subsistent cependant et sont à la charge de L'ONICL. Cette partie de la consommation de farine, appelée Farine Nationale de Blé tendre, a le prix à la consommation encadré par l'ONICL. Ces farines proviennent des producteurs locaux ou d'importations organisées selon des appels d'offre lancés par cet organisme. Un quota de 1,25 millions de tonnes de blé tendre permet de produire un million de tonnes de farine subventionnée qui bénéficie de primes tout au long de sa fabrication (prime de stockage, prime de transport, prime d'écrasement). La farine est mise en vente au détail à un prix théorique de 200 dirham le quintal, mais étant donné la demande importante pour ce produit, les prix constatés sont de l'ordre de 250 Dh/Ql.

Par ailleurs, les transactions, le stockage, la circulation des céréales est libre, ainsi que le marché extérieur. Les importations de blé tendre se font ainsi selon deux circuits : par des importateurs privés pour la farine de luxe ou « libre » (80 %) ou par le biais de l'ONICL pour les Farines Nationale de Blé Tendre subventionnées (FNBT). La protection à la frontière mise en œuvre depuis 1998 consiste en l'application d'un système de tarification dégressif qui maintien le cours du blé au Maroc dans un intervalle compris entre 250 et 280 Dirham le quintal afin de ne pas concurrencer la production locale.

Tableau 43 - Multiplicateurs MCS impacts d'une variation exogène de la demande de blé en grain et de farines

	Blé tendre grain	Farines non subventionnées	Farines subventionnées
Total	5,54	8,08	12,04
Activités totales	1,57	2,66	4,31
Activités agricoles	0,82	0,51	1,25
Activités agro-industrielles	0,20	1,00	1,94
Autres	0,55	1,15	1,12
Produits	2,33	3,19	4,80
Activités agricoles	1,39	0,78	2,09
Activités agro-industrielles	0,28	1,35	1,49
Autres	0,65	1,06	1,22
Facteurs	0,83	1,16	1,50
Terre	0,19	0,09	0,28
Eau d'irrigation	0,09	0,06	0,14
Capital agricole	0,18	0,11	0,27
Autre capital non agricole	0,23	0,59	0,51
Travail agricole	0,05	0,04	0,08
Travail non-agricole	0,10	0,27	0,22
Ménages	0,80	1,08	1,43
Ménages des travailleurs agricoles et	0,21	0,15	0,33
petites exploitations agricoles	0.10	0.12	0.20
Ménages des exploitations agricoles	0,19	0,13	0,29
moyennes	0.12	0.10	0.21
Ménages des grandes exploitations agricoles	0,13	0,10	0,21
Ménages urbains	0,27	0,70	0,60

Source : nos calculs d'après la Matrice de Comptabilité Sociale du Maroc Doukkali 1997

Il apparaît à la lecture de ces résultats que c'est le choc de demande de farine subventionnée qui induit le plus d'effets globaux (multiplicateur égal à 12,04), dépassant même par là les résultats observés sur la filière tomate et la filière agrume. Les farines non subventionnées en revanche entraînent moins d'effets sur l'économie (8,08) et le blé tendre en grain encore moins (5,54). Ainsi, dans les produits agricoles non transformés, nous pouvons remarquer que le blé tendre présente moins d'effets induits sur le reste de l'économie que la tomate ou les agrumes qui sont des cultures d'exportations et ont de ce fait davantage de liens avec les différents secteurs.

Au sein de la filière blé, les transformations que subit le produit augmentent ses effets induits avec le reste de l'économie. Les activités et produits sur lesquels portent les impacts diffèrent également entre le niveau de transformation. En effet, un choc de demande de blé tendre en grain induit davantage d'effets sur les activités et les produits agricoles, un choc dans les farines non subventionnées ont les impacts les plus forts sur les activités non agricoles et une augmentation de demande de FNBT (farine subventionnée) a des effets importants sur les activités agro-industrielles.

L'analyse des effets au niveau des facteurs est en accord avec les observations précédentes. Ainsi, nous pouvons voir que les facteurs non agricoles sont les plus touchés par les chocs de demande en blé ou farine, surtout pour le blé transformé. Enfin, nous voyons que les ménages

urbains et ceux des travailleurs agricoles et des petits exploitants, qui achètent une grande part de leur consommation de blé, sont les plus touchés par les chocs de demande de ces produits.

L'analyse des multiplicateurs MCS nous a permis d'appréhender les effets d'une variation de demande de produits sur les différents secteurs, facteurs de production et ménages de l'économie marocaine. Nous avons ainsi mis en évidence les rôles d'entraînement des filières tomates et agrumes sur l'économie marocaine, en particulier dans les domaines non agricoles.

Ces observations nous amènent à faire l'hypothèse que la libéralisation des échanges de ces produits avec l'UE serait bénéfique pour le Maroc. En revanche l'effet d'une libéralisation sur les filières céréalières risquent d'être négatifs.

Afin de vérifier ces hypothèses et d'aller plus loin dans l'analyse nous pouvons maintenant utiliser les multiplicateurs calculés à partir de la Matrice de Comptabilité Sociale du Maroc pour réaliser des simulations de l'impact de différents scénarios de libéralisation, sur l'économie marocaine.

III - Une étude à priori des impacts de l'accord d'association, sur la base des négociations actuelles

Dans un premier temps, le travail a consisté à élaborer des scénarios de l'impact possible d'une libéralisation. Nous avons tenu compte pour cela des termes de la négociation entre l'UE et le Maroc, et des impacts envisageables sur les produits concernés.

Les perspectives de libéralisation du commerce agricole entre l'UE et le Maroc portent sur les exportations de blé tendre de l'UE vers le Maroc d'une part, et les exportations de tomate du Maroc vers l'UE d'autre part.

En ce qui concerne les tomates et les agrumes, nous disposions des résultats de l'enquête prospective DELPHI, et ce sont eux que nous allons utiliser ici. En ce qui concerne le blé, nous avons utiliser des travaux disponibles sur cette filière ainsi que des avis d'experts.

III.1 Elaboration des scénarios de modélisation

III.1.1. Etude sur le blé tendre

L'accord actuel entre le Maroc et l'UE concerne une réduction de droit de douane sur une quantité limitée. Cette restriction quantitative était difficile à prendre en compte dans notre modèle. Nous avons choisi de simuler un abaissement du droit de douane de 25 % sur la totalité des importations de blé du Maroc.

On doit s'interroger tout d'abord sur les impacts prévisibles en terme d'offre et de revenu des producteurs de ce changement.

Une baisse de la protection à l'entrée du blé conduirait logiquement à une baisse du prix intérieur. Ainsi, en cas de baisse du droit de douane de 25 % pour le blé tendre, la taxe à l'entrée, qui est actuellement (en 2003) de 80 %, passerait à 55 %, et le prix intérieur de 260 à 226 Dirham le quintal.

Dans un travail d'analyse de la filière blé W.Tyner [Tyner 2002] montre que les coûts de production du blé tendre en 2002 sont inférieurs à 226 dirham/quintal. Nous pouvons donc en conclure que l'offre de blé est globalement inélastique dans la fourchette de prix considérée (entre de 226 et 260 Dh le quintal). Autrement dit, on peut penser qu'une variation de prix à l'intérieur de cette fourchette n'entraînerait qu'une faible variation de production. En revanche, cette réduction du prix du blé entraînerait une diminution des revenus des ménages producteurs qui s'ils mettent en marché un volume de blé inchangé, perçoivent alors un prix plus faible.

Nous supposons ainsi que la diminution du prix du blé a un effet production quasi nul mais un effet revenu non négligeable au niveau des ménages producteurs. Les données contenues dans la Matrice de Comptabilité Sociale nous permettent alors de calculer la baisse de revenu des ménages producteurs de blé, qui sont les ménages des moyennes et des grandes exploitations agricoles.

Par ailleurs, la baisse du prix du blé entraînerait également un effet-revenu positif pour les ménages acheteurs nets de blé. Nous considérons dans le modèle que les ménages achètent toujours la même quantité de blé, mais à un prix plus bas, ce qui fait qu'ils bénéficient d'un gain de revenu relatif. Ces ménages acheteurs nets de blé sont les ménages urbains, qui achètent une grande partie de leur consommation en blé sous forme de farine, mais également les ménages des petites exploitations agricoles et travailleurs qui sont contraints d'acheter une part de leur consommation de blé car leur production est insuffisante.

L'ampleur des chocs de revenu de ces différentes catégories de ménage, dans le cas d'une diminution de la protection aux importations de blé a été calculée et est résumé dans le tableau ci dessous.

Tableau 44 - Chocs de revenu des ménages consécutifs à la baisse du prix du blé simulés par la modélisation MCS

	MOPEA	MMEA	MGEA	MURB	Total
Choc en milliers de Dirhams	194,59	-232,21	-200,05	341,13	103,46

III.1.2. Tomate primeur et agrumes

D'après les résultats de l'enquête Delphi, il apparaît qu'au niveau des agrumes, la politique européenne ne constitue pas une contrainte pour le développement de la production. Nous n'allons donc pas chercher à élaborer des scénarios de libéralisation des échanges avec l'UE pour ces produits et nous nous concentrons sur la filière tomate.

Les négociations 2003 sur les tomates primeurs portent principalement sur le quota d'importation préférentiel autorisé par l'UE pour le Maroc, qui est actuellement de 168 757 t. L'UE envisage un quota pouvant aller dans l'avenir jusqu'à 250 000 t. Par ailleurs, un changement du prix d'entrée peut également être envisagé. Lors de l'enquête DELPHI, les experts de la filière tomate ont été interrogés sur les perspectives d'évolution des exportations vers l'UE et hors UE, dans 5 ans, dans trois situations différentes. Le scénario 1 considère une augmentation du quota tarifaire jusqu'à 250 000 t, sans changement de prix d'entrée. Le

scénario 2 suppose une baisse du prix d'entrée de 20 %, en plus de l'augmentation du quota du scénario 1. Enfin, le scénario 3 fait l'hypothèse d'une libéralisation totale.

Les réponses des enquêtes présentées dans la partie précédente ont servies de base pour l'élaboration des scénarios de modélisation. Les réponses médianes de l'enquête données en pourcentage sont converties en quantité de tomate en tonne et en milliards de Dirham (sur la base d'un prix de 5 Dh le quintal). Ces valeurs constituent les chocs de demande de tomate que nous allons utilisées, , soit pour le scénario 1, 94,9778 milliards de Dh, pour le scénario 2, 134,9095 milliards de Dh et pour le scénario, 178,6198 milliards de Dh.

Tableau 45 - Scénarios de libéralisation des échanges de tomate entre le Maroc et l'Union Européenne sur la base des enquêtes DELPHI pour la simulation MCS

Scénario 1: Pas de changement pour le prix d'entrée, contingent à 250 000 t

	en % provenant de DELPHI	en t	en MDh choc pour la modélisation
Vers UE	10	16728,4	83,642
Hors UE	10	3778,6	18,893
Total		20507,0	102,535

Scénario 2 : baisse du prix d'entrée de 20 %, contingent à 250 000 t

	en %	en t	en MDh
	provenant de DELPHI		choc pour la modélisation
Vers UE	15	25092,6	125,463
Hors UE	10	3778,6	18,893
Total		28871,2	144,356

Scénario 3: libéralisation totale

	en % provenant de DELPHI	en t	en MDh choc pour la modélisation
Vers UE	20	33456,8	167,284
Hors UE	10	3778,6	18,893
Total		37235,4	186,177

III.2 Résultats des simulations

Dans un deuxième temps, ces estimations de changement de revenu en cas de libéralisation partielle du blé et de changement de niveau de production pour la tomate, ont été introduits dans notre modèle afin simuler leurs impacts sur l'ensemble de l'économie marocaine.

Les résultats sont regroupés par grands secteurs, que sont les activités agricoles, agroindustrielles et non alimentaires. Les impacts sont analysés également sur les revenus des différents facteurs de production et sur les quatre catégories de ménages.

III.2.1. Résultats des simulations de la baisse du prix du blé

Tableau 46 - Résultats des simulations de la baisse du prix du blé

	Effets en MDh
Activités totales	113,31
Dont activités agricoles totales	-8,26
Dont activités agro-industrielles	24,64
Dont activités non agricoles	96,94
Produits totaux	139,73
Dont produits agricoles	-7,68
Dont produits agro-industriels	29,73
Dont produits non agricoles	117,67
Facteurs	60,22
Dont Terre	-0,76
Dont Eau	0,59
Dont Capital agricole	-2,24
Dont Capital autre	42,64
Dont Travail agricole	0,21
Dont Travail autre	19,79
Ménages	157,88
Total	471,14
Choc initial	103,46

La baisse du prix du blé consécutive aux réductions du droit de douane a un effet globalement positif sur l'ensemble des activités. Ainsi, elle apporte 113,310 milliards de dirhams à l'ensemble des activités économiques du Maroc. Ce changement de politique est tout particulièrement bénéfique aux activités non agricoles, avec une hausse de 96,940 milliards de dirhams. Le secteur de l'agro-industrie connaît la même augmentation de revenu relative, avec une hausse de 24,640 MDh. En revanche, nous pouvons remarquer que les revenus de l'agriculture subissent un impact négatif de 8,260 MDh.

Ces observations peuvent s'expliquer en comparant les effets induits par les différentes catégories de ménages. Les ménages subissant une baisse de revenu (ménages de moyennes et des grandes exploitations agricoles) ont des effets induits plus importants sur les activités agricoles que les ménages connaissant des hausses de revenus (ménages urbains et des petites exploitations agricoles). Ainsi, malgré un choc de revenu initial globalement positif, les activités agricoles voient leur revenu diminuer.

Par ailleurs, la simulation MCS met en évidence que les effets induits par les chocs de revenu des ménages sont plus forts sur les secteurs non alimentaires (« autres »), ce qui signifie qu'en cas de hausse de revenu des ménages, la consommation de produits non alimentaires augmente davantage que celle des produits alimentaires, et celle des produits alimentaires transformés davantage que celle des produits agricoles bruts.

La libéralisation partielle du blé entraı̂ne globalement une hausse de revenu des facteurs de productions marocains de 60,220 MDh. Les facteurs les plus touchés par cette politique sont les facteurs non agricoles, soit le capital et le travail non agricoles. Les effets sur l'eau et sur

le travail agricole sont quant à eux assez faibles. Ces impacts sont à relier avec les observations précédentes à propos des activités. L'augmentation des revenus des activités non agricoles entraîne une meilleure valorisation des facteurs non agricoles.

Observons maintenant les effets de cette libéralisation partielle sur les ménages.

Tableau 47 - Effets de la libéralisation partielle du blé sur le revenu des ménages

	Choc de revenu initial	Effets en MDh
Petites exploitations	194,59	195,24
Moyennes exploitations	-232,21	-231,40
Grandes exploitations	-200,05	-198,61
Urbains	341,13	392,65
Total	103,46	157,88

Le changement de politique commerciale pour le blé entraîne une hausse de revenu de l'ensemble des ménages de 157 880 MDh dans lequel il faut compter le choc initial de 103 460 MDh. La modélisation MCS met ainsi en évidence l'existence d'effets d'entraînement au niveau des revenus des ménages amplifiant le choc de revenu initial.

Cette hausse de revenu s'observe au niveau de tous les ménages, même pour ceux qui subissent un choc de revenu initial négatif. Toutefois, pour ces derniers, qui sont les ménages des moyennes et des grandes exploitations agricoles, subissent toujours une baisse de revenu à l'issue de la modélisation, de 231 400 MDh et de 200 050 MDh. En valeur absolue, les ménages urbains sont ceux qui connaissent la plus grande augmentation de revenu (392 650 MDh). Les ménages des petites exploitations agricoles et des travailleurs voient également leur revenu augmenter, de 195 240 MDh. Nous pouvons ajouter que bien que, en valeur absolue, les pertes des ménages des moyennes et grandes exploitations agricoles soient moindres que les gains des autres ménages, ces pertes les affectent davantage car elles représentent une plus grande part de leur revenu total (1,14 % et 1,16 %).

En conclusion, la baisse du prix du blé simulée entraînerait des pertes importantes pour les ménages des grandes et des moyennes exploitations agricoles. Cette baisse de revenu aurait par ailleurs d'autant plus d'impact qu'elle s'applique à des catégories de ménages dont le revenu global est relativement faible. En revanche, les gains des ménages urbains sont en valeur absolue plus importants, mais comme ces ménages ont des revenus dans l'ensemble plus élevés ils seraient relativement moins touchés par la baisse du prix..

III.2.2 Résultats de la simulation de l'augmentation du quota de tomate

Les chocs simulés proviennent, nous l'avons vu, d'augmentations de la production variables selon les scénarios, entraînant des hausses de revenu de l'activité tomate. Ces hausses entraînent des effets induits au niveau des différentes activités, des revenus des facteurs et des ménages.

Tableau 48 - Résultats des simulations de libéralisations partielles ou totales de tomate

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Activités totales	297,35	418,63	539,91
Dont activités agricoles totales	109,71	154,46	199,21
Dont activités agro-industrielles	38,96	54,86	70,75
Dont activités non agricoles	148,68	209,32	269,96
Produits totaux	345,54	486,48	627,42
Dont produits agricoles	160,98	226,64	292,30
Dont produits agro-industriels	53,32	75,07	96,81
Dont produits non agricoles	131,24	184,78	238,31
Facteurs	162,01	228,08	294,16
Dont Terre	5,13	7,22	9,31
Dont Eau	47,17	66,40	85,64
Dont Capital agricole	10,25	14,44	18,62
Dont Capital autre	63,57	89,50	115,43
Dont Travail agricole	9,23	12,99	16,76
Dont Travail autre	27,68	38,98	50,27
Ménages	153,80	216,53	279,27
Petites exploitations	29,74	41,86	53,99
Moyennes exploitations	27,68	38,98	50,27
Grandes exploitations	22,56	31,76	40,96
Urbains	74,85	105,38	135,91
Total	958,70	1349,73	1740,75

La hausse de production de tomate permise par l'augmentation du quota de l'UE entraînerait une augmentation globale des revenus des activités de 958,70 MDh dans le cas du scénario 1, de 1349,73 MDh dans le cas du scénario 2 et de 1740,75 MDh dans le cas du scénario 3.

Nous observons que dans tous les secteurs et ménages, le scénario 3 est celui qui provoque les plus grands effets, suivi par le scénario 2 et le scénario 1. Les différences observées entre les trois scénarios sont proportionnelles aux chocs de départ. En effet, les multiplicateurs MCS sont fixes et ne font qu'amplifier les chocs de départ selon les effets induits du secteur sur lequel portent les simulations. Les remarques qui vont suivre comparent les impacts sur les différentes catégories de ménages ou de secteurs. Elles sont donc valables pour les trois scénarios. Nous prenons l'exemple du scénario 1.

Les activités agricoles voient leur revenu augmenter de 109,71 MDh, (y compris le choc initial de 102,54 MDh). Nous pouvons donc observer que ce choc induit une augmentation de revenu à l'intérieur même de ce secteur. Les activités non alimentaires connaissent une augmentation de revenu de 148,68 MDh, ce qui montre l'existence d'effets induits importants par le secteur de la tomate sur les secteurs non alimentaires. En effet, comme ce secteur est assez largement tourné vers l'exportation, il possède des liens importants avec les services (transport, conditionnement...). L'augmentation de revenu est plus faible pour le domaine de l'agro-industrie (38,96 MDh). Ceci peut s'expliquer par la faiblesse des relations entre les deux secteurs, qui est également mis en évidence par l'étude des liens entre secteurs ou « linkage », par l'intermédiaire des multiplicateurs de la Matrice de Comptabilité Sociale.

Une variation de la quantité de tomate a ainsi un impact important en valeur absolue sur les activités non alimentaires. Cependant, nous pouvons remarquer qu'en termes relatifs, ce

changement aurait davantage d'impacts sur les activités agricoles que sur les autres, puisqu' elle induit une augmentation relative de 0,16 % contre 0,05 % pour les activités non alimentaires et 0,07 % pour les activités agro-industrielles. Le secteur des tomates primeurs est ainsi un secteur « leader », qui entraîne un développement des autres secteurs. Par ailleurs, une augmentation de la production de ce produit peut également avoir un impact important sur l'organisation de la filière agricole, les techniques, ce qui n'est pas pris en compte dans cette simulation.

La libéralisation partielle de la tomate primeur entraîne au niveau des facteurs une hausse de revenu de 162,01 MDh. Le capital non agricole connaît la plus grande augmentation de revenu en valeur absolue (63,57 MDh), ce qui est à relier avec l'impact du choc de production sur les activités non alimentaires. Le facteur eau, qui est très utilisé par la culture de tomate subit également une augmentation de revenu, de 47,17 MDh. Les impacts sur la terre ou le travail agricole sont assez faibles. Nous retrouvons ici les mêmes observations qu'au niveau des activités, c'est à dire de plus forts effets induits dans le domaine non agricole en valeur absolue, mais des impacts plus conséquents sur le secteur agricole en terme relatif, puisque l'impact sur le facteur eau revient à une augmentation de sa rémunération de 0,35 %.

L'augmentation du quota de tomate primeur est à l'origine d'une augmentation de revenu de 153,80 MDh pour l'ensemble des ménages marocains. Les ménages urbains représentent la plus importante hausse de revenu en terme absolu (74,85 MDh), suivis par les ménages des petites exploitations agricoles (29,74 MDh). Toutefois, de nouveau, ce sont les ménages des moyennes et des grandes exploitations agricoles qui sont les plus touchés par la libéralisation partielle des échanges, puisqu'ils bénéficient chacun d'une hausse de revenu relative de 0,14 %, (27,68 MDh et 22,56 MDh en valeur absolue). Ces ménages sont ainsi davantage touchés par un changement du quota de tomate primeur que les ménages urbains ou des petites exploitations agricoles qui, eux, reçoivent un flux de revenu plus important, mais moins conséquent en terme relatif.

Ces observations sont valables pour les trois scénarios modélisés et les différences que nous pouvons remarquer entre les résultats des trois simulations proviennent uniquement des différences de chocs de départ. La modélisation de trois scénarios différents de libéralisation de la tomate est cependant intéressante pour comparer leurs résultats avec ceux de la simulation de la libéralisation du blé afin de savoir dans quelle mesure les effets des deux phénomènes pourraient se compenser.

III.2.3. Libéralisations partielles conjointes de la tomate primeur et du blé tendre

Nous avons voulu analyser ici les effets simultanés d'une libéralisation de échanges de blé et de tomate.

Le résultat de la simulation des différentes libéralisations partielles conjointes du blé tendre et de la tomate primeur est égal à la somme des résultats des simulations des libéralisations partielles des deux produits prises séparément. Il est intéressant de voir dans quelle mesure les gains permis par la hausse du quota de tomate primeur compensent les quelques pertes entraînées par la chute du prix du blé.

Tableau 49 - Effets globaux des libéralisations partielles ou totales de la tomate et du blé sur l'ensemble de l'économie en Milliards de Dirhams

	Scénario 1 de libéralisation de	Scénario 2 de libéralisation de	Scénario 3 de libéralisation de
	tomate	tomate	tomate
Activités totales	410,66	531,94	653,22
Dont activités agricoles totales	101,45	146,20	190,95
Dont activités agro-industrielles	63,60	79,50	95,39
Dont activités non agricoles	245,62	306,26	366,90
Produits totaux	485,27	626,21	767,15
Dont produits agricoles	153,30	218,96	284,62
Dont produits agro-industriels	83,05	104,80	126,54
Dont produits non agricoles	248,91	302,45	355,98
Facteurs	222,23	288,30	354,38
Dont Terre	4,37	6,46	8,55
Dont Eau	47,76	66,99	86,23
Dont Capital agricole	8,01	12,20	16,38
Dont Capital autre	106,21	132,14	158,07
Dont Travail agricole	9,44	13,20	16,97
Dont Travail autre	47,47	58,77	70,06
Ménages	311,68	374,41	437,15
Petites exploitations	224,98	237,10	249,23
Moyennes exploitations	-203,72	-192,42	-181,13
Grandes exploitations	-176,05	-166,85	-157,65
Urbains	467,50	498,03	528,56
Total	1429,84	1820,87	2211,89

Nous pouvons observer qu'au niveau des activités, la libéralisation conjointe des deux produits amène à une hausse de revenu globale de 410,66 MDh dans le cas du premier scénario (quota de 250 000 t), 531,94 MDh dans le cas du second scénario (quota de 250 000 t et baisse du prix d'entrée de 20 %) et de 653,22 MDh dans le troisième scénario (libéralisation totale). Les augmentations de revenu des activités agro-industrielles et non alimentaires sont égales à celles dues à la libéralisation du blé additionnée à celle de la tomate.

En revanche, il est intéressant d'observer les résultats de la libéralisation conjointe au niveau des activités agricoles. Ce secteur connaît une augmentation de revenu quelle que soit le scénario, ce qui signifie que dans tout les cas la libéralisation partielle ou totale de la tomate permet de compenser la perte de revenu consécutive à la chute du prix du blé pour les activités agricoles. L'impact sur les activités agricoles est même celui qui est le plus important en terme relatif et correspond à 0,13 %, 0,18 % et 0,24 % du revenu (pour les 3 scénarios).

Pour les facteurs, l'effet le plus important se situe au niveau du capital non agricole qui voit son revenu augmenter aussi bien en cas de libéralisation partielle du blé que dans le cas de libéralisation de la tomate. Toutefois, en terme relatif, l'eau est le facteur qui connaît la meilleure valorisation (0,33 %, 0,42 % et 0,64 %), à cause de l'impact important de la hausse de production de tomate sur ce facteur. Nous pouvons enfin voir que dans le cas du facteur terre et du capital agricole, qui subissaient une perte de revenu en cas de chute du prix du blé,

la simulation donne un résultat positif. Ainsi, la libéralisation partielle de la tomate compense les pertes dues à celle du blé également à ce niveau.

En cas de libéralisation conjointe, les ménages urbains et des petites exploitations agricoles voient leur revenu augmenter. En termes relatifs, la hausse de revenu des ménages urbains reste faible (0,22 %, 0,24 % et 0,25 %), mais celle des ménages des petites exploitations agricoles est plus importante (0,66 %, 0,70 % et 0,73 %). La libéralisation conjointe des deux produits apporte ainsi une hausse de revenu pour les petits producteurs agricoles, ainsi qu'un flux de revenu vers l'ensemble des ménages urbains.

En revanche, l'analyse au niveau des ménages des moyennes et des grandes exploitations montre que ces derniers subissent toujours une baisse de revenu malgré la hausse de revenu entraînée par l'augmentation de quota de tomate, quel que soit le degré de libéralisation. Cette baisse de revenu est moins importante en terme absolu que la hausse que connaissent les ménages urbains et des petites exploitations, mais est plus importante en terme relatif (1,02 %, 0,96 % et 0,91 %), ce qui fait que ces ménages sont davantage touchés que les autres par ces mesures.

La comparaison des différents scénarios de libéralisation de la tomate conjointe à celle du blé ne fait pas apparaître de différences significatives entre les scénarios. Dans tous les cas de libéralisation de la tomate, partielle ou totale, les gains permis par cette libéralisation compensent les pertes consécutives à la libéralisation des échanges de blé au niveau des activités agricoles, mais ne compensent pas les pertes de revenus des ménages agricoles des moyennes et des grandes exploitations qui dans tous les cas sont les perdants de ces processus.

Un des résultats inattendu de cette analyse est que les ménages des petites exploitations agricoles semblent bénéficiaires en cas de libéralisation du blé tendre.

Ce résultat va à l'encontre de l'opinion généralement admise qu'une libéralisation agricole a un impact négatif sur les producteurs de céréales. En effet, si cette opinion se trouve vérifiée dans notre travail pour les exploitations moyennes et grandes, nous démontrons en revanche qu'il n'en est pas ainsi pour les petites exploitations céréalières marocaines. Il nous a ainsi semblé nécessaire de confronter ce résultat à d'autres analyses afin de mieux comprendre les raisons de ce phénomène.

IV - Compléments sur les exploitations marocaines produisant des céréales

Ce chapitre est rédigé à partir du travail mené par W.Tyner sur la céréaliculture marocaine (Tyner 2002a).

IV.1 Taille des exploitations : une majorité de petites exploitations

D'après le recensement général de l'agriculture de 1996, 43,2 % des superficies de céréales sont concentrées dans les exploitations de moins de 10 hectares, ce qui représente une grande majorité des agriculteurs céréaliers (83,3 %).

Tableau 50 - Répartition de la superficie céréalière selon la classe taille

Classe taille En Ha	<3	3-5	5-10	10-20	20-50	50-100	>100
Superficie des céréales en 1000 Ha	678,0	701,0	1 369,0	1 399,0	1 153,0	416,0	500,0
% des superficies	10,9	11,3	22,1	22,5	18,5	6,7	8,1
% nombre d'agriculteurs	51,0	15,8	16,5	8,4	3,2	0,5	0,2

Source: RGA 1996

Pour ce qui est du blé (dur et tendre), nous pouvons observer que les producteurs de moins de 3 hectares représentent 52 % des producteurs de blé et exploitent 7,4 % des superficies (voir tableau). Par ailleurs, l'analyse de l'assolement montre une orientation différente en matière de production des céréales selon la superficie des exploitations. La proportion de la superficie dédiée à la culture du blé augmente en effet avec la taille des exploitations. Ainsi, pour les exploitations de moins de 3 ha, 60 % de la superficie est cultivée en orge, 10 % en maïs et le reste en blé, tandis que pour les exploitations de plus de 50 ha la part de blé tendre est de 40 à 50 % de la superficie.

Tableau 51 - Répartition de la superficie de blé selon la classe taille

Classe taille En Ha	<3	3-5	5-10	10-20	20-50	50-100	>100
Superficie des Blés en 1000 Ha	195,6	228,8	504,4	667,5	595,0	232,1	201,8
% des superficies	7,4	8,7	19,2	25,4	22,7	8,8	7,7
% nombre d'agriculteurs ayant cultivé le blé	52,0	15,7	17,0	10,1	4,4	0,7	0,2

Source: enquête structure 1998

IV.2 La production par tête : des exploitations qui produisent insuffisamment pour faire face à leurs besoins de consommation

La production par tête a été calculée à partir des données de l'enquête structure et de données démographiques. La production est estimée en se basant sur un rendement moyen de 16 Qx/ha en bonne année et de 10 Qx/ha en année moyenne au niveau national. La population est quant à elle estimée en supposant que chaque exploitation céréalière compte 6 personnes. La comparaison de ces données avec celles de la consommation par tête permet d'évaluer l'excédent commercialisable pour chaque type d'exploitation. La consommation par tête de céréale au Maroc se situe entre 230 et 250 kg par personnes et par an (données FAO). Nous pouvons ainsi voir que dans les exploitations de moins de 1 ha, soit 23,4 % des exploitations, la production est dans tous les cas inférieure à la consommation en blé des exploitants, ce qui fait que ces producteurs sont acheteurs nets de céréales quelle que soit la campagne. Pour les exploitations dont la superficie se situe entre 1 et 3 ha, la production par tête ne dépasse la consommation en céréale des exploitants qu'en cas de bonne année (3,2 Qx/tête), dégageant ainsi un excédent commercialisable. De ce fait, en cas de mauvaise campagne, les ménages de ces exploitations deviennent acheteurs nets de céréales. Ainsi, il apparaît qu'en mauvaise

année, 52 % des producteurs céréaliers deviennent acheteurs nets de céréales et que lors des bonnes années, ces exploitants ne dégagent que très peu d'excédents commercialisables. En prenant en compte les agriculteurs sans terre, cette proportion d'acheteurs net en cas de mauvaise année devient 56 %. Les exploitations de 3 à 5 Ha ne peuvent commercialiser qu'une petite part de leur production, qui est en outre également utilisée pour le stockage et l'alimentation animale. Par ailleurs, nous pouvons faire remarquer que nous nous intéressons ici à toutes les production de céréales. Or nous avons vu que la part du blé dans la production augmente avec la taille des exploitations, ce qui peut laisser penser que les petites exploitations achètent davantage de céréales sous forme de blé que cette analyse peut le montrer. Certaines exploitations peuvent à la fois être vendeuses de céréales et en acheter, sous forme de farines subventionnées par exemple.

Tableau 52 - Evaluation de la production de céréales par tête en cas de bonne et de mauvaise campagne selon la classe taille

	<1	1-3	3-5	5-10	10-20	20-50	50-100	>100	Total
Production de céréales par tête Qx/Tête (bonne campagne)	0,7	3,2	6,7	11,8	22,9	44,4	100,3	253,5	9,6
Production de céréales par tête Qx/Tête (moyenne campagne)	0,4	2,0	4,2	7,4	14,3	27,7	62,7	158,4	6,0
% du nombre de céréaliers	23,4	28,5	15,7	17,0	10,1	4,4	0,7	0,2	100,0

Source : calculs du cereal task force à partir des données de l'enquête structure et des données démographiques (DS)

IV.3 La commercialisation des céréales : une faible part de la production commercialisée

L'analyse de la commercialisation des céréales des différentes exploitations agricoles permet d'approfondir les observations précédentes. L'enquête structure 1998 nous montre ainsi que seulement 20,5 % des exploitations au total commercialisent une partie de leur production céréalière, ce qui est assez faible. Le pourcentage d'exploitations ayant commercialisé leur production céréalière augmente avec la taille des exploitations agricoles. Ainsi, seule une petite partie des petites exploitations agricoles (de 6 à 20 % des exploitations de moins de 5 Ha) commercialisent leur production, représentant une faible part du volume commercialisé total (10 %), alors qu'elles représentent, nous l'avons vu, la majorité des exploitations (70 %). Il faut cependant prendre en compte le fait que l'année 1997 a été une mauvaise année, ce qui peut influer sur ces données, le nombre d'exploitations ayant commercialisé pouvant être supérieur en cas de bonne année.

Tableau 53 - Répartition de la part de la production commercialisée et du nombre d'exploitation qui ont commercialisé des céréales en % selon la classe taille

Classe taille	Exploitations ayant commercialisé en %	Part commercialisée de la production Céréalière	% du volume commercialisé (*)	% de la production (*)
<=1	4,6	6,2	0,3	2
1-3	12,1	13,2	3,4	9
3-5	20,3	20,7	6,1	11
5-10	26,3	25,9	14,7	21
10-20	40,6	39,8	26,2	24
20-50	45,5	44,5	24,9	21
50-100	55,5	64,5	12,6	7
>100	55,2	88,1	11,8	5
Total	20,5	-	100,0	100,0

Source : Donnée de l'enquête structure 1998

Pour ce qui est du blé tendre, 22,7 % des producteurs de blé tendre ont commercialisé une partie de leur production (voir tableau ci dessous qui est pour l'année 2001). Il apparaît que les exploitations de moins de 3 Ha n'ont pas commercialisé de blé tendre, ce qui est peut être du à la faible production de la récolte de cette année. En revanche, nous pouvons voir que 100 % des exploitations de plus de 50 Ha ont commercialisé leur céréale, en grande proportion de leur production (99,2 %) Ainsi, la commercialisation de blé tendre concerne principalement les exploitations ayant une superficie supérieure à 10 ha, ce qui ne représente que 30 % des exploitations agricoles. Nous pouvons ajouter que la plupart des ventes se font durant la période de récolte 73 % des producteurs vendeurs de blé l'on vendu entre juin et août.

Tableau 54 - La part de la production commercialisée en blé tendre et nombre de producteurs ayant commercialisé le blé tendre en % selon la classe taille

Blé tendre	% ayant commercialisé	% de la production commercialisée
<3 Ha	00,0	0,00
3 à 10 Ha	22,3	17,4
10 à 20 Ha	46,8	45,5
20 à 50 Ha	49,4	74,3
50 Ha et +	100	99,2
Total	22,7	33,9

Source: EPCC 2001

IV.4 Achats des ménages : de nombreuses exploitations acheteuses de blé

L'étude de la consommation des ménages permet de continuer la réflexion à propos de la part de la commercialisation et de la consommation des ménages agricoles dans la production des exploitations agricoles. D'après l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 1998-99, la consommation de céréales représente 20 % en moyenne des dépenses alimentaires totales

mais varie selon la classe de dépense, le lieu de résidence et la région. Par ailleurs, le mode de consommation dépend également des ménages. En milieu urbain, la consommation est plutôt orientée vers les farines de luxe, les farines nationales de blé tendre et le pain, tandis qu'en milieu rural la consommation sous forme de grain est plus importante, entre autre à cause de l'autoconsommation.

Tableau 55 - Dépense annuelle moyenne par personne, par nature du produit et par milieu de résidence en dh

En DH 1990/91	Urbain	Rural	Ensemble
Céréales et produits de céréales	661,0	689,4	676,3
Blé dur en grain	88,9	139,2	115,6
Blé tendre en grain	20,9	61,9	42,6
Orge en grain	6,9	88,7	42,7
Maïs en grain	1,5	13,1	50,4
FNBT	78,7	133	107,5
Farine de luxe de blé tendre	169,4	102,7	134,0
Farine de blé dur	35,4	30,9	33,0
Farine d'orge	0,5	1,7	1,1
Farine de maïs	0,2	0,2	0,2
Pain acheté blé dur	20,9	3,8	11,8
Pain acheté de blé tendre	67,2	13,6	38,7
pain acheté d'orge	0,3	0,7	0,5

Source : DS, Ministère de la Prévision Economique et du Plan

Les farines nationales de blé tendre sont quant à elles consommées par tous les types de ménages. A ce propos, l'analyse de la consommation de ces produits, subventionnés par l'Etat, montre qu'en milieu urbain, le ciblage de cet aide à la consommation n'est pas très efficace: 54 % de ces farines sont consommées par 40 % des ménages ayant un revenu supérieur à 4000 Dh/tête. En milieu rural, en revanche, le ciblage est plus satisfaisant car la majorité de la population se situe dans les classes de revenu moyen à inférieur. Dans l'ensemble, on observe depuis quelques années une évolution marquée dans la consommation de céréales au Maroc qui passe de la forme de grain à la forme de pain et de semoule, dans toutes les catégories de ménages.

Au niveau des producteurs de céréales, les enquêtes EPCC2001 montrent que le recours à l'achat des produits à base de céréales concerne les ménages de l'ensemble des tailles d'exploitations, et ce, pour tous les produits (tableau 56). Il doit être cependant précisé que l'enquête suivante a été réalisée en année de faible production. Ainsi, nous pouvons voir qu'une grande majorité des ménages des petites exploitations agricoles achètent du blé tendre sous forme de farine, subventionnée ou non.

Tableau 56 - Nombre de producteurs de céréales ayant acheté des produits à base de céréales en % du nombre de producteur par classe

Classe taille	FNBT	Farine de Luxe	Farine de blé dur	Farine d'orge
<3	67,6	43,7	13,7	10,0
3-10	50,2	63,7	13,7	10,9
10-20	34,5	76,1	18,5	23,3
20-50	40,4	66,2	22,4	0,0
>50	35,6	70,8	30,2	0,0
>50 Total	54,8	57,3	14,7	11,5

Source : Equête EPCC2001

Par ailleurs, le tableau ci-dessous montre que les ménages des exploitations de moins de 10 Ha sont les plus grands acheteurs de farine parmi les producteurs (plus de 80 %), tandis que les ménages des classes supérieures contribuent plus faiblement à ces achat. Ainsi, il apparaît que l'achat de farine est faible et occasionnel pour les grandes et moyennes exploitations, mais qu'elle représente pour les petites exploitations une source importante d'approvisionnement, parfois même unique en année sèche.

Tableau 57 - Répartition des quantités de produits à base de céréales achetées par les producteurs de céréales en %

Classe taille	FNBT	Farine de Luxe	Farine de blé dur	Farine d'orge
<3	45,9	22,2	25,1	40,0
3-10	40,5	60,9	64,6	24,8
10-20	7,1	14,0	8,7	35,2
20-50	5,7	2,6	1,5	
>50	0,8	0,3	0,0	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête EPCC2001

L'analyse du taux d'autoconsommation en cas de bonne campagne montre l'importance de ce phénomène dans les exploitations de petite taille. Le taux d'autoconsommation diminue avec la taille des exploitations, tandis que la production par tête augmente. En cas de sécheresse, comme nous avons vu précédemment, la proportion d'acheteurs net augmente de façon non négligeable.

Tableau 58 - Taux d'autoconsommation par céréale en cas de bonne campagne en %

	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs
<3	58,1	62,0	23,3	6,8
3-10	37,8	46,1	6,6	20,9
10-20	20,1	21,7	8,0	19,3
20-50	5,6	13,6	12,2	7,6
>50	2,1	2,7	0	
Total	27,3	24,8	11,4	12,3

Source: EPCC2001

Conclusion

Nos simulations de scénarios de libéralisation partielle des échanges de blé et de tomate entre le Maroc et l'Union Européenne mettent en évidence, pour tous les scénarios, des effets globalement positifs sur l'ensemble de l'économie. La diminution des droits de douane du blé modélisée entraîne un gain de 471,14 milliards de Dirham (43 milliards d'euros). La libéralisation complète de la tomate primeur apporterait quant à elle 1740,75 milliards de dirhams, soit 159,074 milliards d'euros.

En revanche, sur le secteur agricole, les effets sont différenciés : ils sont négatifs en cas de libéralisation du blé et positif en cas de libéralisation de la tomate. En cas de libéralisation conjointe, les pertes du secteur agricole dues à la baisse des droits de douane du blé sont compensés par les gains consécutifs à la suppression des protections de la tomate primeur.

Les effets au niveau des revenus des ménages sont variables. Tous les ménages sont gagnants à la libéralisation de la tomate.

La situation est plus partagée en ce qui concerne l'impact de la libéralisation du blé sur les ménages. Il apparaît en effet que la libéralisation partielle du blé tendre engendre une diminution de revenu des ménages des moyennes et des grandes exploitations agricoles de plus de 39 milliards d'euros, qui n'est pas compensée par l'augmentation de revenu entraînée par l'augmentation des exportations de tomate, dans le cas de libéralisation conjointe. Les ménages urbains ainsi que les ménages des petites exploitations agricoles sont en revanche bénéficiaires en cas de libéralisation du blé tendre.

Ce résultat s'explique par les caractéristiques des exploitations céréalières marocaines. En effet, la plupart des exploitations céréalières sont des exploitations de petite taille. Ainsi les exploitations de moins de 3 hectares représentent 52 % des producteurs de blé. Dans ces petites exploitations, la production annuelle est parfois insuffisante pour nourrir toutes les personnes vivant sur l'exploitation et ceci d'autant plus que la campagne est mauvaise. Cette observation nous laisse penser qu'une grande partie des ménages-exploitations produisant des céréales se trouve en situation d'acheteur net de céréales, c'est à dire produisant une quantité inférieure à la quantité consommée. Les données sur les achats et vente de céréales par les différentes catégories d'exploitations confirment cette hypothèse.

Ainsi, les ménages des petites exploitations agricoles seraient donc « gagnantes », comme les ménages urbains, à la baisse du prix du blé qui découlerait d'une libéralisation du marché. En revanche, les ménages des moyennes et des grandes exploitations agricoles perdent à la libéralisation car leurs revenus diminuent sous l'effet de la baisse du prix du blé.

Conclusion générale

Une première conclusion de notre travail est que l'augmentation des exportations marocaines en cas de baisse de réduction des barrières à l'entrée de l'Union Européenne semble beaucoup plus faible que ce à quoi nous nous attendions. En ce qui concerne les agrumes , le régime d'importation de l'UE n'est pas une contrainte actuellement. Pour le secteur de la tomate, l'accroissement maximal des exportations sur l'UE dans le scénario de libéralisation totale serait de 20 % à 5 ans et 25 % à 10 ans, ce qui correspond à peu près à l'augmentation du quota négocié fin 2003.

Notre enquête fait apparaître que le potentiel de production et d'exportation du Maroc est actuellement fortement limité par des contraintes structurelles : en premier lieu, des ressources en eau faibles, une législation foncière pénalisant l'investissement, et plus généralement une organisation professionnelle et institutionnelle insuffisante, et enfin un appareil de recherche-développement et d'encadrement qui n'assure pas l'appui nécessaire aux opérateurs de la filière. Compte tenu de ces éléments, les professionnels perçoivent l'avenir du secteur comme dépendant avant tout des progrès collectifs qui seront fait en matière d'organisation économique de la filière.

En ce qui concerne le rôle des conditions d'accès au marché européen dans la situation actuelle, il convient de distinguer les contraintes issues des exigences du secteur privé telles que les normes de qualité et les contraintes réglementaires du régime à l'importation de l'UE.

Pour la filière agrume, c'est la faible compétitivité des produits qui explique le manque de performance de cette filière. Le régime à l'importation n'est plus un problème. En effet, le Maroc n'utilise pas son contingent préférentiel. La raison fondamentale de cette situation est le manque d'adaptation aux normes de qualité exigées par les marchés. C'est cet aspect qui constitue le principal frein à l'accroissement des exportations du Maroc, vers l'UE actuellement. C'est pourquoi, en attendant la mise à niveau du secteur en particulier l'adaptation du profil variétal, les exportateurs se sont tournés vers des marchés moins exigeants (Russie) où ces normes ne sont pas contraignantes.

En revanche, dans le cas de la filière tomate, le régime à l'importation constitue actuellement un frein certain à l'augmentation des exportations. Les exportateurs estiment que d'une part le contingent actuel est insuffisant compte tenu de leur capacité d'exportation et surtout que le système des contingents mensuels ne leur permet pas une flexibilité suffisamment importante pour gérer leur campagne d'exportation en fonction des besoins du marché. Par ailleurs, concernant le prix d'entrée, il existe deux positions :

Pour certains exportateurs, c'est un instrument efficace qui permet de sélectionner les entreprises les plus performantes en ce sens qu'il oblige les exportateurs à commercialiser les produits qui répondent à un certain niveau de qualité. Pour d'autres, en particulier ceux qui optent pour une stratégie de volume, le prix d'entrée est une restriction aux échanges. La première position est plus conforme aux tendances actuelles des marchés qui se caractérise par une offre de plus en plus importante par rapport à une demande en faible croissance. Selon ce raisonnement, on peut avancer l'idée qu'une libéralisation totale, incluant une suppression du prix d'entrée, ne s'accompagnerait pas nécessairement d'une meilleure position

concurrentielle pour le Maroc. Si l'amélioration du régime préférentiel de l'UE pour les exportations marocaines peut constituer un avantage pour le Maroc, elle n'est pas suffisante et doit s'accompagner de stratégies d'adaptation des acteurs de la filière pour tirer profit d'une plus grande libéralisation du marché européen.

Face aux contraintes actuelles des marchés européens les producteurs exportateurs marocains mettent en place depuis quelques années des stratégies d'adaptation. Elles ont été peu étudiées dans notre travail. Il nous semble cependant utile d'en souligner ici quelques caractéristiques, car elles donnent des indications sur les perspectives d'avenir.

Depuis une dizaine d'années on observe le développement de nouveaux produits à l'exportation. Les contraintes d'accès du régime à l'importation pour la tomate, ont encouragé la diversification des exportations vers des produits de contre-saison dont les concessions préférentielles sont plus importantes que la tomate et qui sont parfois à plus forte ajoutée. Cette diversification s'accompagne d'une certaine « délocalisation » des productions européennes. C'est ainsi que l'on constate dans le cas de production de fraise dans le Nord du pays et du haricot vert dans le Souss, la présence d'investisseurs espagnols et français. Ceci s'explique d'une part par des considérations de compétitivité-coût au niveau de la main d'œuvre dans la mesure où ces cultures sont très intensives en travail, mais aussi par des choix stratégiques de complémentarité entre productions marocaines et européennes, permettant aux opérateurs d'avoir une présence continu sur les marchés. Ces phénomènes qui s'accompagnent de transferts de technologies pourraient dans un avenir proche s'amplifier et entraîner d'importantes restructurations de la filière marocaine. Ces formes de coopération, en particulier la constitution d'alliances stratégiques entre investisseurs européens et exportateurs-producteurs marocains sont de nature à encourager des facteurs de compétitivité devenus déterminants : l'innovation, l'accès aux technologies et l'échange d'informations.

L'amélioration de la qualité et sa signalisation par les entreprises, est un axe important des stratégies actuelles des exportateurs. Cette amélioration se décline à deux niveaux : du point de vue du produit (conditions techniques de production, choix variétal, travail du produit, ...) et de la logistique à travers la qualité du service (flexibilité, programmation rigoureuse des expéditions, traçabilité, procédures de certification).

Par ailleurs, sur des marchés en voie de saturation, les stratégies de créneaux ou de niches constituent des pistes à explorer. De ce point de vue, le Maroc dispose d'atouts importants : un potentiel de qualité gustative reconnue et l'existence de « terroirs ». Mais, cette approche du marché nécessite de nouveaux outils de gestion de l'offre. Elle repose, en particulier, sur l'utilisation systématique de cahiers des charges, le contrôle des produits (l'agréage) tout au long de la filière, une politique marketing débouchant sur une image de marque et une politique commerciale cohérente s'appuyant sur le consommateur (qualité gustative, respect de l'environnement, sécurité alimentaire, ...). Ces démarches sont encore peu développées au Maroc.

Si la plupart de ces orientations stratégiques dépendent dans une large mesure des comportements des entreprises, des mesures d'accompagnement de la part des pouvoirs publics sont indispensables. La plupart des professionnels relève la nécessité d'une intervention accrue de l'Etat, dans des actions d'amélioration de l'environnement de la filière en particulier au niveau des infrastructures logistiques, de la recherche-développement et de la formation. Le point qui semble le plus important est celui de la contribution des pouvoirs publics pour impulser l'organisation économique de la filière à travers la création d'organisations professionnelles et une gestion interprofessionnelle.

Les conclusions qui ressortent de l'approche de modélisation de la libéralisation au niveau de l'économie marocaine complètent cette analyse, par une attention portée à leurs répercussions sur les autres secteurs d'activité. Par ailleurs , nous avons inclus dans cette partie de notre travail, la question d'une ouverture accrue du Maroc aux importations de blé de l'UE.

Une des premières conclusions qui ressort de l'analyse de la Matrice des Comptes Sociaux du Maroc est que les secteurs des agrumes et de la tomate d'exportation sont à la différence de la filière blé tendre des secteurs économiques ayant des effets d'entraînement importants sur l'ensemble de l'économie marocaine, en particulier sur les secteurs autres que l'agriculture et l'agroindustrie.

La simulation des scénarios de libéralisation conjointe du blé et de la tomate, en utilisant pour la tomate les résultats de l'enquête Delphi, montrent qu'une libéralisation partielle conjointe entre l'U Européenne et le Maroc apporterait dans tous les scénarios étudiés une hausse du revenu global de l'ensemble des activités économiques. Cette hausse serait d'autant plus élevée que la libéralisation serait importante.

La diminution envisagée des taxes douanières à l'entrée du Maroc pour le blé tendre, qui aurait pour conséquence une baisse du prix intérieur, entraînerait des effets globalement positifs sur les activités du pays, mais négatif sur le secteur agricole. En revanche, en cas de libéralisation pour le secteur de la tomate, les effets sont positifs tant au niveau du secteur agricole que de l'ensemble de l'économie. En cas de libéralisation conjointe, les hausses de revenu permises par les chocs de demande de tomate primeur compensent les pertes dues à la chute du prix du blé, ce qui fait que les activités agricoles connaissent globalement un choc de revenu positif.

Mais, les simulations MCS ont également mis en évidence des résultats variables au niveau des revenus des différentes catégories de ménages. Les différents scénarios de libéralisation de tomate primeur entraînent des hausses de revenu de tous les ménages, surtout importants en terme relatif pour les ménages des moyennes et des grandes exploitations agricoles. En revanche, la libéralisation partielle du blé entraîne une baisse du revenu de ces derniers ménages. En ce qui concerne les petits producteurs de blé, les simulations nous montrent que l'impact d'une libéralisation sur leurs revenus serait positif. Ceci s'explique par le fait que ces producteurs produisent avant tout pour la consommation de leurs familles, et qu'ils sont en fait en situation d'acheteur net de céréales. Des études montrent, par ailleurs, que cette catégorie de producteurs pourrait représenter une part importante des producteurs marocains de céréales (environ la moitié d'entre eux).

Enfin, la libéralisation conjointe du blé et de la tomate a ainsi des impacts négatifs sur les revenus des ménages des moyennes et des grandes exploitations agricoles, tandis que les autres ménages, urbains, travailleurs et petits exploitants agricoles, bénéficient de hausses de revenu.

Il y a lieu de signaler que notre simulation ne prend pas en compte certains aspects, comme le fait que les effets positifs de l'augmentation de la demande de tomate ne s'exerceront probablement pas sur les mêmes ménages que les effets négatifs dus à la diminution du prix du blé. Le blé tendre et la tomate ne sont pas produits par les mêmes agriculteurs ni même dans les mêmes régions. Ainsi il faut se garder de conclure trop hâtivement de notre analyse que le Maroc aurait intérêt à reconvertir son agriculture de la production de blé vers le maraîchage d'exportation. De même, il est important de souligner que si globalement les ménages agricoles « gagnent » à une libéralisation, dans la réalité, les ménages producteurs de blé ne bénéficieront pas des effets positifs dus à l'augmentation de la demande en tomate.

Ainsi les gains dus à la libéralisation des échanges seront ainsi inégalement répartis dans la population. La baisse de revenu d'une certaine part des ménages peut avoir des conséquences sociales importantes dans un pays qui reste encore largement rural. Les producteurs céréaliers représentent une part importante de la population rurale des zones d'agriculture pluviale les plus intensives. Le gouvernement marocain se trouve dans l'obligation d'arbitrer entre une la libéralisation partielle du blé tendre, bénéficiant principalement aux urbains, et la protection du marché intérieur soutenant le revenu d'une catégorie de la population. Des mesures de compensation à la baisse de revenu de ces producteurs sont actuellement envisagées.

Références bibliographiques

Références bibliographiques

Ait El Mekki A. 2000. La libéralisation du secteur agroalimentaire stratégique au Maroc : Une Analyse Multimarché. Thèse de Doctorat d'Etat, Université Catholique de Louvain, Belgique.

Ait El Mekki A., Hamimaz R., Rastoin J-L, Ghersi G. 2002. *Prospective agroalimentaire : Maroc 2010.* Séminaire de la Fondation ONA 12/10/2002 - 13/10/2002, Marrakech. Fondation Omnium Nord African, Casablanca, Maroc, 2002. 79 p.

Akder A., Halis S.D. 1998. *Agricultural Trade Around the Mediterranean* (World Bank, format PDF, 52 pages).

Akesbi N., García Alvarez-Coque J.M. 2001. *Globalisation, natural resources and agricultural policies in the Mediterranean region.* In MEDIT- Mediterranean Perspectives and Proposals. 2/01: 2 - 12.

AMITOM. 2002. *La tomate d'industrie au Maroc*. Disponible sur Internet. http://www.tomate.org/ morocco2002_fr.pdf

APEFEL. 2002. Bilan de la campagne primeur et banane 2001-2002. 17p.

Ardnt C., Cruz A., et al. 1998. *Social accounting matrice for Mozambique 1994 and 1995*. Washington, in International Food Policy Research Institute: 38.

ASPAM. *Plan d'action agrumicole 1998-2010*. Casablanca. ASPAM. 40 p.

Augier P., Gasoriek M. 2000. Trade Liberalisation between the Southern Mediterranean And the EU: The sectoral impact. FEMISE network conference 17-18 Février 2000, Marseille, France

Bagwell K., Staiger R. 1998. Will Preferential Arrangements Undermine the Multilateral Trading. System?, in Economic Journal, July, 108(409): 1162-1182.

Banque Marocaine du Commerce Extérieur. 2000. Le secteur des pêches maritimes au Maroc. Revue d'Information de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur. n° 264.

Banque Marocaine du Commerce Extérieur. 2003. Le commerce extérieur du Maroc en 2002. Revue d'information de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur. Mars-Avril 2003, n°290. 32p. Disponible sur internet. http://www.e-bmcebank.ma/revue/290/290.pdf.

Banque Marocaine du Commerce Extérieur. 2000. La tomate marocaine. Revue d'information de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, janvier 2000, n°271 p2-10.

Bautista, R. 1999. *Agriculture-based development : a SAM perspective on central Viet Nam.* Washington, in International Food Policy Research Institute : 33.

Benedicto J-L, Caballero P., De Miguel M.D. et al. 2000. *La competitividad entre las producciones citricolas de Espana y Marruecos*. Valencia (Espagne). Instituto de Investigaciones Agrarias, 26p.

Benhayoun G., Cattin M., Regnault H. 1997. L'Europe et la Méditerranée intégration économique et libre-échange. L'Harmattan, 1997, 191p.

Bensidoum I., Chevallier A. 1996. *Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture*. Paris : Economica. CEPII, 1996. 176p.

Berger R., Montigaud J-C., Regnard J-L. 1998. *Grande distribution et processus d'adaptation des producteurs : le cas des fruits et légumes*. Colloque S.F.E.R. Grande distribution alimentaire, Série de notes et documents n° 107, Montpellier 22-23 mai 97, tome 1: 57-71.

Bonazzi M., Gómez y Paloma S. 1998. La PAC et la zone euro-méditerranéenne de libre-échange : leçons à l'échelle régionale (Institut for Prospective Technological Studies, IPTS, format HTM, 6 pages) IPTS Report n°25.

Briz J. 2000. Analisis sensorial de productos alimentarios: metodologia y aplicación al mercado español. Editor and Co-author. Ministerio de Agricultura Pesca y Alimentacion. 210p.

Briz J. 2000. *Comercio Exterior Agrario: Fundamentos y analisis*. 2nd edition. Co-author with J.P. Houck. Mundiprensa. 317 p.

Cakmak E., Kasnakoglu H. 2001. *Interactions between EU and Turkey in Agriculture : A Sector Model Analysis.* Agricultural Economics Research Institute-Turkey Publication No : 2001-18.

Centre Français du Commerce Extérieur. 1996. Les boissons non alcoolisées au Maroc. Poste d'expansion économique. Casablanca. CFCE.

Chevallier A., Bensidoum I. 1996. *Libre-échange euro-méditerranéen : marché de dupes ou pari sur l'avenir ?* CEPII, Paris-économica.

CIHEAM-IAM (Montpellier, France) 2003. *Libre-échange, agriculture et environnement : l'Euro-méditerranée et le développement durable : état des lieux et perspectives*. CIHEAM-IAMM (*A paraître* : Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n.52)

CIHEAM-IAM 2002 et années précédentes. *Rapport annuel. Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne*, Paris : CIHEAM.

CIHEAM-IAM (Montpellier, France) 2000. *Annuaire des économies agricoles et alimentaires des Pays méditerranéens et arabes*. 449p. MEDAGRI, CIHEAM-Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

CIHEAM-IAM (Montpellier, France) 1995. *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*. Montpellier : CIHEAM-IAMM, 376 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches ; n°14).

CIHEAM-IAM (Zaragoza, Espagne) 1995. Underutilized fruit crops in the Mediterranean region = Cultures fruitières sous-utilisées dans la région méditerranéenne Zaragoza : CIHEAM-IAMZ, 110 p. (Cahiers Options Méditerranéennes ; v. 13).

CIHEAM-IAM (Montpellier, France) 1994. *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée*. Montpellier : CIHEAM-IAMM, 140 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches ; n. 8).

Comité de Liaison de l'Agrumiculture Méditerranéenne. Statistiques d'exportation d'agrumes du bassin méditerranéen : statistiques, évaluation, répartition, situation. Madrid : 1969.

Commission des Communautés Européennes. Bruxelles. 2003. *La situation de l'agriculture dans l'Union Européenne*. Rapport 2001. Com(2003) 64 final/2. 168p.

Decaluwe B., Martens A., et al 2002. La politique économique de développement et les modèles d'équilibre général calculable. Montréal.

Doukkali R. 2003. Etude des effets de la libéralisation des céréales. Résultat des simulations à l'aide d'un modèle équilibre général calculable. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural – Banque Mondiale, Groupe de travail sur les céréales (février 2003).

EACCE. Bilan des statistiques d'exportation des fruits et légumes frais. 2001-2002. 71p.

EACCE. Tableau de bord des exportations alimentaires marocaines. Bilan 2001-2002. n.8. Disponible sur internet : http://www.eacce.org.ma

El Hadad F. 2001. Analyse de filière et compétitivité : le cas de la filière agrumicole du Maroc sur le marché de l'Union Européenne. Thèse de doctorat, Université Montpellier I. 308p.

Erzan R. 1999. Regionalism and globalization in the context of Euro-Mediterranean Agreements. In Mediterranean Politics. Vol. 4, n°2.

Escribano G., Lorca A. 2001. « The Euro-Med FTA and modernisation in the Maghreb » en Attinà, Fulvio y Stellios Stavridis (eds.), The Barcelona Process and the Euro-Mediterranean Issues from Stuttgart to Marseille, Publicazzioni della Facoltà di Scienze Politiche n. 11, Università de Catania. Milano, Giuffrè Editore.

Escribano G. 2000. Euro-Mediterranean Versus Arab Integration: Are They Compatible? Journal of Development and Economic Policies, Diciembre. API Press.

FAO. 2003. Projection de la production et de la consommation mondiales d'agrumes jusqu'en 2010. Comité des produits. Groupe intergouvernemental sur les agrumes 13^{ème} session. CCP : CI 03/2. : La Havane. (Cuba). 20-23 mai, 2003. 8p.

FAO. 2003. Evolution de la production et des échanges de petits agrumes. Comité des produits. Groupe intergouvernemental sur les agrumes 13^{ème} session. CCP: CI 03/7.La Havane (Cuba), 20-23 mai, 2003. 5p.

FAO. 2001. Agrumes frais et transformés statistiques annuelles 2001. CCP: CI/ST/2001

Ferry J-M, Montigaud J-C. 1995. La logistique dans les filières agro-alimentaires et ses conséquences sur la production agricole : le cas de l'arc méditerranéen français. Montpellier (France) : Institut National de la Recherche Agronomique, 1995. 61p. (Série Etudes et Recherches n. 102).

Fruit Trop Novembre 1998, n°52, Novembre 1999 - n°63, Novembre 2000 - n°74, Octobre 2001 - n° 84, octobre 2002 - n°95. Cirad-Flhor.

Gallezot J. 2003. La progressivité tarifaire de l'UE vis-à-vis des produits agricoles et agroalimentaires : Analyse d'ensemble et cas des produits d'intérêt pour les pays en développement. European Consortium for Trade Policy Analysis (ECTA), DG-Trade (UE), Janvier 2003, 71p.

Gallezot J. 2002. Accès au marché agricole et agroalimentaire de l'UE: Le point de vue du négociateur à l'OMC et celui du douanier. In Economie Rurale, janvier-février 2002.

Garcia-Alvarez-Coque J.M. 2002. Agricultural trade and the Barcelona process. Is full liberalisation possible? In European Revue of agricultural economics, Vol 29, N°3, August 2002.

Godet M., 2000. The art of scenarios and strategic planning: tools and pitfalls, Technological Forecasting and Social Change, 65 (1): 3-22.

Godet M. 2001. Manuel de prospective stratégique. 2 tomes. Dunod, Paris.

Godet M. 1991. De l'anticipation à l'action. Dunod, Paris

Grethe H., Tangermann S. 2000. EU trade preferences for agricultural exports from the Mediterranean Basin: Evolution and Outlook. Paper prepared for the Seminar on Mediterranean Agriculture within the Context of European Expansion organised by EUROSTAT and the Ministry of Agriculture of Spain Valencia, Spain, 8–10 November 2000.

Hamdouch B., Chater M. 2001. *Impact des accords de libre-échanges euro-méditerranéens : cas du Maroc* (FEMISE, format PDF, 82 pages)

Handoussa H., Reiffers J.L. 2000. *Le partenariat euro-méditerranéen en l'an 2000*. FEMISE Network, 2000 - Deuxième rapport du Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Economiques sur le Partenariat Euro-Méditerranéen (format PDF, 126 pages).

Handoussa H. 1999. The Challenge of Free Trade with Europe: A South Med Perspective. Economics and Politics of the Euromediterranean FTA, Cuadernos del CERI, nº 6. Madrid, CERI.

Henrichsmeyer W., Witzke H.P. 1998. Overall evaluation of the Agenda 2000 proposals for *CAP reform*. In : CAP reform proposals: Impact analyses, European Commission, Directorate-General for Agriculture (DG-AGRI); 1998, pp 101-120.

Institut de la Méditerranée 1998. *Les enjeux du partenariat euro-méditerranéen*. Economic Research Forum, Le Caire, Marseille, Ed. de l'Aube 1998, 312p.

Imbert, E. 2002. Panorama du marché mondial des agrumes : l'évolution singulière des petits agrumes, in Fruitrop octobre 2002 n°95 p14-16. Communication aux Journées professionnelles Citrus 2002 Cirad-Flhor 10-11 octobre 2002. Montpellier, France.

Jacquet F., Peri I. 2000. The Foreign Policy of the European Union: Perspectives for the New Euro-Mediterranean Partnership, in Medit, mars 2000.

Jorio, A. J. 2003. "Agriculture, libre échange et environnement : cas de la céréaliculture pluviale au Maroc." Options Méditerranéennes Série A n°52 (Libre échange, agriculture et environnement): 20

Linstone H.A, Turrof M. 2002. *The Delphi method, technique and applications*. Disponible sur internet. http://www.is.njit.edu/pubs/delphibooks

Löfgren H., El Saïd M., et al. 1999. Trade liberalization and complementary Domestic Policies: A Rural- Urban General Equilibrium Analysis of Morocco. Washington, IFPRI: 51.

Lorca A., Escribano G. 2000. *The Euro-Mediterranean Free Trade Area. From Competition to Integration*. Paper presented at the Seventh Economic Research Forum International Conference, Amman.

Lorca Corrons A. 2000. L'impact de la libéralisation commerciale Euro-Méditerranéenne dans les échanges agricoles (FEMISE Network) - (format PDF, 160 pages).

Lorca Corrons A., Arce Borda R. 2000. The Impact of Euro-Med Trade Liberalization in agricultural flows between EU and the Mediterranean Countries and the role of water resources as a product-differenciation factor. Présenté à la Conférence FEMISE, Marseille, février 2000.

MEDAGRI. Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes. Allaya M., Debabi I., Pradeilles M.N. 2003- Montpellier: Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Montigaud J-C, El Hadad F. 2001. Le marché des fruits et légumes en Méditerranée : enjeux et perspectives. In Agroligne, n°17, pp.9-10.

Montigaud J-C, El Hadad F., Naouri P. 2001. La traçabilité dans les filières fruits et légumes : état des lieux, nouveaux outils et perspectives. 4. International symposium : perspectives of the agri-food system in the new millénium, Bologne (ITA), 2001/09/05-08 – AIEA2, Association Internationale d'Economie Alimentaire et Agro-industrielle, Montpellier. 15p. - Insa-ESR Montpellier.

Montigaud J-C. 2001. Maroc : les handicaps de la filière marocaine de fruits et légumes face aux conditions d'accès des marchés. In Agroligne, n°17, pp.11-12.

OECD. 2003, *African Economic Outlook 2002-03*. Country Studies: Morocco.

Panagariya A. 2000. Preferential trade liberalisation: the traditional theory and new developments. In Journal of Economic Literature, Vol. XXXVIII (June 2000): pp.287 - 331.

Rastoin J-L, Ghersi G. 2000. *La mondialisation des échanges agroalimentaires*. In Economies et Sociétés : Systèmes Agroalimentaires. 2000/10-11. - n. 24, p. 165-185.

Redani L. 2002. Analyse du potentiel agro-exportateur marocain et des avantages comparatifs avec l'Espagne: étude de cas de la tomate primeur [master of science: thèse]. Master of Science: Thèse. Thesis (Ms. Sc.). Montpellier (FRA): CIHEAM-IAMM, 2002/07. - n. 536, 290 p. Document en 2 volumes.

Regnault H., Roux B. 2001. *Relations Euro-méditerranéennes et libéralisation agricole.* Paris, L'Harmattan.

Royaume du Maroc. Ministère de la Prévision Economique et du Plan. Direction de la Statistique. 2002a. *Répartition des niveaux de vie au Maroc*. Rabat : Direction de la statistique.

Royaume du Maroc. Ministère de la Prévision Economique et du Plan. 2002b. *Elasticités-revenu de la demande des ménages*. Rabat : Direction de la statistique.

Royaume du Maroc. Ministère de l'Industrie et du Commerce 2003. Les Industries de Transformation, Exercice 2001.

Royaume du Maroc. Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des Eaux et Forêts. 2003. *Situation de l'agriculture marocaine 2001*. 133 p. Rabat : Conseil Général du Développement Agricole. 133p.

Royaume du Maroc. Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des Eaux et Forêts. 2000a. *La territorialisation de l'agriculture*. Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, 19-20 Juillet 2000.

Royaume du Maroc. Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des Eaux et Forêts. 2000b. *La Stratégie du développement de l'irrigation à l'horizon 2020*. Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, 19-20 Juillet 2000. Rabat.

Royaume du Maroc. Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des Eaux et Forêts. 2000c. *Stratégies de développement de l'élevage*. Tome II : Filières de Production Animale. Colloque National, Rabat 19 et 20 Juillet 2000.

Royaume du Maroc. Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des Eaux et Forêts. 2000d. *Stratégies de développement du secteur agro-industriel*. Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat 19 et 20 Juillet 2000.

Royaume du Maroc. Ministère de l'Aménagement du Territoire 2002. *Etude de la compétitivité territoriale*, Rapport no 4, Analyse Prospective et Sectorielle. Ingérop et CID.

Royaume du Maroc. Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des Eaux et Forêts. 1997. *Recensement Général de l'Agriculture*.

Royaume du Maroc. Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des Eaux et Forêts. Conseil Régional du développement agricole. Séminaire *L'analyse et la régulation des filières agroalimentaires*. 13-14 juin 2003

Sadoulet E., De Janvry A. 1995. Chapter 10. *Input-output tables, social accounting matrice and multipliers, quantitative development policy analysis.* Johns Hopkins Iniversity press. 1: 24

Schoemaker P.J.H. 1993. Multiple scenario development: Its Conceptual and Behavioral Foundation, in Strategic Management Journal, 14: 193-213.

SODEA. 2001. Les cultures industrielles maraîchères. Lettre de la SODEA, mai 2001, n.65 p1-3. Disponible sur internet. http://www.sodea.com/upload/fichier 112.pdf.

Tyner W. 2002. *Cereals reform synthesis report*. Document de travail - Banque Mondiale, Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des Eaux et Forêts du Maroc. Juillet 2002.

Tyner W. 2002. Rural development strategy: reaching the rural poor in the Middle East and North Africa Region. Banque Mondiale, Juillet 2002, 79 pages.

Tyner W., Arndt C. 2002. *Policy and Progress in Moroccan Agriculture: A Retrospective and Perspective*. Chapter in Food, Agriculture, and Economic Policy in the middle East and North Africa, Elsevier, 2003.

Tyner W., Arndt C. 1998. La Reforme marocaine dans les domaines des céréales, du sucre, et des oléagineux. Paper presented at the national meetings of the Moroccan Association of Agricultural Economics, February 12-13, 1998, Rabat, Morocco.

USDA. 2000. Morocco Citrus Annual 2000 USDA. Gain Report MO0028 16p.

Vicéns A.L.J. 2001. L'impact de la libéralisation commerciale Euro-méditerranéenne dans les échanges agricoles. FEMISE.

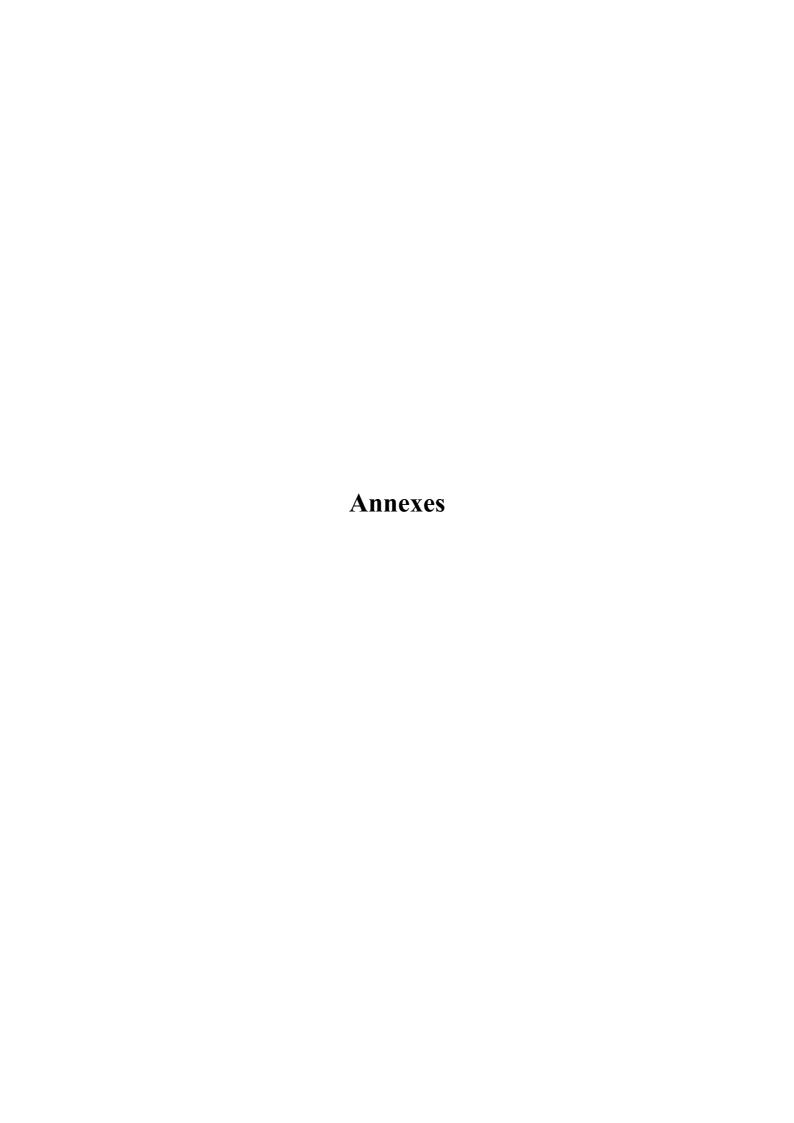
Sites Web consultés:

Direction de la Statistique du Maroc : www.statistic.gov.ma

Fao: www.fao.org

Ministère de l'Industrie et du Commerce du Maroc: www.mcinet.gov.ma

Ministère de l'Agriculture et du développement Rural du Maroc: www.madrpm.gov.ma



Annexe 1 - Principaux producteurs mondiaux de tomate (tonnes)

	2000	2001	2002	moyenne	%
Monde	107 315 688	104 308 507	108 499 056	106 707 750	
Chine	22 324 767	24 116 211	25 466 211	23 969 063	22,5
États-Unis	11 558 800	10 001 720	12 266 810	11 275 777	10,6
Turquie	8 890 000	8 425 000	9 000 000	8 771 667	8,2
Inde	7 430 000	7 280 000	7 420 000	7 376 667	6,9
Italie	7 538 100	6 528 656	6 054 689	6 707 148	6,3
Égypte	6 785 640	6 328 720	6 328 720	6 481 027	6,1
Espagne	3 582 600	3 729 900	3 878 400	3 730 300	3,5
Brésil	2 982 840	3 042 700	3 518 163	3 181 234	3,0
Iran	3 190 999	3 009 454	3 000 000	3 066 818	2,9
Mexique	2 086 030	2 182 930	2 083 558	2 117 506	2,0
Grèce	2 057 184	1 819 923	1 700 000	1 859 036	1,7
Fédération de Russie	1 750 000	1 850 000	1 820 000	1 806 667	1,7
Chili	1 185 000	1 262 650	1 287 000	1 244 883	1,2
Maroc	1 165 000	881 000	991 020	1 012 340	0,9
Ukraine	1 126 500	1 053 000	1 100 000	1 093 167	1,0
Ouzbékistan	994 200	1 040 000	1 000 000	1 011 400	0,9
France	848 170	859 333	810 813	839 439	0,8

Source : Faostat

Annexe 2 - Principaux exportateurs mondiaux de tomate (tonnes)

	2000	2001	2002	moyenne	% pays
Monde	3 775 759	4 211 586	4 239 198	4 075 515	
Espagne	859 040	1 010 091	910 485	926 539	22,73
Mexique	689 997	771 508	848 294	769 933	18,89
Pays-Bas	534 687	595 969	603 630	578 095	14,18
Jordanie	194 620	202 442	204 971	200 678	4,92
États-Unis	208 564	205 486	182 285	198 778	4,88
Maroc	166 699	206 061	200 460	191 073	4,69
Syrie	189 648	167 884	198 434	185 322	4,55
Turquie	119 899	190 768	244 038	184 902	4,54
Belgique	173 640	180 034	176 578	176 751	4,34
Italie	119 909	129 818	126 773	125 500	3,08
Canada	102 212	106 691	101 625	103 510	2,54
France	81 050	93 127	126 501	100 226	2,46
Guatemala	37 827	46 229	31 055	38 370	0,94
Ouzbékistan	43 650	40 000	20 490	34 714	0,85
Chine	22 583	28 118	33 741	28 147	0,69

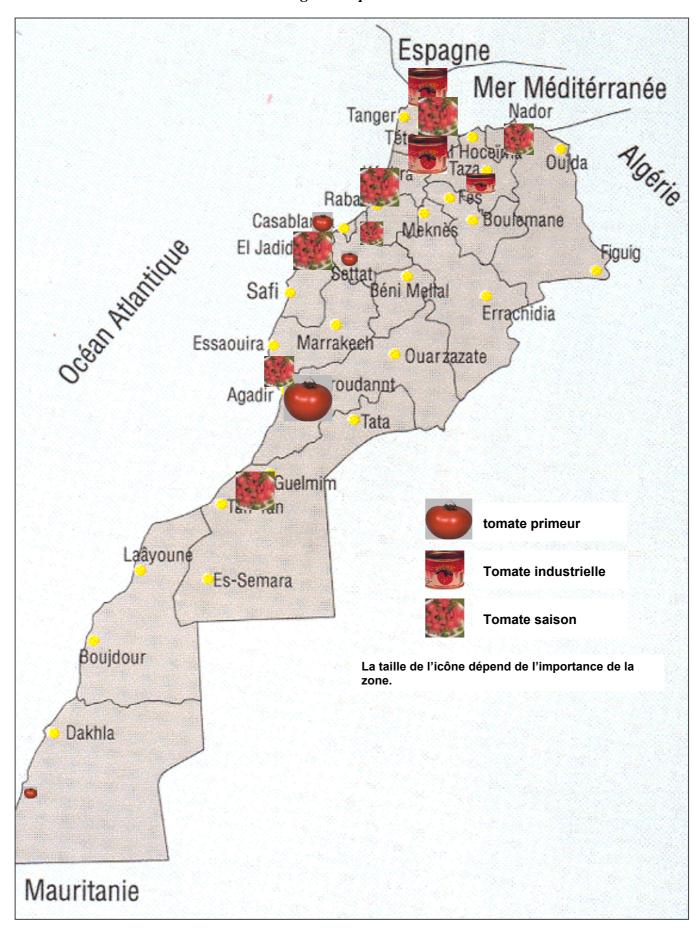
Source : Faostat

Annexe 3 - Principaux importateurs mondiaux de tomate (tonnes)

	2000	2001	2002	moyenne	%
Monde	3 622 613	3 923 501	4 117 281	3 887 798	
États-Unis	730 063	823 541	860 097	804 567	20,69
Allemagne	625 721	634 234	621 128	627 028	16,13
France	370 257	395 417	393 336	386 337	9,94
Royaume-Uni	282 628	307 211	314 965	301 601	7,76
Pays-Bas	223 681	234 049	216 318	224 683	5,78
Canada	172 709	172 624	165 663	170 332	4,38
Arabie saoudite	125 125	119 056	231 456	158 546	4,08
Fédération de Russie	100 972	133 585	176 053	136 870	3,52
Émirats Arabes Unis	71 626	76 170	91 086	79 627	2,05
Suède	61 921	62 664	58 875	61 153	1,57
Koweït	57 069	52 000	53 601	54 223	1,39
Pologne	39 900	63 192	43 358	48 817	1,26
Italie	46 764	46 180	57 128	50 024	1,29
Autriche	45 725	51 365	39 754	45 615	1,17
Suisse	42 392	43 441	41 513	42 449	1,09
Mexique	44 091	48 798	29 448	40 779	1,05
Bahreïn	23 445	31 443	38 178	31 022	0,80
Espagne	8 881	13 968	46 661	23 170	0,60

Source : Faostat

Annexe 4 - Régions de production de tomate au Maroc



Annexe 5 - Evolution de la superficie (hectares) et de la production (tonnes) des cultures primeurs au Maroc (source : Apefel, bilan 2001-2000)

		92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
tomate	superficies	5 460	5 665	5 515	5 500	5 200	5 100	5 380	5 700	4 700	5 910
	production	322 790	375 200	453 000	484 000	490 000	540 000	556 000	550 000	446 000	565 000
tomate sous serre	superficies	2 390	2 715	2 935	3 130	3 700	3 600	3 630	3 950	3 240	3 820
	production	197 670	242 000	319 000	365 000	410 000	461 000	464 000	475 000	392 000	475 300
tomate plein champ	superficies	3 070	2 950	2 580	2 3 7 0	1 500	1 500	1 750	1 750	1 460	2 090
	production	125 120	133 200	134 000	119 000	80 000	79 000	92 000	75 000	54 000	89 700
pomme de terre	superficies				9 500	10 000	9 500	10 500	10 500	9 500	7 000
	production				124 000	127 000	135 000	195 000	190 000	140 000	130 000
courgettes	superficies	272	167	279	176	400	403	310	540	763	505
	production	4 760	4 170	7 105	4 520	9 000	12 100	13 450	21 000	31 400	18 180
poivron	superficies	431	510	504	552	550	597	516	500	652	593
	production	26 360	33 000	34 060	38 800	38 500	41 100	37 500	34 000	43 670	42 170
piment fort	superficies	130	184	309	227	250	372	185	200	320	290
	production	2 600	4 720	8 130	6 600	7 000	11 150	7 250	7 900	16 800	13 400
aubergine	superficies	254	304	475	459	350	206	490	600	500	500
_	production	7 620	7 800	11 900	11 550	8 000	8 230	12 300	12 700	12 000	12 300
pois mange tout	superficies	70	730	60	35	30	25	35	70	50	25
	production	1 990	1 950	900	550	500	380	700	1 450	1 000	500
asperge	superficies	300	263	227	190	230	140	45	60	60	90
	production	820	1 150	1 380	1 160	4 500	4 200	1 380	1 850	950	1 400
haricot vert	superficies	877	467	468	307	1 000	995	1 300	870	1 690	2 325
	production	5 290	6 050	5 200	5 150	8 500	10 420	21 000	24 000	40 000	52 680
concombre	superficies	90	160	192	212	200	191	200	240	242	309
	production	2 700	10 560	15 490	15 300	10 000	17 015	16 500	13 000	29 750	37 380
melon	superficies	270	480	609	662	700	625	1 320	975	1 240	2 045
	production	11 200	19 000	21 675	23 600	28 000	25 720	48 000	40 700	52 850	83 100
fraise	superficies	292	670	1 013	837	840	867	1 475	2 415	2 560	1 890
	production	11 110	22 900	37 000	27 800	33 850	35 400	58 150	105 000	90 000	70 000
autres	superficies	9 989	10 250	10 549	9 844	10 750	9 979	11 089	10 830	11 223	10 018
	production	112 760	161 300	141 160	125 970	137 150	149 285	157 620	198 400	197 580	208 890
total primeurs	superficies	18 435	19 250	20 200	19 001	20 500	19 500	22 345	23 000	24 000	24 500
	production	510 000	647 800	737 000	745 000	775 000	855 000	929 850	1 010 000	962 000	1 105 000

Annexe 6 - Evolution de la superficie de tomate primeur du Maroc (ha)

	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
Sous-serre	1 965	4 130	2 390	2 715	2 935	3 130	3 700	3 600	3 630	3 950	3 240	3 820
Plein champ	4 050	2 210	3 070	2 950	2 580	2 370	1 500	1 500	1 750	1 750	1 460	2 090
Total tomate (1)	6 015	6 340	5 460	5 665	5 515	5 500	5 200	5 100	5 380	5 700	4 700	5 910
Total primeurs (2)	21 000	21 200	18 435	19 200	20 200	19 000	20 500	19 500	22 500	23 000	24 000	24 500
(1)/(2)	28,6	30,00	29,6	29,5	27,3	28,9	25,3	26,2	23,9	24,8	19,6	24,1

Source : DPV-MADREF

Annexe 7 - Evolution de la production de la tomate primeur du Maroc (tonnes)

	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99	99-00	00-01	01-02
Sous-serre	143 000	159 000	197 670	242 000	319 000	365 600	410 000	461 000	464 000	475 000	392 000	475 300
Plein champ	159 500	166 200	125 120	133 200	134 000	118 400	80 000	79 000	92 000	75 000	54 000	89 700
Total tomate (1)	302 500	325 200	322 790	375 200	453 000	484 000	490 000	540 000	556 000	550 000	446 000	565 000
Total primeurs (2)	544 550	555 500	510 000	647 800	737 000	745 000	775 000	855 000	988 000	1 010 000	962 000	1 105 000
(1)/(2)	55,55	58,54	63,29	57,92	61,47	64,97	63,23	63,16	56,28	54,46	46,36	51,13

Source : DPV-MADREF

Annexe n°8 - Evolution du poids des exportations de tomate primeur en volume et en valeur dans le total des exportations de primeurs du Maroc

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Exportations tomate (tonne)	139 449	162 355	150 876	156 221	153 046	188 653	206 836	243 573	155 455	194 352
Exportations tomate (MDh) (1)	515	492	404	612	719	865	1 018	1 212	803	877
Exportations primeurs (tonnes)	272 782	264 574	292 593	312 300	257 570	308 435	319 775	456 723	339 996	2379 902
Exportations primeur (MDh) (2)	1 137	1 141	1 237	1 661	1 460	1 701	1 844	2 486	2 074	2 246
(1)/(2)	45,29	43,12	32,66	36,85	49,25	50,85	55,21	48,75	38,72	39,05

Source : Ministère du Commerce Extérieur du Maroc

Annexe 9 - Répartition de la superficie (ha) et production (tonne) de la tomate primeur sous serre par régions de production au Maroc (campagne 2001/02)

	Souss-	El Jadida	Doukkala	Gharb	Safi	Casablanca	Bensliman	Settat	Rabat	Dakhla	Essaouira	Fes	Guelmim	total
	Massa													
Superfici	e 3 255	240	98	34	96	6	3	9	23	13	20	8	15	3 820
Production	n 423 000	20 500	7 000	3 120	9 800	380	200	1 000	1 800	3 200	1 600	1 500	2 200	475 300

Source: DPV-MADREF

Annexe 10 - Répartition de la superficie (ha) et production (tonne) de la tomate primeur de plein champ par régions de production au Maroc (campagne 2001/02)

	Souss-Massa	El Jadida	Doukkala	Safi	Casablanca	Bensliman	Settat	Rabat/Salé	total
Superficie	550	360	430	120	70	395	45	120	2 090
Production	16 500	2 500	17 500	6 000	2 500	23 000	3 500	6 000	89 700

Source: DPV-MADREF

Annexe 11 - Evolution de la production de tomate primeur destinée au marché intérieur au Maroc (tonnes)

1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
183 341	212 845	302 124	327 779	336 954	351 347	349 164	306 427	290 545	370 648

Source : DPV-MADREF

Annexe 12 - Evolution du prix de gros de la tomate au Maroc

MAI 94	JUIN 94	JUIL 94	AOUT 94	SEP 94	OCT 94	NOV 94	DEC 94				
2,15	1,6	0,94491893	1,14578777	0,95604231	1,14155376	1,9476261	1,56				
1431.05	EEU 05	144805	AVD 05	1647.05	HID1.05	H.H. 05	101 m 05	GED 05	OCT OF	NOV.05	DECOS
JAN 95	FEV 95	MAR95	AVR 95	MAI 95	JUIN 95	JUIL 95	AOUT 95	SEP 95	OCT 95	NOV 95	DEC 95
1,85	1,58	1,55	1,74	1,47	1,43	1,03	0,92	2,57655709	1,71284019	1,00044859	1,8
JAN 96	FEV 96	MAR 96	AVR 96	MAI 96	JUIN 96	JUILT 96	AOUT 96	SEPT 96	OCT 96	NOV 96	DEC 96
1,51	2,4	2,2812	2,04	2,6419401	2,46	1,4141409	1,15	1,1	0,93	1,3712424	2,23
T.137.0 5		lacang of	Liveryon	1,,,,,,,				I GRADE AS	10,000.05		D T C A 5
JAN 97	FEV 97	MARS 97	AVRIL97	MAI 97	JUIN 97	JUIT 97	AOUT 97	SEPT 97	OCTO 97	NOV 97	DEC 97
1,12	0,74	0,92	1,82	1,08	0,85	0,8	1,01	1,14	1,92	1,45	1,75
JAN 98	FEV 98	MAR 98	AVR 98	MAI 98	JUN 98	JUL 98	AOUT 98	SEPT 98	OCT 98	NOV 98	DEC 98
1,49	1,11	1,74	2,1	1,49	1	0,79	1,0699949	1,24	1,71	1,38	2,04
		Table 00				1			I a am a a	Tarana a	
<i>JAN 99</i>	FEV 99	MAR 99	AVR 99	MAI 99	JUN99	JUL 99	AOU 99	SEP 99	OCT 99	NOV 99	DEC 99
1,3	1,07	0,95	0,77	1,09	1,25	1,4	1,37	1,39	1,48	1,4	1,85
JAN 00	FEV 00	MAR 00	AVR 00	MAI 00	JUN 00	JUL 00	AOU 00	SEP 00	OCT 00	NOV 00	DEC 00
1,69	1,24	2,37	2,9	1,54	1,14	0,92	1,11	2,09	3,19	3,96	3,01
,											1 '
JAN 01	FEV 01	MAR 01	AVR 01	MAI 01	JUN 01	JUL 01	AOU 01	SEP 01	OCT 01	NOV 01	DEC 01
1,58	1,37	1,18	1,45	2,01	1,6	1,27	1,69	1,45	0,98	1,11	2,35
JAN 02	FEV 02	MAR 02	AVR 02	MAI 02	JUIN 02	JUIL 02	AOUT 02	SEP 02	OCT 02	NOV 02	DEC 02
3,08	2,98	4,38	2,57	4,38	1,57	0,81	0,73	1,17	1,62	2,14	1,86

JANV 03	FEV 03
1,36	1,73

Annexe 13 - Exportations de tomate du Maroc par destinations (tonnes)

	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
France	108 922		113 303	113 618	132 019	122 901	152 720	172 170	170 860	163 313	161 316
Allemagne	19 646		29 653	22 551	8 667	7 279	2 562	1 152	946	985	378
Royaume-Uni	5 125		6 509	1 533	755	687	528	826	284	- 78	1
Belgique	2 760		3 0 7 7	6 390	2 800	3 704	2 409	1 344	916	1 728	735
Hollande	3 141		3 717	1 201	436	204	427	3 520	1 625	390	147
Italie	585	430	496	44	3	31	244	386	397	608	23
Espagne	175	81	119	434	445	100	57	3 391	1 552	1 014	4 559
Portugal	0	107	0	0	0	13	0	125	85	170	70
Autriche	1 686	2 725	3 386	972	40	309	897	10	0	23	0
Suède	189	48	801	57	0	35	39	1	600	40	12
Irlande	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	43
Total UE	142 480	158 696	164 458	146 903	145 176	135 281	159 883	183 039	177 336	168 349	167 284
Hors UE dont	9 634	9 519	10 628	12 933	14 752	28 905	57 850	49 821	38 436	18 436	37 786
Norvège	17		52	42	34	68	75	0	40	42	0
Suisse	8 160	8 174	7 706	4 776	4 930	6 688	10 198	15 310	15 770	12 037	13 863
Canada	103	522	1 040	1 261	2 453	1 327	1 807	2 766	991	354	103
Russie	0	0	247	3 160	4 067	10 173	38 622	19 003	13 129	2 420	10 292
Hongrie	0	0	19	20	0	43	176	113	531	231	773
Tchéquie	191	703	1 169	1 424	1 982	3 732	2 610	1 320	1 361	68	5 672
Slovaquie	0	0	0	0	0	0	0	3 438	3 057	2 994	4 071
Pologne	1 157	61	396	2 183	747	6 189	3 824	6 390	3 473	68	2 534
total	152 114	168 215	175 086	159 836	159 928	164 186	217 733	232 860	215 772	186 785	205 070

Source : Bilan Apefel

Annexe 14 - Importations de tomates de l'UE en 2001 (tonnes)

	Total UE	France	Pays-Bas	Allem.	Italie	UK	Irlande	DK	Grèce	Portugal	Espagne	Belgique	Lux.	Suède	Finlande	Autriche
Intra -UE	1 713 583	219 700	228 108	631 646	45 903	303 480	19 700	22 731	2 756		7 050		3 985	62 600	20 127	48 670
France	55 744-		3 178	20 583	4 070	3 989	102	678	146	67	4 2 1 8	15 416	1 240	163	165	1 729
Pays-Bas	514 504	18 811	-	271 937	16 232	93 210	11 529	16 114	955	3	1 054	19 973	467	51 870	4 228	8 121
Allemagne	31 713	4 875	11 837-	-	3 692	936	91	476	471	1 738	729	978	37	18	3 -	5 835
Italie	104 020	9 280	263	67 713	-	3 840	-	2 117	458	-	164	1 634	18	858	9	17 666
Royaume Uni	7 397	223	412	233	-	-	6 472		-	-	10	36	-	_	11	_
Irlande	341	12	-	18	-	311	- -	-	-	-	-	-	-	_	_	_
Danemark	1 302-		27	21	-		- -	-	-	-	0	1	-	1 253	0	_
Espagne	883 267	163 146	203 545	203 690	20 140	193 007	881	3 138	38	37 871	-	19 292	13	8 156	15 364	14 986
Belgique	110 854	23 139	8 345	66 633	1 686	6 353	526	185	688	48	480	-	2 209	227	52	283
Luxembourg	288	149	-	80	-		-	0	-	-	-	59	-	_	_	_
Extra-UE	206 685	176 896	5 942	2 589	279	3 732	-	21	4 494	-	6 917	3 055	_	65	0	2 695
Turquie	10 293	1 653	236	1 939	20	57-	-	-	3 822	-	-	29	-	22	2 -	2 5 1 5
Pologne	254-		16	198	-			-	19	-	-	-	-	3	3 -	18
An.R.You.Mac	609-		-	14	-		- -	-	574	-	-	-	-	-	_	21
Maroc	175 993	167 082	308	51	166	71-	-	-	-	-	6 917	1 358	-	40)-	_
Tunisie	1 941	1 904	1-	-	5	7-	- -	-	-	-	-	24	-	-	_	_
Egypte	455	101	180	4	59	107	- -	-	1	-	-	3	-	-	0	_
Senegal	2 304	1 046	781-	-	1	- -	- -	-	-	-	-	476	-	-	-	_
Israel	13 429	4 982	3 611	175	19	3 362			7		<u>- </u>	1 153		-		120
INTRA + EXTRA	1 920 268	396 596	234 050	634 235	46 182	307 212	19 700	22 752	7 250	39 729	13 967	60 453	3 985	62 665	20 127	51 365

source: Eurostat - code dounier: 0702

Annexe 15 - Principaux producteurs mondiaux d'agrumes

	moy	moy moy	Touncteurs II		grumes
	70-71/78-79	80-81/88-89	97/98	98/99	99/00
Monde	46 138	61 014	93 274	83 023	95 807
HN (1) dont	34 327	42 525	64 477	57 528	66 659
USA (2)	11 590	10 184	15 217	11 803	14 811
ВМ	11 561	14 664	18 503	16 376	18 440
Grèce	666	921	1 252	1 037	1 354
Italie	2 688	3 112	3 204	2 375	3 217
Espagne	2 681	3 713	5 885	5 265	5 625
Israël	1 574	1 352	850	628	696
Algérie	506	305	379	427	440
Maroc	826	1 147	1 596	1 303	1 384
Tunisie	146	241	272	252	269
Chypre	230	302	289	309	237
Egypte	910	1 492	2 223	2 118	2 231
Liban	315	355	407	354	358
Syrie	23	136	507	440	491
Turquie	807	1 213	1 287	1 597	1 826
Autres	190	375	351	272	311
Portugal	155	154	268	331	295
Japon	3 731	3 090	1 906	1 597	1 817
Mexique	1 901	2 728	4 964	4 554	5 530
Cuba	184	686	779	769	769
Iran	300	1 022	2 644	2 769	2 811
Chine	656	2 548	10 103	8 590	10 787
Inde	1 721	2 045	3 400	4 106	4 466
Pakistan	592	1 393	1 988	1 890	1 839
HS (3)dont	11 958	18 807	28 797	25 495	29 148
Argentine	1 440	1 580	2 584	2 227	2 581
Brésil	6 544	12 328	20 337	17 257	19 716
USA	837	876	873	531	936
Australie	426	538	536	639	747
Afrique du Sud	599	761	1 239	1 314	1 473

Source : Faostat

¹ la campagne oct/nov à mai-juin 2 non compris la production californienne d'oranges qui est comprise dans la production de l'hémisphère sud 3 la campagne s'étend de avril/mai à mai-juin

Annexe 16 - Principaux exportateurs mondiaux d'agrumes

	moy	moy			
	70-71/78-79	80-81/88-89	97/98	98/99	99/00
Monde	6 462	7 193	9 676	8 876	9 728
HN (1) dont	5 917	6 459	8 277	7 376	8 126
USA	775	887	1 180	802	1 046
ВМ	4 688	4 704	5 561	5 159	5 594
Grèce	216	255	385	309	323
Italie	396	266	193	119	224
Espagne	1 602	2 006	3 170	2 793	3 221
Israël	904	588	326	255	220
Maroc	578	585	610	583	597
Tunisie	31	35	23	21	27
Chypre	177	215	143	139	119
Egypte	146	153	221	231	226
Turquie	120	222	225	456	490
Portugal	70	46	213	278	267
Autres	518	379	266	253	147
Mexique	70	46	231	278	267
Cuba	73	400	62	52	35
Chine	82	79	202	165	158
HS (3)dont	545	734	1 399	1 500	1 602
Argentine	48	116	318	326	289
Brésil	57	78	91	93	114
Australie	24	35	128	133	
Afrique du Sud	323	399	625	737	788

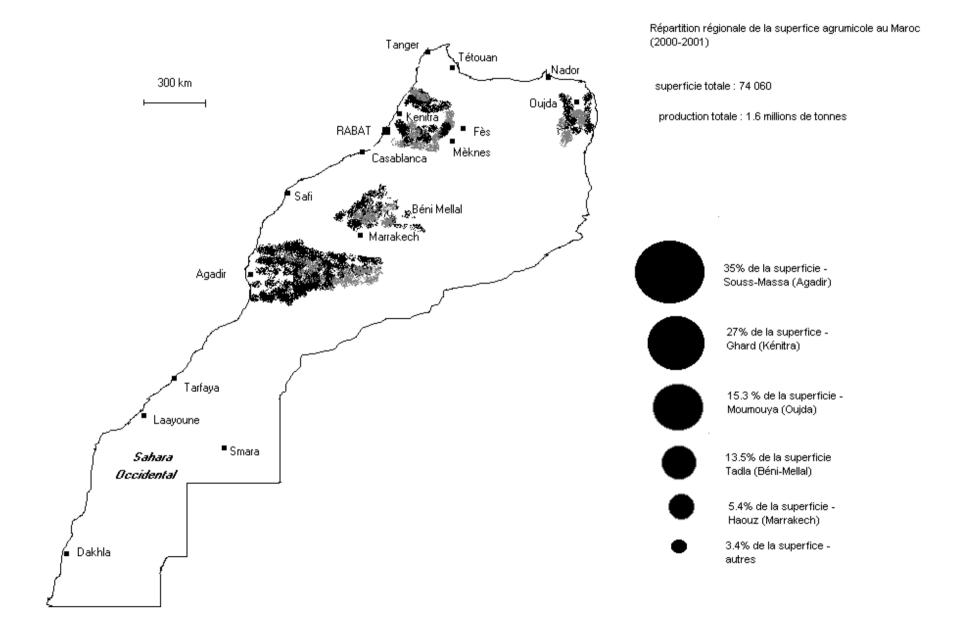
Source : Faostat

Annexe 17 - Principaux importateurs mondiaux d'agrumes

	Annexe 17 - Frincipaux importateurs monataux a agrumes					
	moy	moy		0=100	22/22	22/22
	70-71/78-79	80-81/88-89	96/97	97/98	98/99	99/00
Monde	6249	6834	8917	9109	8777	9003
Canada	354	391	422	410	345	400
USA	49	57	244	274	354	328
Japon	240	403	546	469	448	437
Arabie Saoudite	82	233	287	312	374	317
China-Honk Kong	138	164	306	327	229	276
CEI			717	722	558	659
URSS	410	488				
Féd. de Russie			573	542	379	472
UE	3642	3882	4302	4563	4371	4398
France	1009	1147	1051	1037	975	964
Autriche	131	137	136	111	129	149
Belg-Lux	232	254	416	449	419	425
Danemark	56	54	58	60	67	72
Finlande	82	83	78	77	68	68
Allemagne	1060	978	1117	1213	1040	1173
Pays-Bas	392	499	735	762	790	683
Portugal	1	4	36	40	59	47
Suède	122	123	134	136	121	133
UK	557	604	541	678	704	685
Suisse	133	161	130	130	122	125
Tchécoslovaquie	140	152				
Rép. Tchèque			144	136	129	148
Hongrie	65	57	70	82	85	100
Pologne	150	84	311	358	347	401

source : Faostat

Annexe 18 - Régions de production d'agrumes au Maroc



Annexe 19 - Evolution de la production d'agrumes au Maroc (1000 t)

Oranges Petits fruits Autres Total 1975-76 1976-77 1977-78 1978-79 1979-80 1980-81 1981-82 1982-83 1983-84 1984-85 1985-86 1986-87 1987-88 1988-89 1989-90 1990-91 1991-92 1992-93 1993-94 1994-95 1995-96 1996-97 1997-98 1998-99 1999-00 2000-01 2001-02

Annexe 20 - Evolution des exportations d'agrumes du Maroc (1000 t)

u ugrumes	uu Muioc	(1000 1)	
	Total	Oranges	Petits fruits
1975-76	459	373	86
1976-77	592	442	150
1977-78	670	506	164
1978-79	538	383	155
1979-80	769	578	191
1980-81	685	487	198
1981-82	603	420	183
1982-83	596	440	156
1983-84	519	388	131
1984-85	542	407	135
1985-86	607	432	175
1986-87	448	307	141
1987-88	560	440	120
1988-89	611	452	159
1989-90	436	320	116
1990-91	684	535	149
1991-92	529	355	174
1992-93	479	309	170
1993-94	555	352	203
1994-95	400	238	162
1995-96	619	416	203
1996-97	514	301	213
1997-98	610	395	215
1998-99	584	361	222
1999-00	596	325	271
2000-01	393	257	136
2001-02	430	240	190

Source: CLAM

Annexe 21 - Production d'agrumes du Bassin Méditerranéen 2001-2002 (1000 t)

Petits agrumes	total	France	Espagne	Maroc	Algérie	tunisie	Italie	Israël	Chypre	Grèce	Turquie	Egypte	Gaza
Production	4 226	25	1 779	406	111	42	611	83		67	410	643	
Conso. Intérieure	1845	1	232	214	111	42	402	30	12	27	146	626	
Industrie	440	1	253	3			130	28	6	1	19		
Pertes	141	2	109				10			12		9	
Exportation	1800	21	1185	190			69	25	31	27	245	8	
Orange													
Production	9997		2924	726	140	186	1829	160	93	1077	820	1985	59
Conso. Intérieure	5244		924	468	118	164	967	62	39	261	557	1674	8
Industrie	1709		485	17	22		691	20	320	76		14	
Pertes	375		66				42			240		27	
Exportation	2671		1449	240		22	128	34	34	256	187	284	37
Citron													
Production	2644	0	1018	20		24	19	20	108	590	269	4	
Conso. Intérieure	990	0	140	20		24	15	5	57	263	239	2	
Industrie	599	0	218				323	4	4	10	25	15	1
Pertes	240		178				6			32	20	4	
Exportation	814		482	0			19		11	8	282	11	2
Pomelo													
Production	530		31	3			52	250	38	9	140	3	5
Conso. Intérieure	89		1	2			48	20	3	4	8	2	1
Industrie	203		3	1			3	162	10	1	20		4
Pertes	2						0			2			
Exportation	236		27	1			0	68	25	2	112	1	
Autres													
Production				12		7	25	8					
Conso. Intérieure	49			12		7	28	3					
Industrie	25			0			25						
Pertes	0						0						
Exportation								5					
Total Agrumes													
Production	17448	25	5751	1166	251	259	3088	521	199	1261	1960	2900	68
Conso. Intérieure	8216	1	1298	715	229	237	1669	130	60	350	975	2542	11
Industrie	2976	1	958	21	22		1172	258	40	332	139	15	19
Pertes	758	2	352				58			286	20	39	
Exportation	5526	21	3142	430		22	216	133	100	293	826	304	39

Annexe 22 - Evolution de l' utilisation de la production d'agrumes du Maroc

	frais	Industrie	exportation	total
1975-1976	128	132	459	720
1976-1977	144	107	592	845
1977-1978	197	191	670	1077
1978-1979	275	103	538	917
1979-1980	219	70	771	1060
1980-1981	255	65	685	1014
1981-1982	287	100	603	991
1982-1983	282	80	596	960
1983-1984	239	147	519	908
1984-1985	188	146	542	877
1985-1986	401	163	607	1172
1986-1987	461	46	448	977
1987-1988	423	254	560	1258
1988-1989	502	305	611	1451
1989-1990	471	147	436	1054
1990-1991	633	129	684	1448
1991-1992	510	44	529	1084
1992-1993	658	93	479	1230
1993-1994	554	214	555	1284
1994-1995	559	35	400	995
1995-1996	684	95	619	1398
1996-1997	674	6	514	1194
1997-1998	865	121	610	1596
1998-1999	632	87	584	1303
1999-2000	663	140	597	1400
2000-2001	556	40	394	991
2001-2002	715	21	430	1166

sources : CLAM

Annexe 23 - Importations d'agrumes de l'UE moyenne 99-2001 (tonnes)

Ø		France	UEBL	Pbas	Alle.	Italie	UK	Irlande	DK	Grèce	Portugal	Esp.	Suède	Finlande	Autriche	Total
oranges	Intra-UE	332 430	111 961	153 671	480 823	71 401	100 192	19 508	34 289	1 073	35 755	15 387	52 996	21 635	59 162	1 520 301
rar	Extra-UE	89 153	93 242	245 440	35 865	15 598	203 964	1 025	559	2 918	7 911	102 914	15 030	9 482	8 347	831 478
•	Intra + Extra	421 583	205 204	399 111	516 688	86 999	304 156	20 532	34 848	3 991	43 666	118 301	68 026	31 117	67 509	2 351 779
s S	Intra-UE	241 717	48 966	67 728	346 667	64 916	117 982	10 415	19 183	108	5 872	1 048	30 911	23 865	23 444	1 002 821
petits	Extra-UE	41 982	18 164	57 061	17 705	2 170	109 021	232	30	119	336	3 652	12 551	6 249	15 376	284 648
ğ	Intra + Extra	283 568	66 287	117 918	364 344	66 940	211 894	10 628	19 212	172	6 115	4 406	43 462	30 058	38 820	1 263 823
SL	Intra-UE	99 298	21 863	28 046	135 202	44 698	33 107	3 295	9 229	3 119	5 884	4 634	9 945	3 301	17 860	419 481
citrons	Extra-UE	11 779	13 886	57 259	5 875	23 575	26 762	3	178	7 352	1 079	27 591	731	401	5 751	182 223
ċį	Intra + Extra	111 078	35 748	85 305	141 078	68 273	59 869	3 299	9 407	10 471	6 963	32 225	10 676	3 702	23 611	601 704
S	Intra-UE	2 806	320	328	3 884	1 037	5 554	113	454	34	329	130	660	171	377	16 197
limes	Extra-UE	2 054	586	3 928	776	162	2 657	0	7	0	137	116	21	3	2	10 449
	Intra + Extra	4 860	906	4 257	4 660	1 199	8 211	113	461	34	465	246	681	174	378	26 646
pomelo	Intra-UE	50 708	10 090	14 677	65 790	9 768	6 777	2 302	4 364	604	454	1 839	2 210	1 741	3 006	130 269
Ш	Extra-UE	68 395	75 911	107 860	19 882	24 918	67 252	240	754	232	54	2 418	3 173	1 883	6 525	379 498
ď	Intra + Extra	119 103	86 000	122 537	85 672	34 686	74 029	2 542	5 118	836	508	4 257	5 383	3 624	9 531	509 767
S	Intra-UE	1 429	2 869	1 491	1 838	1 653	189	50	26	213	20	39	214	23	132	10 187
autres	Extra-UE	1 345	1 162	9 228	632	39	2 233	0	0	0	0	61	7	0	8	14 716
an	Intra + Extra	2 774	4 031	10 719	2 470	1 692	2 422	50	27	213	20	100	221	23	140	24 903
	Intra-UE	728 389	196 069	265 941	1 034 204	193 473	263 801	35 682	67 546	5 152	48 314	23 077	96 936	50 736	103 981	3 099 256
total	Extra-UE	214 709	202 950	480 777	80 735	66 463	411 890	1 500	1 527	10 621	9 516	136 753	31 513	18 019	36 009	1 703 012
7	Intra + Extra	942 966	398 176	739 847	1 114 912	259 789	660 582	37 164	69 073	15 718	57 737	159 537	128 449	68 698	139 990	4 778 623

Source : Eurostat

Annexe 24 - Fournisseurs d'oranges et de petits d'agrumes de l'UE moy 1999-2001(tonnes)

		France	UEBL	Pbas	Alle.	Italie	UK	Irlande	DK	Grèce	Portugal	Esp.	Suède	Finlande	Autriche	Total
	Espagne	278 810	69 524	111 771	371 941	52 303	77 200	3 231	16 532	136	32 951	0	27 609	4 766	18 993	1 065 827
	Maroc	38 754	14 834	40 625	20 570	38	38 542	112	8	0	1 483	7 226	5 177	6 365	8	173 742
	Israël	2 336	11 694	1 023	853	148	30 360	566	92	0	0	741	7 845	2 727	1 440	59 825
080510	Tunisie	22 148	0	22	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	22 186
05	Turquie	276	53	1 706	2 091	183	2 209	0	12	0	0	20	285	0	3 858	10 695
80	A. du Sud	16 162	44 760	96 809	7 240	9 331	66 273	141	243	591	1 078	37 645	13	252	1 868	282 407
• •	Brésil	415	5 392	43 989	3	0	13 530	0	0	567	3 904	15 351	741	0	0	83 893
р .С	Argentine	2 582	6 999	19 143	0	2 370	3 209	0	0	1 601	720	18 486	390	0	0	55 499
S	Uruguay	227	769	9 268	98	1 836	10 107	0	0	117	698	18 745	10	0	0	41 874
oranges n.d	Zimbabwe	885	5 704	12 162	2 478	235	6 203	346	0	0	39	2 618	0	0	1	30 672
an	Cuba	2 011	0	10 244	0	0	8 104	0	0	0	0	0	0	0	0	20 359
or	Swaziland	149	472	2 942	48	176	909	0	0	0	0	726	0	0	1	5 423
	Intra-UE	332 430	111 961	153 671	480 823	71 401	100 192	19 508	34 289	1 073	35 755	15 387	52 996	21 635	59 162	1 520 301
	Extra-UE	89 153	93 242	245 440	35 865	15 598	203 964	1 025	559	2 918	7 911	102 914	15 030	9 482	8 347	831 478
	Intra+Extra	421 583	205 204	399 111	516 688	86 999	304 156	20 532	34 848	3 991	43 666	118 301	68 026	31 117	67 509	2 351 779
	_															
	Espagne	230 792	37 982	48 885			106 254	4 446	14 478	20	5 116	0	21 288	14 597	16 623	871 605
	France	0	1 774	8 368	3 178			332	19	0	18	705	417	77	68	20 191
0	Maroc	35 268	3 682	22 737	9 703		10 999	43	0	0	0	780	8 821	4 541	0	96 581
52	Israël	3 316	7 317	381	35		8 740	17	0	5	0	28	2 156	971	172	23 185
80	Chypre	989	589	227	2 728	1 403	5 792	6	7	0	0	11	1 160	600	183	13 695
: 080520	Turquie	1 740	1 823	7 418	5 015			0	14	52	0	0	225	0	14 964	55 484
n.d	A. du Sud	293	3 197	6 852	168			147	0	1	5	804	2	122	0	45 774
	Uru	69	340	5 383	26			0	0	0	61	1 281	128	14	0	19 260
agrumes	Argentine	160	699	10 650	11	139		0	0	56	146	312	22	0	0	18 450
ШE	Chili	0	0	421	0			0	0	0	0	7	0	0	0	3 968
	Perou	22	20	515	0	_		0	0	0	0	141	0	0	0	1 582
Ö	Brésil	0	0	1 215	0			0	0	0	124	237	0	0	0	2 284
iits	Jamaïque	35	0	81	18	0		0	0	0	0	0	0	0	0	357
petits	usa	0	11	88	0	0	178	18	0	0	0	0	0	0	0	296
32	Intra-UE	241 717	48 966	67 728	346 667	64 916		10 415	19 183	108	5 872	1 048	30 911	23 865	23 444	1 002 821
	Extra-UE	41 982	18 164	57 061	17 705		109 021	232	30	119	336	3 652	12 551	6 249	15 376	284 648
	Intra+Extra	283 700	67 130	124 789	364 371	67 087	227 003	10 646	19 212	226	6 208	4 700	43 462	30 114	38 820	1 287 469

Annexe 25 - Importations d'agrumes du Maroc et de L'Espagne par l'UE (tonnes)

		1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001
	Total	328 285	442 290	365 467	352 985	342 965	272 956	457 898	361 850	302 134	306 130	268 498	236 340
၁	Oranges	251 994	349 949	289 294	254 770	247 852	172 684	315 913	230 821	206 396	195 289	164 535	161 401
Marc	Petits agrumes	75 679	91 698	76 015	97 595	94 010	100 208	141 666	130 792	95 577	110 841	103 963	74 939
Σ	Pomelo	273	204	17	483	918	16	120	176	20	0	0	0
	Citron & lime	339	439	141	137	185	48	199	61	141	0	0	0
	_												
	Total	2 088 982	1 965 429	2 128 804	2 019 311	2 233 798	2 274 759	2 078 036	2 284 158	2 322 240	2 295 172	2 548 660	2 065 474
Jue	Oranges	1 032 081	943 446	1 041 252	920 218	1 012 406	1 099 149	964 789	1 006 944	1 030 345	1 122 012	1 230 952	964 285
pagne	Petits agrumes	754 390	746 447	802 638	814 048	950 664	913 235	848 130	953 863	940 673	846 200	975 274	793 342
Esl	Pomelo	9 896	9 686	12 099	11 320	12 382	15 334	16 056	14 381	14 794	17 403	19 700	17 109
	Citron & lime	292 615	265 850	272 815	273 725	258 346	247 041	249 061	308 970	336 428	309 557	322 734	290 738

source : Eurostat

Annexe 26 – Résultats de l'enquête Delphi au Maroc

1 Résultats du questionnaire « tomate »

Nous présentons ici les résultats finaux de l'enquête, c'est à dire ceux du deuxième tour. Les valeurs en italiques étaient données aux experts dans le questionnaire. Les résultats sont en caractère gras.

1.1 Estimation du potentiel de la production

- Question 1 : en supposant qu'il n'y ait pas de contraintes de commercialisation quel serait le potentiel d'accroissement de la production de tomate au Maroc dans 10 ans ?
- * Pourcentage d'accroissement de la production

	Production (t) (2001-2002)	Médiane	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Tomate primeur	565 000	15,00	15,00	27,50
sous-serre	475 300	16,25	15,00	30,00
plein-champ	89 700	7,50	3,50	7,25
Tomate de saison	240 390	15,00	10,00	20,00
Tomate industrielle	184 830	15,00	15,00	20,00

Les résultats sont exprimés en pourcentage. La médiane nous donne l'opinion centrale du panel des experts. Les rangs interquartiles précisent la dispersion des opinions. Ainsi pour les résultats relatifs au pourcentage d'accroissement de la production de tomate primeur, 25 % des experts (1^{er} quartile) pensent que le potentiel d'accroissement est inférieur à 15 % et 25 % (3^{ème} quartile) estiment que ce potentiel est supérieur à 27,5 %.

■ Question 2 : l'augmentation de la production pouvant être réalisée par l'augmentation des superficies et/ou des rendements quelle est votre estimation d'accroissement des superficies et des rendements ?

* Pourcentage d'accroissement des superficies

	Superficies (ha) (2001-2002)	Médiane	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Total	25 320	15,00	15,00	15,00
Tomate primeur	5 910	15,00	10,00	18,75
Sous-serre	3 820	15,00	12,50	20,00
Souss-Massa	3 255	17,00	13,50	20,00
El Jadida	240	9,00	6,50	12,50
Doukkala	194	8,00	5,00	10,00
Dakhla	13	10,00	8,75	10,00
Plein champ	2 090	5,00	0,00	5,00
Doukkala	550	7,50	3,75	10,00
Souss-Massa	550	10,00	0,00	10,00
El Jadida	360	5,00	5,00	5,00
Benslimane-Settat	440	5,00	1,50	8,50
Tomate de saison (1)	7 800	13,50	10,00	15,00
Tomate industrielle (2)	5 700	15,00	10,75	20,00

(1) 2000-2001, (2) 2001

^{*} Pourcentage d'accroissement des rendements

	Rdt (t/ha) 2001-2002	Médiane	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Total	2001-2002	20,00	20,00	20,00
Tomate primeur		15,00	15,00	15,00
Sous-serre	120	15,00	15,00	15,00
Souss-Massa		15,00	10,00	15,00
El Jadida		7,00	5,00	10,00
Doukkala		5,00	5,00	9,00
Dakhla		15,00	13,25	20,00
Plein champ	40	12,50	10,00	25,00
Doukkala		9,00	7,25	10,00
Souss-Massa		15,00	10,00	15,00
El Jadida		10,00	8,00	10,00
Benslimane-Settat		8,00	6,00	10,00
Tomate de saison (1)	25	13,00	10,00	15,00
Tomate industrielle (2)	40	10,00	10,00	15,00

(1) 2000-2001, (2) 2001

■ Question 3 : les principales contraintes à l'augmentation de la production (autres que les contraintes de marché) par ordre décroissant d'importance et les mesures à mettre en œuvre pour lever ces contraintes sont :

Les contraintes

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord; 2 = assez en désaccord; 3 = ni en désaccord, ni d'accord; 4 = assez d'accord; 5 = totalement d'accord) pour les contraintes et les mesures citées par les experts dans le premier tour.

	Moyenne	Ecart type
Eau	4,92	0,29
Problèmes de financement des producteurs	3,92	0,76
Augmentation des coûts de production	3,62	0,96
Problèmes phytosanitaires	3,62	1,12
Difficultés d'accès à la terre	3,62	1,12
Equipements, serres	3,31	1,25
Disponibilité des ressources génétiques	3,25	1,14
Faible organisation du secteur	3,15	1,28
Insuffisances de l'organisation logistique	3,08	1,32
Insuffisances au niveau de la technicité, formation, vulgarisation	2,85	1,41

Les mesures

Contraintes	Mesures	Moyenne	Ecart type
Eau	Rationalisation l'utilisation de l'eau	4,83	0,39
	Diffusion des techniques d'irrigation économes en eau	4,54	0,88
	Construction de barrages, subvention des forages	4,38	0,77
	Réforme de la politique de prix	3,77	1,09
	Amélioration des structures des serres	3,00	
Problèmes phytosanitaires	Evolution des techniques et modes de production	4,33	0,65
	Utilisation de variétés résistantes	4,15	0,99
	Mise en place d'un programme de lutte contre les maladies	4,08	0,86
Disponibilité des ressources	R/D avec prise en compte des spécificités	4,54	0,66
génétiques	des conditions agro-climatiques du Maroc		
Problèmes de financement des producteurs	Politique d'incitation à l'investissement	4,15	0,99
Difficultés d'accès à la terre	Réformer le cadre juridique (statut foncier)	4,46	0,52
	Développer d'autres sites de production	4,23	0,93
	Action des pouvoirs publics pour faciliter		
	l'accès au foncier et réforme des statuts fonciers	4,15	0,80
Equipements, serres	Innovations techniques	3,92	0,99
Insuffisances au niveau de la	Encourager la recherche et développement	4,54	0,66
Technicité, formation et	Changement du système de management	4,08	0,76
vulgarisation	et de l'organisation du travail		
	Financement plus important	3,85	0,99
Insuffisances de	Appui des pouvoirs publics	3,85	0,99
l'organisation	Libéralisation du secteur	3,83	
logistique		3,23	1,42
	Développer d'autres types de transport	·	

- Question 4 : quelle est votre estimation concernant les perspectives d'accroissement du marché intérieur du frais ?
- * Pourcentage de la production destiné au marché intérieur du frais

% de la production destiné au marché intérieur du frais							
(2001-2002)	Médiane	1 ^{er}	3 ^{ème}				
(2001-2002)		quartile	quartile				
66	60	50	60				

1.2 Estimation du potentiel à l'exportation

■ Question 5: les principales contraintes du régime à l'importation sur le marché de l'UE sont par ordre décroissant d'importance : le prix d'entrée, les contingents, le calendrier d'exportation, et les certificats d'importation.

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord ; 2 = assez en désaccord ; 3 = ni en désaccord, ni d'accord ; 4 = assez d'accord ; 5 = totalement d'accord).

	Moyenne	Ecart type
Contingents	4,75	0,62
Calendrier	4,50	1,17
Prix d'entrée	3,58	1,31
Certificat d'importation	3,36	1,21

■ Question 6 : les contingents mensuels sont les plus contraignants les mois suivants :

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord ; 2 = assez en désaccord ; 3 = ni en désaccord, ni d'accord ; 4 = assez d'accord ; 5 = totalement d'accord).

	Moyenne	Ecart type
Octobre	4,82	0,40
Avril	4,36	0,81
Mai	4,09	1,30
Novembre	3,64	1,03
Décembre	3,09	1,30
Janvier	3,09	1,22
Juin	2,45	0,93

■ Question 7: Les exportations du Maroc s'élèvent à 205 070 tonnes (2001-2002) dont 167 284 tonnes sur l' UE-15.

Dans le cas des 3 scénarios présentés dans le tableau ci-dessous à combien estimez vous le pourcentage d'accroissement des exportations sur l'UE (UE 15+ Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Roumanie) et hors UE dans 5 ans et 10 ans ?

scénario 1 : contingent de 250 000 tonnes et prix d'entrée conventionnel actuel

	En % d'augmentation des exportations				
	Médiane 1 ^{er} 3 ^{ème}				
	quartile quartile				
marché UE 5 ans	10,00	10,00	10,00		
marché UE 10 ans	15,00	11,00	20,00		
marché hors UE 5 ans	10,00	6,25	13,75		
marché hors UE 10 ans	12,50	9,50	15,00		

scénario 2 : contingent de 250 000 tonnes et baisse de 20 % du prix d'entrée conventionnel

	En % d'augmentation des exportations				
	Médiane 1 ^{er} 3 ^{ème}				
	quartile quartile				
marché UE 5 ans	15,00	10,00	17,50		
marché UE 10 ans	19,00	15,00	25,00		
marché hors UE 5 ans	10,00	10,00	15,00		
marché hors UE 10 ans	12,00	9,00	15,00		

scénario 3 : libéralisation totale (supression du contingent et du prix d'entrée)

	En % d'augmentation des exportations				
	Médiane 1 ^{er} 3 ^{ème} quartile quartile				
marché UE 5 ans	20,00	18,00	25,00		
marché UE 10 ans	25,00	20,00	30,00		
marché hors UE 5 ans	10,00	8,00	15,00		
marché hors UE 10 ans	15,00	11,00	15,00		

■ Question 8 : dans le cas de la libéralisation totale du marché de l'UE (UE 15+ Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Roumanie) les principaux pays de destination (en volume) à l'horizon 2012 par ordre décroissant d'importance sont :

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord ; 2 = assez en désaccord ; 3 = ni en désaccord, ni d'accord ; 4 = assez d'accord ; 5 = totalement d'accord).

Marchés de destination sur l'UE	Moyenne	Ecart type
France	5,00	0,00
Allemagne	4,08	0,79
Benelux	4,08	0,79
Grande Bretagne	3,83	0,94
Espagne	3,50	1,09
République Tchèque	3,42	0,67
Italie	3,33	0,65
Hongrie	3,33	0,89
Slovaquie	3,25	0,75
Pologne	3,08	1,08

Marchés de destination hors UE	Moyenne	Ecart type
Russie	4,67	0,65
Suisse	4,17	1,11
Canada	3,33	1,37
USA	2,75	1,29
Afrique subsaharienne	2,17	0,94
Moyen Orient	2,00	1,10

■ Question 9 : sur le marché de l'UE, les principales limites à l'augmentation des exportations autres que le régime à l'importation par ordre décroissant d'importance et les principales mesures à mettre en œuvre sont :

Les contraintes

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord; 2 = assez en désaccord; 3 = ni en désaccord, ni d'accord; 4 = assez d'accord; 5 = totalement d'accord) pour les contraintes et les mesures citées par les experts dans le premier tour.

	Moyenne	Ecart type
Faible organisation commerciale (intégration, concentration offre)	4,69	0,48
Politique commerciale de l'UE	4,31	1,32
Coûts logistiques élevés	4,00	0,91
Forte concurrence internationale	3,92	1,24
Caractéristiques du marché (offre excédentaire, concurrence des autres fruits et légumes)	3,85	0,80
Politique de change du Dirham	3,83	0,94
Faible adéquation entre offre et demande	3,62	0,96
Certification des entreprises	3,31	1,18
Législation du travail (salaires faibles, couverture sociale)	3,23	1,42
Normes SPS (sanitaires et phytosanitaires)	3,15	1,21
Faible qualité des produits	2,92	1,55

Les mesures

Contraintes	Mesures	Moyenne	Ecart type
Faible organisation commerciale	Intégration, regroupement des producteurs	4,50	0,52
Forte concurrence internationale	Amélioration de la compétitivité	4,85	0,38
	Stratégie de différenciation des produits	4,75	0,45
	Politique commerciale plus agressive	4,67	0,49
Caractéristiques du marché	Diversification de l'offre	4,33	0,49
	Promotion générique	4,08	1,08
Politique commerciale de l'UE	Suppression du système de contingent	4,31	1,32
(contingents)	Augmentation du contingent du Maroc	4,25	0,75
Certification des entreprises	Généralisation des procédures de certification	4,31	0,95
Faible adaptation offre/demande	Mise en place de structures de commercialisation en aval	4,67	0,49
Faiote adaptation offre/demande	avui Répondre aux spécificités des marchés (offre variétale)	4,62	0,65
	Abandonner la commercialisation en consignation	4,42	0,90
	Création d'un label « Maroc »	4,17	1,03
Normes SPS	Certification des entreprises (ex Eurepgap)	4,54	0,52
	Amélioration de la qualité sanitaire	4,31	0,75
	Renforcement du contrôle des produits exportés	3,85	1,14
Faible qualité des produits	Mise à niveau technique et variétale	4,23	0,73
	Maîtrise de la qualité visuelle et des LMR	4,15	0,99

■ Question 10 : à l'exportation les principales faiblesses des entreprises et de l'Etat au niveau des stratégies commerciales par ordre décroissant d'importance sont :

Les faiblesses des entreprises

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord ; 2 = assez en désaccord ; 3 = ni en désaccord, ni d'accord ; 4 = assez d'accord ; 5 = totalement d'accord) pour les faiblesses des entreprises et de l'Etat citées par les experts dans le premier tour.

	Moyenne	Ecart type
Système de commercialisation	4,54	0,52
Stratégie commerciale, marketing	4,54	0,52
Faible diversification des marchés et des produits	4,15	0,80
Faible organisation de la filière	4,15	0,80
Absence d'études de marchés	3,92	0,86
Lobbying insuffisant dans les négociations Maroc-UE	3,77	1,30
Forte concurrence entre les exportateurs	3,54	0,88
Faible encadrement du personnel	3,69	1,11
Faible taille des entreprises	3,46	1,27

Les faiblesses de l'Etat

	Moyenne	Ecart type
Faible encouragement de la R/D, vulgarisation, formation	4,17	1,11
Absence de stratégie de développement du secteur	4,15	1,21
Subventions insuffisantes pour la diversification des marchés	4,08	1,04
Faible soutien au secteur exportateur	3,92	1,38
Absence d'incitations à la création d'organisations professionnelles	3,83	1,11
Faibles incitations à la qualité, promotion des produits	3,67	1,15
Politique de change du Dirham	3,64	1,21
Pouvoir de négociation accords Maroc UE et gestion des contingents	3,00	1,41

2. Résultats du questionnaire « agrume »

2.1 Estimation du potentiel de production

■ Question 1 : en supposant qu'il n'y ait pas de contraintes de commercialisation quel est le potentiel d'accroissement de la production du Maroc dans 10 ans ?

^{*} Pourcentage d'accroissement de la production

	Production(t) 2001-2002	Médiane	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Total oranges	702 500	16,25	11,50	20,00
Maroc-Late	386 500	15,00	8,00	15,00
Navel	227 000	7,00	5,00	10,00
Sanguines	47 300	5,00	3,00	6,00
Salustiana	41 700	5,00	3,00	5,00
Total petits agrumes	405 700	25	20,00	35,00
Clémentine	286 000	15	15,00	20,00
Nour	54 600	20	15,00	20,00
Ortanique	31 300	2	0,00	5,00
Nova	9 200	6	5,00	10,00
Afourer	9 600	10	7,00	10,00
Total	1 108 200	24,50	20,50	31,50

■ Question 2 : l'augmentation de la production pouvant être réalisée par l'extension des superficies et/ou l'amélioration des rendements, quelle est votre estimation d'accroissement des superficies et des rendements ?

* Pourcentage d'accroissement des superficies

	Superficies (ha) 2001-2002	Médiane	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Total Oranges	75 970 50 550	10,00 5,00	10,00 4,25	14,00 7,75
Maroc-Late	27 135	5,00	5,00	7,00
Navel	16 275	7,00	5,00	8,00
Sanguines	3 275	5,00	5,00	8,00
Salustiana	1 285	5,00	3,00	7,00
Petits agrumes	25 420	20,00	10,00	25,00
Clémentine	19 830	12,00	10,00	15,00
Nour	1 000	15,00	10,00	20,00
Ortanique	2 440	10,00	2,00	10,00

* Pourcentage d'accroissement des rendements

	Rendements (T/ha)	Médiane	1 ^{er}	3 ^{ème}
	2001-2002	Mediane	quartile	quartile
Oranges	17	10,00	10,00	12,00
Maroc-Late		10,00	5,00	10,00
Navel		10,00	5,00	10,00
Sanguines		10,00	5,00	10,00
Salustiana		7,00	5,00	10,00
Petits agrumes	22	15,00	11,00	17,50
Clémentine		15,00	10,00	20,00
Nour		15,00	12,00	20,00
Ortanique		10,00	9,00	12,75

- Question 3 : quelle est votre estimation du potentiel d'accroissement des superficies par régions ?
- * Pourcentage d'accroissement des superficies par régions

Régions	Superficies (ha) 2001-2002	Médiane	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Souss-Massa	26 680	5,00	2,00	5,00
Gharb	16 510	17,50	15,00	20,00
Moulouya	12 680	12,00	10,00	15,00
Tadla	8 045	10,00	10,00	13,75
Haouz	3 770	7,00	5,00	10,00

■ Question 4 : les principales contraintes à l'augmentation de la production (autres que les contraintes de marché), par ordre décroissant d'importance et les mesures à mettre en œuvre pour lever ces contraintes sont :

Les contraintes

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord ; 2 = assez en désaccord ; 3 = ni en désaccord, ni d'accord ; 4 = assez d'accord ; 5 = totalement d'accord) pour les contraintes et les mesures citées par les experts dans le premier tour.

	Moyenne	Ecart type
Eau	4,92	0,29
Vieillissement du verger	4,42	1,00
Faible organisation du secteur	4,00	0,89
Difficultés d'accès au foncier (disponibilité, morcellement des exploitations)	3,82	0,98
Difficultés de financement des producteurs	3,58	0,90
R/D insuffisant, faible disponibilité du matériel végétal (plants certifiés, variétés,)	3,73	1,10
Insuffisances au niveau de la technicité, la formation, et l'encadrement	3,67	1,23
Absence de stratégie de développement du secteur	3,45	1,04

Les mesures

Contraintes	Mesures	Moyenne	Ecart type
Eau	Diffusion des techniques d'irrigation économes en eau	4,50	0,80
	Modernisation des infrastructures hydrauliques	4,17	0,94
	Construction de barrages et subventionner les forages	4,08	1,08
Absence stratégie de développement	Politique claire et volontariste de l'Etat pour le secteur	4,50	0,67
	Subventions et incitations à l'investissement	4,42	0,67
Faible organisation du secteur	Encouragement de l'interprofession par des textes juridiques	4,58	0,67
Vieillissement du verger	Renouvellement des plantations	4,83	0,39
_	Création de pépinières de plants certifiés	4,58	0,67
Difficultés d'accès au foncier	Cession des terres de l'Etat au secteur privé	4,42	0,67
	Réforme du régime juridique (statut foncier agricole)	4,42	0,79
	Regroupement des producteurs en coopératives	4,00	1,00
Difficultés de financement des producteurs	Soutien financier de l'Etat	4,17	1,27
R/D insuffisante, faible disponibilité du	Encourager l'utilisation de nouvelles variétés et porte- greffes	4,83	0,39
matériel végétal	Création d'organismes de recherche et développement	4,17	1,03
Insuffisances au niveau de la technicité,		4,73	0,47
de la formation et de la vulgarisation	Renforcement de l'encadrement des producteurs		
	Formation de techniciens	4,45	0,69

2.2 Estimation du potentiel à l'exportation

- Question 5 : dans le cas d'accroissement de la production envisagé à la question 1 quel pourrait être le pourcentage exporté ? destiné au marché intérieur ? dans les 2 cas suivants :
- <u>cas n°1</u>: conditions actuelles d'exportation (contingents, droits de douane et prix d'entrée conventionnel) sur le marché de l'UE (UE 15+ Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Roumanie).
- * Pourcentage de la production destiné à l'exportation, au marché intérieur du frais, et au marché intérieur de l'industrie

	Exportation	Marché intérieur frais	Marché intérieur industrie
Moy 99-02	40,00	54,00	6,00
Médiane	40,00	50,00	10,00
1 ^{er} quartile	40	46,50	9,50
3 ^{ème} quartile	50	50,25	10,00

- cas n°2 : scénario de libéralisation totale du marché de l'UE.
- * Pourcentage de la production destiné à l'exportation, au marché intérieur du frais, et au marché intérieur de l'industrie

	Exportation	Marché intérieur frais	Marché intérieur industrie
Moy 99-02	40,00	54,00	6,00
Médiane	48,50	45,00	10,00
1 ^{er} quartile	45,00	40,00	9,50
3 ^{ème} quartile	50,00	46,25	10,00

■ Question 6 : dans l'hypothèse d'une libéralisation totale du marché de l'UE, quel pourcentage de la production estimé à la question 1 pourrait être exporté sur l'UE (UE 15+ Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Roumanie) et hors de l'UE?

* Pourcentage de la production exporté sur l'UE

	% de la prod	uction exporte	sur l'UE	
	2001-2002	Médiane	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Oranges	19	25,00	23,75	26,25
Maroc-Late	24	25,00	25,00	30,00
Navel	8	10,00	5,00	10,00
Sanguines	27	27,00	25,00	30,00
Salustiana	29	29,00	25,00	34,00
Total petits agrumes	25	28,50	25,75	31,25
Clémentine	17	25,00	20,00	25,00
Nour	54	50,00	48,00	55,00
Ortanique	35	26,50	25,00	30,00
Nova	43	30,00	30,00	35,00
Afourer	39	36,00	35,00	40,00
Total	21	25,50	22,00	29,00

^{*} Pourcentage de la production exporté hors UE

	% de la p	oroduction ex	porté hors U	E
	2001-2002	Médiane	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Oranges	15	21,00	20,00	25,00
Maroc-Late	16	20,00	17,25	22,50
Navel	6	6,00	5,00	8,50
Sanguines	30	30,00	25,00	31,50
Salustiana	37	38,50	30,00	40,00
Total petits agrumes	22	25,00	22,50	28,50
Clémentine	25	57,50	50,00	60,50
Nour	18	20,50	20,00	30,00
Ortanique	7	7,50	5,50	9,50
Nova	14	15,00	13,75	15,25
Afourer	32	30,00	28,75	31,25
Total	17	22,50	20,00	25,00

■ Question 7: dans le cas de la libéralisation totale du marché de l'UE (UE 15+ Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Roumanie) les principaux pays de destination (en volume) à l'horizon 2012 par ordre décroissant d'importance sont :

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord ; 2 = assez en désaccord ; 3 = ni en désaccord, ni d'accord ; 4 = assez d'accord ; 5 = totalement d'accord).

Marchés de destination sur l'UE	Moyenne	Ecart type
France	4,73	0,47
Grande Bretagne	4,60	0,70
Pays-Bas	4,44	0,53
Suède/Finlande	4,10	0,88
Pologne/PECO	4,00	0,82
Allemagne	3,90	0,99
Italie	2,78	1,09

Marchés de destination hors UE	Moyenne	Ecart type
Russie	4,92	0,29
Canada	4,58	0,67
Norvège	4,09	0,83
USA	3,75	0,97
Moyen-Orient	3,50	1,09

■ Question 8 : sur le marché de l'UE les principales limites à l'augmentation des exportations autres que le régime à l'importation par ordre décroissant d'importance et les principales mesures à mettre en œuvre sont :

Les contraintes

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord; 2 = assez en désaccord; 3 = ni en désaccord, ni d'accord; 4 = assez d'accord; 5 = totalement d'accord) pour les contraintes et les mesures citées par les experts dans le premier tour.

	Moyenne	Ecart type
Outil de production (vieillissement du verger, profil variétal peu diversifié)	4,67	0,94
Faible recours aux techniques du marketing, limites de la stratégie de commercialisation (vente en consignation)	4,58	0,67
Forte concurrence internationale	4,50	0,67
Certification des entreprises (ex Eurepgap)	4,17	0,94
Faible organisation de la filière	4,08	0,67
Politique agricole UE (subventions, restitutions à l'exportation)	4,08	1,08
Coût de production élevés	3,83	0,67
Insuffisance et irrégularité de la qualité des produits	3,75	0,98
Insuffisances de l'organisation logistique	3,75	0,87
Normes SPS (sanitaires et phytosanitaires)	3,33	0,65

Les mesures

Contraintes	Mesures	Moyenne	Ecart type
Politique UE (subventions, restitutions)	Réduction et/ou suppression des aides	4,67	0,65
Forte concurrence internationale	Amélioration de la compétitivité (qualité, prix)	4,75	0,45
	Promotion des produits	4,64	0,50
	Stratégies de niches et segmentation de l'offre	4,55	0,52
	Mise en place d'un label commun	4,33	0,65
Insuffisances de l'organisation	Organisation des opérateurs	4,42	1,00
logistique	Libéralisation du secteur	3,75	0,97
Insuffisance et irrégularité	Accélérer le renouvellement du verger	4,83	0,39
de la qualité des produits	Encadrement et formation	4,50	0,52
Normes SPS	Renforcer le contrôle des produits exportés	4,08	1,24
Outil de production	Définir une véritable politique de R/D	4,42	0,67
_	Encadrement, formation, vulgarisation	4,42	0,67
	Lever l'interdiction d'importation de matériel végétal	3,25	1,48
Coûts de production élevés	Maîtrise des techniques modernes de production	4,58	0,67
	Subventions de l'Etat	3,83	1,11
Faible recours au techniques du marketing,	Coordination entre les acteurs	4,67	0,49
limites de la stratégie commerciale	Promotion du label « Maroc »	4,67	0,65
(ventes en consignation)			
Faible organisation de la filière	Coordination entre les intervenants	4,67	0,49
	Réorganisation du secteur	4,55	0,69

■ Question 9 : à l'exportation les principales faiblesses des entreprises et de l'Etat au niveau des stratégies commerciales, par ordre décroissant d'importance sont :

Les faiblesses des entreprises

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord ; 2 = assez en désaccord ; 3 = ni en désaccord, ni d'accord ; 4 = assez d'accord ; 5 = totalement d'accord) pour les faiblesses des entreprises et de l'Etat citées par les experts dans le premier tour.

	Moyenne	Ecart type
Faible organisation de la filière (intégration, coordination, interprofession)	4,50	0,67
Stratégie commerciale, marketing	4,50	0,52
Recherche et développement	4,45	0,82
Compétitivité par rapport à l'Espagne	4,33	0,65
Logistique (organisation, coûts élevés)	4,33	0,65
Technicité, formation, encadrement	4,17	0,58
Taille des entreprises	4,17	0,72
Décalage entre l'offre et les exigences des clients	3,92	0,67

Les faiblesses de l'Etat

	Moyenne	Ecart type
Faible encouragement de la R/D	4,58	0,67
Faible encouragement pour la formation, vulgarisation et encadrement	4,25	0,62
Faible soutien au secteur exportateur (subvention hors UE, soutien prix, promotion)	4,25	0,62
Manque d'efficacité dans le secteur logistique	4,25	0,97
Rôle limité dans l'organisation de la filière (interprofession)	4,08	0,90
Insuffisances des incitations au renouvellement du verger	3,92	1,24

2.3 L'industrie de la transformation des agrumes

2.3.1 Estimation du potentiel de la production

- Question 10 : en supposant qu'il n'y ait pas de contraintes de commercialisation quelle est votre estimation du potentiel d'accroissement de la production de jus et de concentré d'orange dans 10 ans ?
- * Pourcentage d'augmentation de la production de jus d'orange et de concentré

		% d'augmentation de la production		
	Production (tonnes)	Médiane	1 ^{er}	3 ^{ème}
	(moy. 1999-2002)	Mediane	quartile	quartile
Jus d'orange	8 992	10,00	10,00	15,00
Concentré de jus d'orange	5 375	10,00	8,00	10,00

2.3.2 Estimation du potentiel à l'exportation

■ Question 11 : dans le cas d'un accroissement de la production quel pourcentage pourrait être exporté ? destiné au marché intérieur ?

^{*} Pourcentage de la production destiné à l'exportation et au marché intérieur du frais

		% de la production			
		moy 99-02	Médiane	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} quartile
Jus d'orange	Exportation	61	51,00	50,00	55,00
	Marché intérieur	39	46,50	41,25	50,00
Concentré de jus	Exportation	91	80,00	70,00	90,00
d'orange	Marché intérieur	9	20,00	10,00	30,00

■ Question 12 : les contraintes de l'industrie de la transformation et les mesures à mettre en œuvre pour lever ces contraintes par ordre décroissant d'importance sont :

Les contraintes

La moyenne représente le niveau d'accord du panel selon une échelle de 1 à 5 (1 = totalement d'accord ; 2 = assez en désaccord ; 3 = ni en désaccord, ni d'accord ; 4 = assez d'accord ; 5 = totalement d'accord) pour les contraintes et les mesures citées par les experts dans le premier tour.

	Moyenne	Ecart type
Approvisionnement (irrégularité, variétés non adaptées)	4,92	0,29
Manque d'intérêt des producteurs, faible intégration de la filière	4,83	0,39
Instabilité des cours mondiaux	4,00	0,95
Concurrence internationale	4,33	1,07
Taxation des produits, coût de l'énergie	3,92	1,00
Performances insuffisantes de l'outil de production, savoir-faire	3,58	1,44
Faible efficacité de la logistique maritime	3,00	1,13

Les mesures

Contraintes	Mesures	Moyenne	Ecart type
Approvisionnement	Implication des producteurs dans la gestion de Frumat	4,67	0,49
(irrégularité, variétés non adaptées)	Contractualisation des relations producteurs/industrie	4,50	1,17
	Plantations dédiées à l'industrie de la transformation	4,33	0,78
	Définir une stratégie de valorisation de la production	4,00	0,95
Taxation des produits, coût de l'énergie	Réduction de la fiscalité et coût de l'énergie	3,83	0,83
Performances insuffisantes de l'outil	Innovations technologiques, modernisation de l'outil		
de production (savoir faire)	de production, qualification, ressources humaines	4,25	0,75
Manque d'intérêt des producteurs,		4,50	1,00
faible intégration de la filière	Contractualisation relations producteurs/industrie		
Concurrence internationale	Amélioration de la compétitivité du secteur	4,64	0,50
Faible efficacité de la logistique		3,55	1,37
maritime	Privatisation de certains services logistiques		

Annexe 27 - Questionnaire Delphi tomate 2ème tour

<u>Remarque</u> : <u>La valeur centrale du 1^{er} tour</u> représente la médiane calculée d'après les réponses des experts au premier questionnaire

I - Estimation du potentiel de la production

Question 1: En supposant qu'il n'y ait pas de contraintes de commercialisation quel est le potentiel d'accroissement de la production de tomate du Maroc dans 10 ans (horizon 2012)?

	Production (tonnes) 2001-2002	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation (%)
Tomate primeur	565 000	15	
sous-serre	475 300	16	
plein-champ	89 700	7	
Tomate de saison	240 390	15	
Tomate industrielle	184 830	15	

Commentaires :		

<u>Question 2</u>: L'augmentation de la production pouvant être réalisée par l'augmentation des superficies et /ou l'amélioration des rendements, quel est votre estimation d'accroissement des superficies et des rendements à l'horizon 2012?

2.1) Superficies

	Superficies(ha) 2001-2002	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation (%)
Total	25 320		
Tomate primeur	5 910	15	
sous-serre	3 820	15	
Souss-Massa	3 255	16	
El Jadida	240	10	
Doukkala	194	10	
Dakhla	13	12	
plein champ	2 090	7	
Doukkala	550	15	
Souss-Massa	550	11	
El Jadida	360	7	
Benslimane-Settat	440	7	
Tomate de saison (1)	7 800	15	
Tomate industrielle (2)	5 700	14	

(1) 2000-2001, (2) 2001

Commentaires :		

2.2) Rendements

	Rendements (T/hectare) 2001-2002	Valeur centrale du 1 ^{er} tour(%)	Votre estimation (%)
Total		25	
Tomate primeur		17	
sous-serre	120	17	
Souss-Massa		12	
El Jadida		7	
Doukkala		7	
Dakhla		11	
plein champ	40	30	
Doukkala		9	
Souss-Massa		20	
El Jadida		9	
Benslimane-Settat		9	
Tomate de saison (1)	25	15	
Tomate industrielle (2)	40	15	

(1) 2000-2001, (2) 2001

Question 3 : Les principales contraintes à l'augmentation de la production (autres que les contraintes de marché) par ordre décroissant d'importance et les mesures à mettre en œuvre pour lever ces contraintes sont :

4.1) Contraintes :

Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 suivante :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5=totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Contraintes	Degré d'accord
Eau	
Problèmes phytosanitaires	
Disponibilité des ressources génétiques (nouvelles variétés)	
Problèmes de financement des producteurs	
Difficultés d'accès à la terre	
Equipements, serres	
Augmentation des coûts de production	
Faible organisation du secteur	
Insuffisances au niveau de la technicité, formation, vulgarisation	
Insuffisances de l'organisation logistique	

4.2) Mesures:

producteurs

1= totalement en désaccord	2= assez en désaccord	3=ni en désaccord- ni d'accord	4= assez d'accord	5=totalement d'accord
	1	1	1 0 0 0 0 0 0	
Contraintes		Degré d'accord		
Eau	Diffusion des techr	niques d'irrigation éco	nomes en eau	
	Rationalisation l'uti	ilisation de l'eau		
	Construction de ba	arrages, subvention de	es forages	
	Amélioration des s	tructures des serres		
	Réforme de la polit	tique de prix		
Problèmes phytosanitaires	Evolution des tech			
	Mise en place d'un maladies			
	Utilisation de varié	tés résistantes		
		·		·
Disponibilité des ressources génétiques (nouvelles variétés)	R/D avec prise en conditions agro-clir			
Problèmes de financement des	Mise en œuvre d'u l'investissement	ine politique d'incitation	on à	

Difficultés d'accès à la		Degré d'accord
	Action des pouvoirs publics pour faciliter l'accès	
terre	au foncier agricole	
Développer d'autres sites de production		
	Réformer le cadre juridique (statut foncier)	
Equipements, serres	Innovations techniques	
Insuffisances au niveau	Encourager la R/D	
de la technicité, formation, vulgarisation	Encourageria K/D	
	Changement du système de management et de	
	l'organisation du travail	
	Financement plus important	
Insuffisances de	Adoption d'autres types de transport	<u> </u>
l'organisation logistique	Adoption d'adites types de transport	
<u> </u>	Appui des pouvoirs publics	
	Libéralisation du secteur	
	Mesures	
es mesures proposez vo	ous pour la contrainte « faible organisation des p Mesures	producteurs» ?
es mesures proposez vo		roducteurs» ?
es mesures proposez vo		roducteurs» ?
es mesures proposez vo		producteurs» ?
es mesures proposez vo		producteurs» ?
es mesures proposez vo		producteurs» ?
es mesures proposez vo		roducteurs» ?
		producteurs» ?
		producteurs» ?
		producteurs» ?

Question 4 : Quelle est votre estimation concernant les perspectives d'accroissement du marché intérieur du frais à l'horizon 2012?

	% de la production 2001-2002	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation (%)
Marché intérieur du frais	66	60	

Commentaires :			

II - Estimation du potentiel à l'exportation

$\underline{\text{Question 5}}: \text{Les principales contraintes du régime à l'importation sur le marché de l'UE par ordre décroissant d'importance sont :}$

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5 =totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Contraintes	Degré d'accord
Contingents	
Prix d'entrée	
Calendrier	
Certificat d'importation	

Commentaires :

<u>Questions 6</u>: Sur le marché de l'UE, le Maroc bénéficiait (avant la signature de l'accord Maroc-UE du 25 octobre 2003) d'un contingent d'exportation de 168 757 tonnes à prix d'entrée conventionnel répartit comme suit :

Période	Contingent UE (tonnes)	
Octobre		5 000
Novembre		22 601
Décembre		38 170
Janvier		30 749
Février		33 091
Mars		27 065
Avril		7 500
Mai		4 581
total		168 757

Dans cet accord, les contingents de l'UE étaient surtout contraignants les mois suivant :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5= totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Mois	
Octobre	
Avril	
Mai	
Novembre	
Juin	
Décembre	
Janvier	

Question 7: Les exportations du Maroc s'élèvent à 205 070 tonnes (2001-2002) dont 167 284 tonnes sur l' UE-15. Dans le cas des 3 scénarios suivants à combien estimez vous le pourcentage d'accroissement des exportations <u>sur l'UE</u> (15 + Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaque, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Roumanie) <u>et hors UE</u> dans 5 ans et 10 ans ?

7.1) Scénario 1 : contingent de 250 000 tonnes et prix d'entrée conventionnel actuel

	% d'accroissement des exportations dans 5 ans		% d'accroissement des exportation dans 10 ans	
			Valeur centrale du 1 ^{er} tour en %	Votre estimation (%)
marchés de l'UE	10		17	
marchés hors UE	6		7	

7.2) Scénario 2 : contingent de 250000 tonnes et baisse de 20 % du prix d'entrée conventionnel

	% d'accroissement des exportations dans 5 ans		% d'accroissement des exportations dans 10 ans	
			Valeur centrale du 1 ^{er} tour en %	Votre estimation (%)
marchés de l'UE	15		20	
marchés hors UE	5		8	

7.3) Scénario 3: libéralisation totale (supression du contingent et du prix d'entrée)

	% d'accroissement des exportations dans 5 ans		% d'accroissement des exportation dans 10 ans	
			Valeur centrale du 1 ^{er} tour en %	Votre estimation (%)
marchés de l'UE	20		21	
marchés hors UE	6		10	

Commentaires :		

<u>Question 8</u>: Dans le cas de la libéralisation totale du marché de l'UE, les principaux pays de destination UE (15+ Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Roumanie) et hors UE par ordre décroissant d'importance sont :

8.1) Pays de l'UE:

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5=totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Pays UE (volume)	Degré d'accord
France	
Pologne	
Espagne	
Allemagne	
Benelux	
Rép. Tchèque	
Slovaquie	
Grande Bretagne	
Italie	
Hongrie	

8.2) Pays <u>hors de l'UE</u>:

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5 =totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Pays hors UE (volume)	Degré d'accord
Russie	
Suisse	
Canada	
Moyen Orient	
USA	
Afrique subsaharienne	

Commentaires :			

Question 9 : Sur le marché de l'UE, les principales contraintes à l'augmentation des exportations (autres que le régime à l'importation) par ordre décroissant d'importance et les mesures à mettre en œuvre pour lever ces contraintes sont :

9.1) Contraintes

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5=totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Contraintes	Degré d'accord
Faible organisation commerciale (intégration, concentration offre)	
Politique de change du Dirham	
Forte concurrence internationale	
Caractéristiques du marché (offre excédentaire, concurrence des	
autres fruits et légumes)	
Politique UE (contingents)	
Certification des entreprises	
Faible adéquation entre offre et demande	
Normes SPS (sanitaires et phytosanitaires)	
Faible qualité des produits	
Coûts logistiques élevés	
Législation du travail (salaires faibles, couverture sociale)	

9.2) Mesures

Faible qualité des

résidus)

produits

Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 suivante :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4=assez	5 =totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Saccord	uesaccoru	Till d accord	u accoru	
Contraintes		Mesures		
Faible organisation	Intégration, regi	roupement des produc	cteurs	
commerciale				
Forte concurrence	Amélioration de	la compétitivité		
internationale		· 		
		férentiation des produ		
	Politique comm	erciale plus agressive	!	
Caractéristiques du marché	Diversification of	de l'offre		
	Promotion géné	érique		
Politique UE	Augmentation of	du contingent du Marc	OC .	
	Suppression du	u système de continge	ent	
Certification des entreprises	Généralisation	des procédures de ce	ertification	
Contraintes		Mesures		Degré d'accord
Faible adaptation offre/demande	Mise en place de aval	structures de comme	ercialisation en	
	variétale)	pécificités des marché	s (offre	
	Création d'un lab			
	Abandonner la co	ommercialisation en c	onsignation	
Normes SPS		a qualité sanitaire		
		entreprises (ex Eurep		
	Renforcement du	u contrôle des produits	s exportés	

Maîtrise de la qualité visuelle et LMR (limites max.de

Mise à niveau technique et variétale

	Mesures
1)	
2)	
3)	
Quelles me	sures proposez vous pour lever la contrainte « coûts logistiques » ?
	Mesures
1)	
2)	
3)	
Quelles me	sures proposez vous pour lever la contrainte « coûts logistiques » ?
	Mesures
1)	
2)	
3)	
Comme	ntaires :
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	

<u>Question 10</u>: A l'exportation les principales faiblesses des entreprises et de l'Etat au niveau des stratégies commerciales par ordre décroissant d'importance sont :

10.1) Faiblesses des entreprises

Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 suivante :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5=totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Faiblesses des entreprises	Degré d'accord
Lobbying insuffisant dans les négociations Maroc-UE	
Système de commercialisation	
Faible organisation de la filière (coordination, intégration)	
Stratégie commerciale, marketing	
Faible diversification des marchés/produits	
Absence d'études de marchés	
Faible taille des entreprises	
Forte concurrence entre les exportateurs	
Faible encadrement	

10.2) Faiblesses de l'Etat

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5= totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Faiblesses de l'Etat	Degré d'accord
Faible soutien au secteur exportateur	
Absence de stratégie de développement du secteur	
Pouvoir de négociation accords Maroc UE, gestion des contingents	
Subventions insuffisantes pour la diversification des marchés hors UE	
Absence d'incitations à la création d'organisations professionnelles	
Politique de change du Dirham	
Faibles incitations à la qualité, promotion des produits	
Faible encouragement à la R/D, vulgarisation, formation	

Commentaires :			

Annexe 28 - Questionnaire Delphi agrume 2ème tour

Remarque : La valeur centrale du 1^{er} tour représente la médiane calculée d'après les réponses des experts au premier questionnaire.

I - Estimation du potentiel de la production

Question 1: En supposant qu'il n'y ait pas de contraintes de commercialisation quel est le potentiel d'accroissement de la production du Maroc dans 10 ans (horizon 2012) ?

	Production (tonnes)	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation (%)
	2001-2002		
Total Oranges	702 500	14	
Maroc-Late	386 500	10	
Navel	227 000	7	
Sanguines	47 300	3	
Salustiana	41 700	2	
Total petits agrumes	405 700	25	
Clémentine	286 000	15	
Nour	54 600	15	
Ortanique	31 300	4	
Nova	9 200	10	
Afourer	9 600	7	
Total	1 108 200	22	

Commentaires :

<u>Question 2</u>: L'augmentation de la production pouvant être réalisée par l'extension des superficies et/ou l'amélioration des rendements, quelle est votre estimation d'accroissement des superficies et des rendements à l'horizon 2012 ?

2.1) Superficies:

	Superficies(ha) 2001-2002	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation (%)
Total	75 970	9	
Oranges	50 550	6	
Maroc-Late	27 135	6	
Navel	16 275	7	
Sanguines	3 275	6	
Salustiana	1 285	4	
Petits agrumes	25 420	22	
Clémentine	19 830	12	
Nour	1000	12	
Ortanique	2 440	7	

2.2) Rendements:

	Rendements (T/hectare) (2000)	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation (%)
Oranges	17	12	
Maroc-Late		7	
Navel		7	
Sanguines		7	
Salustiana		5	
Petits agrumes	22	17	
Clémentine		12	
Nour		14	
Ortanique		12	

Commentaires :			

 $\underline{\text{Question 3}}: \text{Quelle est votre estimation du potentiel d'accroissement des superficies par régions à l'horizon 2012?}$

	Superficies (ha)	Valeur centrale du	Votre estimation
	2001-2002	1 ^{er} tour (%)	(%)
Souss-Massa	26 680	2	
Gharb	16 510	15	
Moulouya	12 680	14	
Tadla	8 045	10	
Haouz	3 770	7	

Commentaires :			

Question 4 : Les principales contraintes à l'augmentation de la production (autres que les contraintes de marché), par ordre décroissant d'importance et les mesures à mettre en œuvre pour lever ces contraintes sont :

4.1) Contraintes:

Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 suivante :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5 =totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Contraintes	Degré d'accord
Eau	
Absence de stratégie de développement du secteur	
Faible organisation du secteur	
Vieillissement du verger	
Difficultés d'accès au foncier (disponibilité, morcellement des exploitations)	
Difficultés de financement des producteurs	
R /D insuffisant, faible disponibilité du matériel végétal (plants certifiés, variétés,)	
Insuffisances au niveau de la technicité, la formation, et l'encadrement	

4.2) Mesures :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5 =totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Contraintes	Mesures	Degré d'accord
Eau	Diffusion des techniques d'irrigation économes en eau	
	Construction de barrages, subventionner les forages	
	Modernisation des infrastructures hydrauliques	
Absence stratégie de développement	Politique claire et volontariste de l'Etat pour le secteur	
	Subventions et incitations à l'investissement	
		•
Faible organisation du secteur	Encouragement de l'interprofession par des textes juridiques	
Vieillissement du verger	Renouvellement des plantations	
3	Création de pépinières de plants certifiés	
D:(f) - -	Occasion de a ferrar de BEtat en casternación	1
Difficultés d'accès au foncier	Cession des terres de l'Etat au secteur privé	
	Réforme du régime juridique (statut foncier agricole)	
	Regroupement des producteurs en coopératives	

Difficultés de financement des producteurs	Soutien financier de l'Etat	
R/D insuffisante, faible disponibilité du matériel végétal	Encourager l'utilisation de nouvelles variétés et porte-greffes	
_	Création d'organismes de R/D	
Insuffisances au niveau de la technicité, formation, vulgarisation	Renforcement de l'encadrement des producteurs	
	Formation de techniciens	

Commentaires :			

II - Estimation du potentiel à l'exportation

<u>Question 5</u>: Dans le cas d'accroissement de la production envisagé à la question 1 quel pourrait être le pourcentage exporté ? destiné au marché intérieur à l'horizon 2012?

<u>- cas n°1</u> : conditions actuelles d'exportation sur le marché de l'UE (contingents, droits de douane et prix d'entrée conventionnel)

	Destination de la production (%) moyenne 99-02	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation (%)
Exportation	40	39	
Marché intérieur frais	54	51	
Marché intérieur industrie	6	10	
	100	100	100

<u>- cas n°2</u> : scénario de libéralisation totale (pas de contingents, pas de prix d'entrée et pas de droits de douane).de l'UE*

	Destination de la production (%) moyenne 99-02	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation (%)
Exportation	40	45	
Marché intérieur frais	54	45	
Marché intérieur industrie	6	10	
	100	100	100

* UE (15 + Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaque, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Roumanie

Commentaires :		

Question 6 : Dans l'hypothèse d'une libéralisation totale du marché de l'UE, quel pourcentage de la production estimé à la question 1 pourrait être exporté sur l'UE (15 + Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaque, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Roumanie) ?

6.1) Pourcentage de la production exporté sur l'UE

	% de la production exporté sur l'UE (2001-2002)	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation (%)
Total oranges	19	27	
Maroc-Late	24	30	
Navel	8	10	
Sanguines	27	26	
Salustiana	29	30	
Total petits agrumes	25	27	
Clémentine	17	24	
Nour	54	42	
Ortanique	35	22	
Nova	43	32	
Afourer	39	35	
Total	21	26	

6.2) Pourcentage de la production exporté hors UE

	% de la production exporté hors UE (2001-2002)	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation (%)
Total oranges	15	22	
Maroc-Late	16	17	
Navel	6	7	
Sanguines	30	30	
Salustiana	37	37	
Total petits agrumes	22	27	
Clémentine	25	59	
Nour	18	20	
Ortanique	7	7	
Nova	14	14	
Afourer	32	32	
Total	17	24	

<u>Question 7</u>: Dans le cas d'une libéralisation totale du marché de l'UE, les principaux pays de destination par ordre décroissant d'importance sont :

7.1) Principaux <u>pays de l'UE</u>: (15+ Hongrie, Pologne, République Tchèque, République Slovaque, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Roumanie) par ordre décroissant d'importance

Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 suivante :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5=totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Pays UE	Degré d'accord
(volume)	
France	
Benelux	
Allemagne	
Italie	
Pays-Bas	
GB	
Pologne/PECO	
Suède/Finlande	

7.2) Principaux pays hors de l'UE:

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5= totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Pays hors UE (volume)	Degré d'accord
Russie	
Canada	
Norvège	
Moyen-Orient	
USA	

Commentaires :			

Question 8 : Sur le marché de l'UE les principales contraintes à l'augmentation des exportations (autres que le régime à l'importation) par ordre décroissant d'importance et les principales mesures à mettre en œuvre sont :

8.1) Contraintes:

Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 suivante :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5= totalement
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	d'accord

Contraintes	Degré d'accord
Certification des entreprises (ex Eurepgap)	
Politique agricole UE (subventions, restitutions à l'exportation)	
Forte concurrence internationale	
Insuffisances de l'organisation logistique	
Insuffisance et irrégularité de la qualité des produits	
Normes SPS (sanitaires et phytosanitaires)	
Outil de production (vieillissement du verger, profil variétal peu diversifié)	
Coût de production élevés	
Faible recours aux techniques du marketing, limites de la stratégie de	
commercialisation (vente en consignation)	
Faible organisation de la filière	

8.1) <u>Mesures</u>:

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5= totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Contraintes	Mesures	Degré d'accord
Politique UE (subventions, restitutions)	Réduction et/ou suppression des aides	
Forte concurrence internationale	Stratégies de niches et segmentation de l'offre	
	Amélioration de la compétitivité (qualité, prix)	
	Mise en place d'un label commun	
	Promotion des produits	
Insuffisances de l'organisation logistique	Organisation des opérateurs	
	Libéralisation du secteur	
Insuffisance et irrégularité de la qualité des produits	Accélérer le renouvellement du verger	
	Encadrement et formation	
Normes SPS	Renforcer le contrôle des produits exportés	

Contraintes	Mesures	Degré d'accord
Outil de production	Définir une véritable politique de R/D	
vieillissement du verger,	Lever l'interdiction d'importation de matériel	
profil variétal peu diversifié)	végétal	
	Encadrement, formation, vulgarisation	
		T
Coûts de production élevés	Maîtrise des techniques modernes de	
	production	
	Subventions de l'Etat	
aible recours au techniques	Coordination entre les acteurs	1
du marketing, limites de la	Coordination entire les acteurs	
stratégie de commercialisation		
(vente en consignation)	Promotion du label « Maroc »	
vente en consignation)	Tremeter de laber « Marce »	
Faible organisation de la filière	Coordination entre les intervenants	
aibio organication ao la mioro		
ır la contrainte « certification	Réorganisation du secteur des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
ur la contrainte « certification		z vous ?
ır la contrainte « certification	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
ır la contrainte « certification	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
ur la contrainte « certification	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
ır la contrainte « certification	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
ur la contrainte « certification	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
ur la contrainte « certification	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
ur la contrainte « certification	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?
	des entreprises» quelles mesures propose	z vous ?

1)

2)

3)

<u>Question 9</u>: A l'exportation les principales faiblesses des entreprises et de l'Etat par ordre décroissant d'importance au niveau des stratégies commerciales sont :

9.1) Faiblesses des entreprises

Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 suivante :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5=totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Faiblesses des entreprises	Degré
	d'accord
Compétitivité par rapport à l'Espagne	
Décalage entre l'offre et les exigences des clients	
Faible organisation de la filière (intégration, coordination, interprofession)	
Technicité, formation, encadrement	
Taille des entreprises	
Logistique (organisation, coûts élevés)	
Stratégie commerciale, marketing	
R/D	

9.2) Faiblesses de l'Etat

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5 =totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Faiblesses de l'Etat	Degré d'accord
Faible encouragement de la R/D	
Politique de change du Dirham	
Faible encouragement pour la formation, vulgarisation et encadrement	
Faible soutien au secteur exportateur (subventions hors UE, soutien	
prix, promotion)	
Manque d'efficacité dans le secteur logistique	
Rôle limité dans l'organisation de la filière (interprofession)	
Insuffisances des incitations au renouvellement du verger	

Commentaires :

III - Estimation du potentiel de l'industrie de la transformation

Question 10: En supposant qu'il n'y ait pas de contraintes de commercialisation quelle est votre estimation du potentiel d'accroissement de la production de jus et concentré d'orange dans 10 ans (horizon 2012)?

	Production (tonnes)	Valeur centrale du 1 ^{er} tour (%)	Votre estimation	
	moy 99-02		(%)	
Jus d'orange	8 992	12		
Concentré de jus d'orange	5 375	10		

Commentaires :	

<u>Question 11</u>: Dans le cas d'un accroissement de la production quel pourcentage pourrait être exporté ? destiné au marché intérieur à l'horizon 2012?

	Destination de la production en moy 99-02 (%)		Valeur centrale du	Votre estimation
			1 ^{er} tour (%)	(%)
Jus d'orange	Exportation	61	55	
	Marché intérieur	39	50	
Concentré de jus	Exportation	91	80	
d'orange	Marché intérieur	9	20	

Commentaires :		

<u>Question 12</u>: Les contraintes de l'industrie de la transformation et les mesures à mettre en œuvre pour lever ces contraintes par ordre décroissant d'importance sont :

12.1) Contraintes:

Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 suivante :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5 =totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Contraintes	Degré d'accord
Approvisionnement (irrégularité, variétés non adaptées)	
Taxation des produits, coût de l'énergie	
Instabilité des cours mondiaux	
Faible prix d'achat aux producteurs	
Performances insuffisantes de l'outil de production, savoir-faire	
Manque d'intérêt des producteurs, faible intégration de la filière	
Concurrence internationale	
Faible efficacité de la logistique maritime	

12.1) Mesures :

1= totalement en	2= assez en	3=ni en désaccord-	4= assez	5 =totalement d'accord
désaccord	désaccord	ni d'accord	d'accord	

Contraintes	Mesures	Degré		
		d'accord		
Approvisionnement	Plantations dédiées à l'industrie de la transformation			
(irrégularité, variétés non	Contractualisation des relations producteurs/industrie,			
adaptées)	implication des producteurs dans la gestion de			
	Frumat			
	Définir une stratégie de valorisation de la production			
Taxation des produits, coût	Réduction de la fiscalité et coût de l'énergie			
de l'énergie				
Performances insuffisantes	Innovations technologiques, modernisation de l'outil			
de l'outil de production	de production			
(savoir-faire)				
	qualification, ressources humaines			
Manque d'intérêt des	Contractualisation relations producteurs/industrie			
producteurs, faible	i i			
intégration de la filière				
	·			
Concurrence internationale	Amélioration de la compétitivité du secteur			
	· · · ·			
Faible efficacité de la	Privatisation de certains services logistiques			
logistique maritime				

Mesures
1)
2)
3)
Commentaires :

Quelles mesures proposez-vous pour la contrainte «faible prix d'achat aux producteurs » ?

Annexe 29 - Multiplicateurs MCS des principales productions marocaines, agrégés par grands secteurs d'activité et de produits

	Blé dur gr.	Blé tendre	Orge gr.	Maïs gr	Fèves gr.	Betterave	Canne à	Tournesol
		gr.				sucre	sucre	
Total	8,64	5,54	8,47	4,61	7,86	9,59	8,84	2,90
Activités totales	2,60	1,57	2,58	1,23	2,34	2,96	2,74	0,65
Activités agricoles	1,33	0,82	1,29	0,49	0,95	1,56	1,48	0,33
Activités agroindustrielle	0,36	0,20	0,34	0,17	0,32	0,40	0,37	0,09
Autres	0,91	0,55	0,95	0,58	1,07	1,00	0,90	0,24
Produits	3,18	2,33	3,17	2,01	2,94	3,49	3,17	1,55
Activités agricoles	1,62	1,39	1,61	1,26	1,53	1,70	1,57	1,15
Activités agroindustrielle	0,50	0,28	0,47	0,23	0,44	0,56	0,51	0,12
Autres	1,07	0,65	1,09	0,52	0,96	1,23	1,09	0,28
Facteurs	1,45	0,83	1,39	0,70	1,32	1,60	1,49	0,36
Terre	0,26	0,19	0,32	0,13	0,21	0,12	0,11	0,09
Eau d'irrigation	0,14	0,09	0,10	0,05	0,06	0,41	0,52	0,02
Capital agricole	0,43	0,18	0,31	0,12	0,25	0,19	0,16	0,05
Autre capital non agricole	0,40	0,23	0,41	0,25	0,47	0,45	0,41	0,10
Travail agricole	0,07	0,05	0,08	0,04	0,14	0,26	0,13	0,05
Travail non-agricole	0,16	0,10	0,17	0,11	0,20	0,18	0,17	0,04
Ménages	1,40	0,80	1,33	0,66	1,26	1,54	1,44	0,34
Travailleurs agricoles et petites	0,38	0,21	0,35	0,15	0,34	0,49	0,38	0,11
exploitations agricoles	0.00	0.10	0.00	0.40	0.00	0.00	0.00	0.0-
Exploitations agricoles moyennes	0,33	-	0,30	-			-	-
Grandes exploitations agricoles	0,23	0,13	0,21	0,09	0,16	0,23	0,26	0,05
Urbains	0,46	0,27	0,47	0,30	0,55	0,52	0,47	0,12

	Tomate primeur	Pomme de terre	Olives	Agrumes	Lait	Viande bovine	Viande bovine	Produits avicoles
Total	9,35	9,23	9,86	9,85	10,71	10,68	10,54	8,15
Activités totales	2,90	2,87	3,02	2,98	3,42	3,41	3,39	2,80
Activités agricoles	1,07	1,13	1,39	1,31	1,83	1,80	1,81	1,55
Activités agroindustrielle	0,38	0,37	0,42	0,42	0,50	0,50	0,48	0,31
Autres	1,45	1,37	1,22	1,24	1,09	1,11	1,10	0,95
Produits	3,37	3,37	3,52	3,45	3,95	3,93	3,92	3,37
Activités agricoles	1,57	1,66	1,63	1,64	1,87	1,86	1,90	1,83
Activités agroindustrielle	0,52	0,52	0,58	0,58	0,90	0,89	0,87	0,55
Autres	1,28	1,19	1,31	1,23	1,18	1,18	1,16	0,99
Facteurs	1,58	1,53	1,70	1,75	1,70	1,70	1,65	1,02
Terre	0,05	0,07	0,26	0,07	0,14	0,14	0,16	0,11
Eau d'irrigation	0,46	0,38	0,15	0,68	0,13	0,13	0,11	0,06
Capital agricole	0,10	0,12		0,13	0,56	0,55	0,54	0,12
Autre capital non agricole	0,62	0,62	0,54	0,55	0,51	0,52	0,51	0,50
Travail agricole	0,09	0,10	0,28	0,09	0,15	0,15	0,13	0,05
Travail non-agricole	0,27	0,26	0,22	0,23	0,21	0,21	0,21	0,19
Ménages	1,50	1,45	1,62	1,67	1,64	1,63	1,58	0,96
Travailleurs agricoles et petites exploitations agricoles	0,29	0,28		0,36	0,48	·	,	
Exploitations agricoles moyennes	0,27	0,25	-	-	0,33		-	
Grandes exploitations agricoles	0,22	0,20	-	-	0,23		-	
Urbains	0,73	0,71	0,62	0,64	0,59	0,60	0,58	0,57

	Sucre raffiné	Farine blé dur	Farine blé tendre non subv	FNBT	Huile raffinée de graine	Produits pêche	Services	Pétrole raffiné
Total	8,32	9,36	8,08	12,04	7,54	8,36	7,25	3,32
Activités totales	2,75	3,08	2,66	4,31	2,41	2,55	2,24	1,23
Activités agricoles	0,45	0,72	0,51	1,25	0,26	0,33	0,25	0,04
Activités agroindustrielle	1,44	1,06	1,00	1,94	1,27	1,07	0,27	0,04
Autres	0,86	1,30	1,15	1,12	0,88	1,15	1,72	1,16
Produits	3,61	3,54	3,19	4,80	3,20	2,94	2,74	1,77
Activités agricoles	0,51	0,88	0,78	2,09	0,45	0,40	0,31	0,04
Activités agroindustrielle	2,15	1,43	1,35	1,49	1,97	1,42	0,36	0,05
Autres	0,96	1,23	1,06	1,22	0,78	1,12	2,07	1,69
Facteurs	1,01	1,41	1,16	1,50	1,01	1,49	1,19	0,16
Terre	0,04	0,12	0,09	0,28	0,04	0,03	0,02	0,00
Eau d'irrigation	0,11	0,08	0,06	0,14	0,03	0,05	0,04	0,01
Capital agricole	0,07	0,21	0,11	0,27	0,05	0,07	0,06	0,01
Autre capital non agricole	0,46	,	0,59	0,51	0,66	0,80	0,72	0,09
Travail agricole	0,06	,	0,04	0,08	,	0,07	0,02	0,00
Travail non-agricole	0,28	0,29	0,27	0,22	0,19	0,46	0,32	0,05
Ménages	0,95	1,33	1,08	1,43	0,92	1,38	1,09	0,15
Travailleurs agricoles et petites	0,15	0,22	0,15	0,33	0,09	0,15	0,09	0,01
exploitations agricoles Exploitations agricoles moyennes	0,10	0,19	0,13	0,29	0.07	0.09	0,07	0,01
Grandes exploitations agricoles	0,08	,	0,10		,	,	,	0,01
Urbains	0,62	0,78	0,70				,	0,12

Annexe 30 - Multiplicateurs MCS désagrégés de quelques produits marocains, tomate, agrumes et blé tendre

		Tomate	Agrume	Blé tendre en grain	Farine de blé tendre non subv.	Farine de blé tendre subv.
ACTIVITE	Blé dur	0,00	0,00	0,08	0,00	0,00
Périmètres de	Blé tendre	0,00	0,01	0,01	0,03	0,11
GH avec	Orge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
irrigation par	Maïs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
gravité	Fève et féverole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres légumineuses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cultures fourragères	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
	Betterave à sucre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Canne à sucre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Tournesol	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Tomate primeur	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres maraîchage de saison	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
	Olives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Agrumes	0,00	0,35	0,00	0,00	0,00
	Autre arboriculture fruitière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIVITE	Blé dur	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00
Périmètres de	Blé tendre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
GH avec	Orge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
irrigation par	Maïs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
aspersion	Fève et féverole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cultures fourragères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Betterave à sucre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Canne à sucre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Tournesol	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Tomate primeur	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autre maraîchage primeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autre maraîchage de saison	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
	Olives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Agrumes	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
	Autre arboriculture fruitière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autre cultures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIVITE	Blé dur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Systèmes	Blé tendre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
d'irrigation	Orge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
privée	Fève et féverole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cultures fourragères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Tomate primeur	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pomme de terre primeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autre maraîchage primeur	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
	Autre maraîchage saison	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02
	Olives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Agrumes	0,00	0,43	0,00	0,00	0,00
	Autre arboriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ACTIVITE	Blé dur	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00
	Blé tendre	0,00	0,00	0,00		0,08
PMH et reste de l'irrigation, y	Orge	0,00	0,00	0,00		0,00
compris	Maïs	0,00	0,00	0,00	*	0,00
ORMVAs	Fève et féverole	0,00	0,00	0.00	*	0,00
Tafilatet et Drâa	Autres légumineuses	0,00	0,00	0.00	,	0,00
	Cultures fourragères	0,00	0,00	0,00		0,00
	Autre maraîchage de saison	0,03	0,00	0,00	,	0,03
	Olives	0,03	0,03	0,03	*	0,03
	Autre arboriculture fruitière	0,00	0,00	0,00	*	0,00
ACTIVITE	Blé dur		,	0,00		
ACTIVITE		0,03	0,03	· ·	· ·	0,03
CULTURES	Blé tendre	0,03	0,03 0,04	0,03 0,04	0,19	0,64
PLUVIALES /Bour	Orge Maïs	0,04	0,04	,	*	0,03
/Bour		0,00	,	0,00		0,00
	Fève et féverole	0,00	0,00	0,00		0,00
	Autres légumineuses	0,00	0,00	0,00		0,00
	Cultures fourragères Betterave à sucre	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00		0,00
		0,00	,	,		0,00
	Tournesol	0,00	0,00	0,00		0,00
	Autre maraîchage de saison	0,00	0,00	0,00		0,00
	Olives Autre arboriculture fruitière	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	<i>'</i>	0,00 0,00
	Autres cultures	0,00	0,00	0,00		0,00
	Jachère	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A 0.T% (I.T.F.			,	,		·
ACTIVITE AUTRES	Bovins	0,08	0,09	0,08	*	0,08
AOTREO	Ovins et caprins	0,06	0,07	0,06		0,06
	Aviculture	0,04	0,05	0,04		0,04
	Forêt et parcours	0,02	0,01	0,01		0,01
	Autres activtés agricoles	0,02	0,02	0,02		0,02
	Industries laitières Sucreries - sucre brut	0,02	0,02	0,02		0,02
		0,01	0,01 0,04	0,01 0,03	0,01 0,02	0,01
	Sucreries - sucre raffiné Minoteries - blé dur	0,03	0,04	,	*	0,03
	Minoteries - ble dur Minoteries - blé tendre autre que	0,01 0,04	0,02	0,01 0,04	0,01 0,77	0,01 0,04
	farine subventionnée	0,04	0,04	0,04	0,77	0,04
	Minoteries - farine subventionnée	0,02	0,03	0,02	0,01	1,60
	Huile de graines brute	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01
	Huile de graines raffinée	0,03	0,04	0,03	0,02	0,03
	Olives de table	0,01	0,01	0,01		0,01
	Huile d'olive	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
	Pêche	0,01	0,01	0,01	•	0,01
	Conserveries de poisson	0,00	0,00	· ·	· ·	0,00
	Autres agro-industries	0,17	0,18	•		
	Services	0,85	0,66			0,51
	Pétrole	0,15	0,13			0,16
	Electricité et eau potable	0,10	0,10			0,12
	Industries chimiques	0,03	0,04			0,03
	Autres activités urbaines	0,31	0,32			0,30
PRODUITS	Blé dur en grains	0,03	0,04	1,10	•	0,04
	Blé tendre en grains	0,06	0,07	0,06		1,61
	Orge en grains	0,03	0,04	0,04	•	0,04
	Maïs en grains	0,01	0,02	•	•	0,01
	Fèves et féverole en grains	0,01	0,01			0,01
	Autres légumineuses alimentaires	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
I	en grains					

l le	ourrages	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
E	Betterave à sucre	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
	Canne à sucre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	ournesol grains	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Т	omate primeurs	1,01	0,01	0,01	0,00	0,01
	Pomme de terre	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres produits maraîchers primeurs	0,01	0,01	0,01		
	Autres produits maraîchers de	0,07	0,09	0,07		
s	aison					
	Dlives	0,00	0,01	0,00		
	Agrumes	0,01	1,01	0,01		
	Autres fruits	0,01	0,01	0,01		•
-	ait	0,02	0,03	0,03	0,01	0,03
l v	/iande bovine	0,06	0,07	0,06	0,04	0,06
l v	/iande ovine et caprine	0,06	0,08	0,07	0,04	0,06
P	Produits avicoles	0,04	0,05	0,05	0,03	0,04
	Autres produits agricoles	0,07	0,05	0,04	0,02	0,04
	ait et dérivés	0,03	0,03	0,02	0,02	0,03
s	Sucre brut	0,03	0,04	0,03	0,02	0,03
s	Sucre raffiné	0,04	0,04	0,04	0,02	0,04
F	arines de blé dur	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02
F	arines de blé tendre non	0,05	0,05	0,05	1,03	0,05
	subventionnés	0.04	0.04	0.01	0.04	4.04
	arines subventionnées de blé endre	0,01	0,01	0,01	0,01	1,01
	luile brute de graines	0,03	0,03	0,03	0,02	0,03
H	luile raffinée de graines	0,03	0,04	0,03	0,02	0,03
	Dlives de tables	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01
l H	luile d'olive	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
l P	Produits de la pêche	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
	Conserves de poissons	0,00	0,00	0,00		
s	Sous-Produits	0,06	0,07	0,06		0,06
Δ	Autres produits de l'agro-industrie	0,20	0,22	0,18		0,18
	Services	0,36	0,32	0,25	•	
l P	Pétrole brut	0,08	0,07	0,08		
l le	Pétrole raffiné	0,16	0,13	0,15	•	
l le	Electricité et eau potable	0,10	0,10	0,07		•
l le	Produits chimiques	0,05	0,08	0,05		-
	Autres produits	0,53	0,53	0,46		
	erre	0,05	0,07	0,26		
DDIMAIDES (C)	au d'irrigation	0,46	0,68	0,20	•	
	Capital agricole	0,40	0,00	0,14		
	Autre capital non agricole	0,10	0,13	0,43		
	_		· ·			
	ravail agricole ravail non-agricole	0,09	0,09	0,07		
	J	0,27	0,23	0,16	·	
	Ménages des travailleurs agricoles et petites exploitations agricoles	0,29	0,36	0,38	0,15	0,33
	Ménages des exploitations agricoles	0,27	0,37	0,33	0,13	0,29
n	noyennes					
	Ménages des grandes exploitations	0,22	0,30	0,23	0,10	0,21
	gricoles Nénages urbains	0,73	0,64	0,46	0,70	0,60
		0,70	0,04	0,40	0,70	0,00